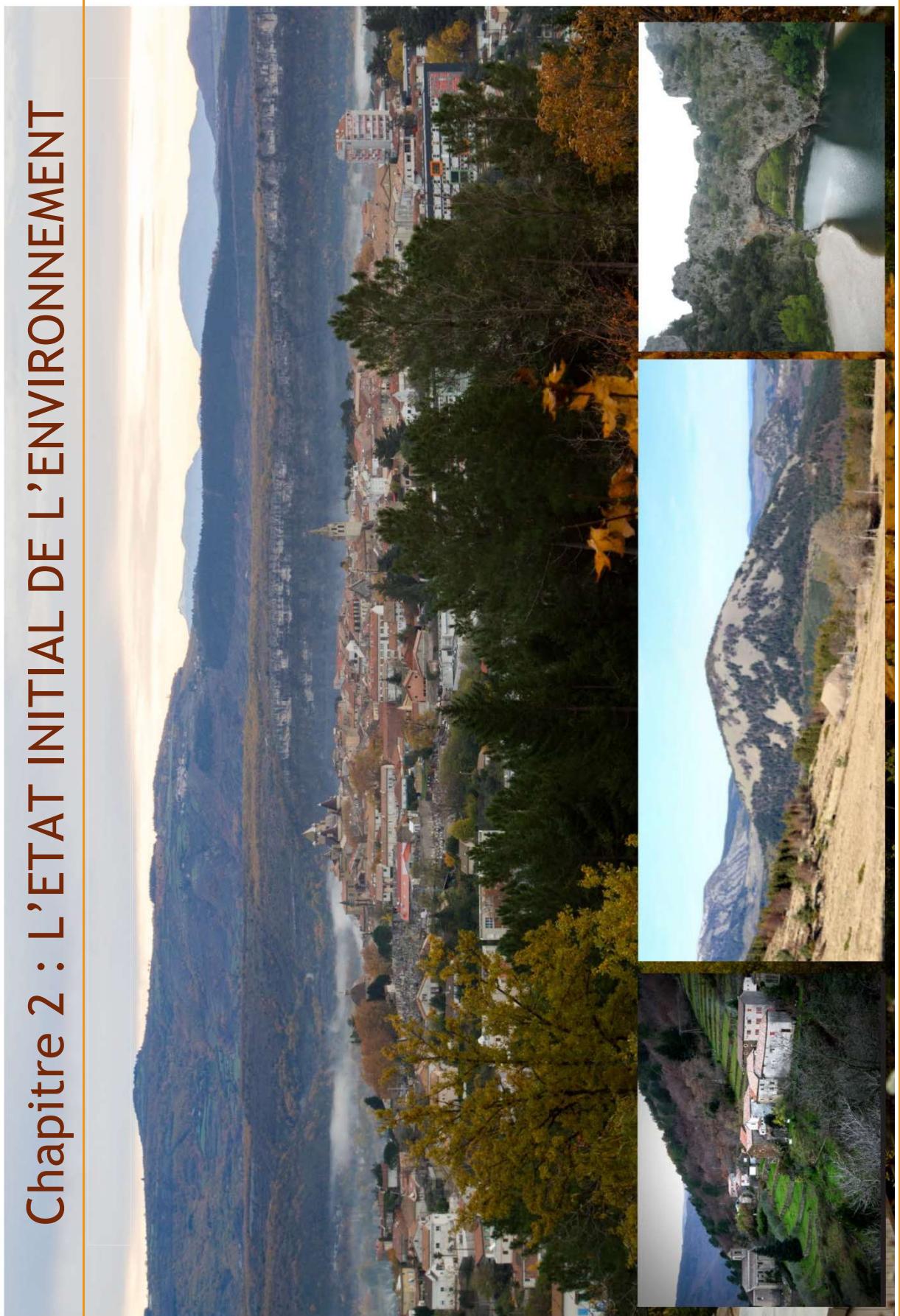


Chapitre 2 : L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Partie 1 Introduction.....	6
I. Le cadre de l'évaluation environnementale	6
II. La place de l'EIE	7
Partie 2 Etat initial de l'environnement	8
I. Une terre de contrastes.....	9
I.1 L'Ardèche méridionale, trait d'union entre Vallée du Rhône et Massif Central	9
I.1.1 Deux influences climatiques	9
I.1.2 Deux grands bassins hydrographiques	10
I.1.3 Une géomorphologie complexe.....	11
I.1.4 Des modèles topographiques variés	12
II. Des milieux naturels qui fondent l'identité de l'Ardèche méridionale	13
II.1 Une trame environnementale exceptionnelle.....	13
II.1.1 Un espace à dominante « naturelle »	13
II.1.2 Une grande richesse faunistique et floristique	15
II.1.3 Un réseau écologique diversifié	17
II.2 Des écosystèmes reconnus pour leur valeur	26
II.2.1 Des espaces naturels inventoriés.....	28
II.2.2 De nombreux sites protégés (contractualisation et/ou réglementaire)	30
II.2.3 Des territoires de valorisation.....	38
II.3 Une fonctionnalité des milieux naturels « contrariée »	41
II.3.1 Des réservoirs, des continuités et des corridors écologiques déjà identifiés	42
II.3.2 De nombreux obstacles à la circulation des espèces.....	44
II.3.3 Des sites naturels sous pression touristique estivale	48
II.4 Les principaux enjeux d'avenir	50
Les forces et faiblesses des milieux naturels	50

Les enjeux du SCoT	50
III. Des milieux agricoles et forestiers diversifiés	51
III.1 Le patrimoine agricole et le potentiel productif	51
III.1.1 Une mosaïque de productions agricoles.....	51
III.1.2 Les potentialités des espaces agricoles	52
III.2 Le patrimoine forestier	63
III.2.1 Un des territoires les plus boisés de la région	63
III.2.2 Une forêt ardéchoise qui régresse depuis 2002	66
III.3 Les principaux enjeux d'avenir.....	67
Les forces et faiblesses des milieux agricoles et forestiers	67
Les enjeux du SCoT	67
IV. Une qualité patrimoniale et paysagère menacée	68
IV.1 Des paysages diversifiés, témoins des identités locales	68
IV.1.1 De grands paysages majoritairement protégés.....	68
IV.1.2 Une palette paysagère remarquable	69
IV.1.3 Un habitat aux multiples caractéristiques architecturales.....	99
IV.1.4 Un paysage qui se transforme	117
IV.1.5 Des entrées de villes/villages bien conservées ou qui se dégradent.....	128
IV.2 Des patrimoines qui retracent l'occupation humaine depuis la Préhistoire	130
IV.2.1 La Grotte ornée du Pont d'Arc, bien culturel inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	130
IV.2.2 Des patrimoines remarquables sous protection	131
IV.2.3 Un patrimoine vernaculaire omniprésent	133
IV.2.4 Des itinérances patrimoniales	140
IV.3 Les principaux enjeux d'avenir.....	141
Les forces et faiblesses des paysages et du patrimoine	141
Les enjeux du SCoT	141
V. Des ressources naturelles exploitées	142

V.1	Un espace faiblement urbanisé	142
V.2	Une consommation des espaces naturels agricoles et forestiers importante entre 2002 et 2016	144
V.2.1	Une dynamique d'artificialisation soutenue majoritairement par le secteur résidentiel.....	145
V.2.2	Origines des surfaces artificialisées entre 2002 et 2016 à l'échelle du SCOT	147
V.3	Une ressource en eau à la fois capricieuse et convoitée	149
V.3.1	Un bien commun au cœur de l'aménagement du territoire	149
V.3.2	Une consommation tirée par l'urbanisation et le tourisme	155
V.3.3	Des masses d'eau souterraines à forte potentialité	166
V.3.4	Des capacités d'épuration contrastées	168
V.3.5	Des cours d'eau globalement en bon état écologique	176
V.4	Un territoire à énergie négative	177
V.4.1	Un territoire marqué par les consommations d'énergie liées aux transports et aux bâtiments	177
V.4.2	Production locale d'énergie du territoire : un territoire qui exploite peu ses ressources.....	185
V.4.3	Enjeux climatiques	193
V.4.4	Les énergies non renouvelables	197
V.5	Des sites d'extraction de matériaux diversifiés.....	198
V.6	Les principaux enjeux d'avenir.....	205
.....	205
	Les forces et faiblesses des ressources naturelles	205
	Les enjeux du SCOT	206
VI.	Un territoire fortement exposé aux risques naturels	207
VI.1	Les risques naturels et technologiques.....	207
VI.1.1	L'incendie et l'inondation, les deux risques naturels majeurs	207
VI.1.2	La rupture de barrage et le risque minier, les deux risques technologiques majeurs	215
VI.2	Les déchets.....	218
VI.2.1	Des déchets ultimes majoritairement exportés.....	218
VI.2.2	Un accès généralisé au service des déchetteries qui montrent des niveaux d'équipement légèrement différents.....	219

VI.3 La qualité de l'air et les nuisances sonores	220
VI.3.1 Une qualité de l'air mauvaise mais qui s'améliore	220
VI.3.2 Des nuisances sonores concentrées le long de la RN102 et RD104	221
VI.4 Les principaux enjeux d'avenir.....	223
Les forces et faiblesses sur les risques, déchets, pollutions et nuisances	223
Les enjeux du SCoT	223

Partie 1 Introduction

I. Le cadre de l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale du SCoT est une obligation réglementaire, codifiée depuis 2001 (*directive EIPPE 2001/42/CE du 27 juin 2001*) jusqu'au décret d'application 2012-995 du 23/08/2012 relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme. Dans le code de l'environnement, partie législative, le chapitre II est dédié au champ d'application de l'évaluation environnementale des articles L122-4 à L122-11.

Elle doit respecter quatre grands principes :

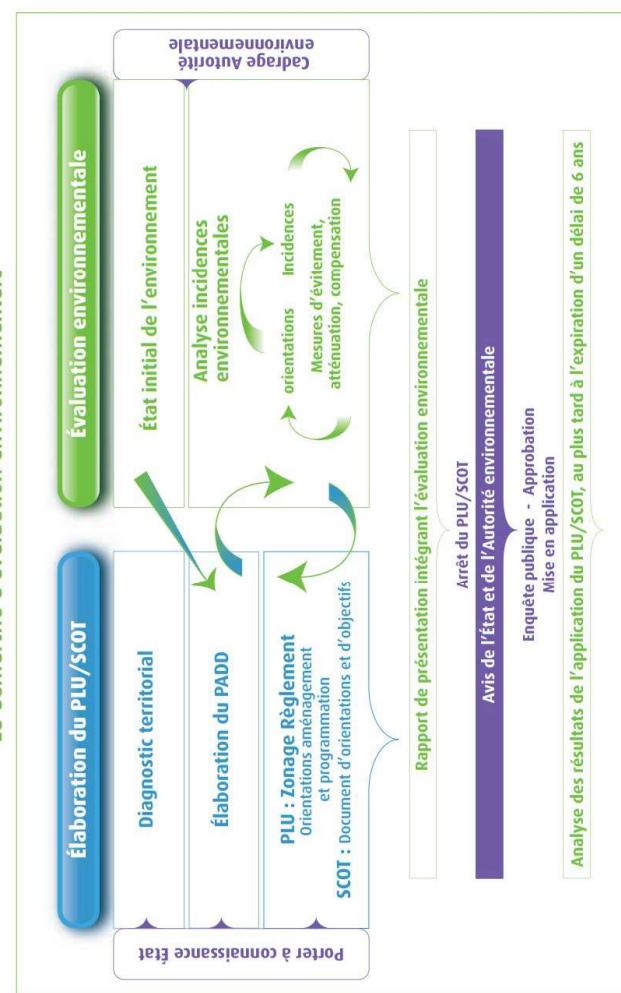
- garantir un développement durable du territoire. La durabilité se rencontre dans l'équilibre de l'environnement, du social et de l'économie ;
- l'environnement comme mode de valorisation du territoire, sous l'aspect des potentiels et non des contraintes ;
- un processus d'auto-évaluation de la qualité environnementale ;
- une démarche intégrée et itérative à celle de l'élaboration du SCoT.

L'évaluation doit répondre à quatre grands objectifs qui sont de :

- fournir les éléments de connaissance environnementale utiles à l'élaboration du SCoT ;
- aider aux choix d'aménagement ;
- contribuer à la transparence des choix et rendre compte des impacts des politiques publiques ;
- préparer le suivi de la mise en œuvre du document d'urbanisme.

L'évaluation environnementale est composée de plusieurs documents :

- un état des lieux de l'environnement ;
- une analyse des impacts prévisibles du projet, plan-programme ou document d'urbanisme sur l'environnement ;
- la justification des choix retenus par rapport aux variantes et solutions de substitution envisageables ;
- l'analyse des mesures prévues pour éviter, réduire et (en dernier lieu) compenser les incidences négatives sur l'environnement ;
- le suivi de ces mesures ;
- un résumé non technique de cette évaluation environnementale.



II. La place de l'EIE

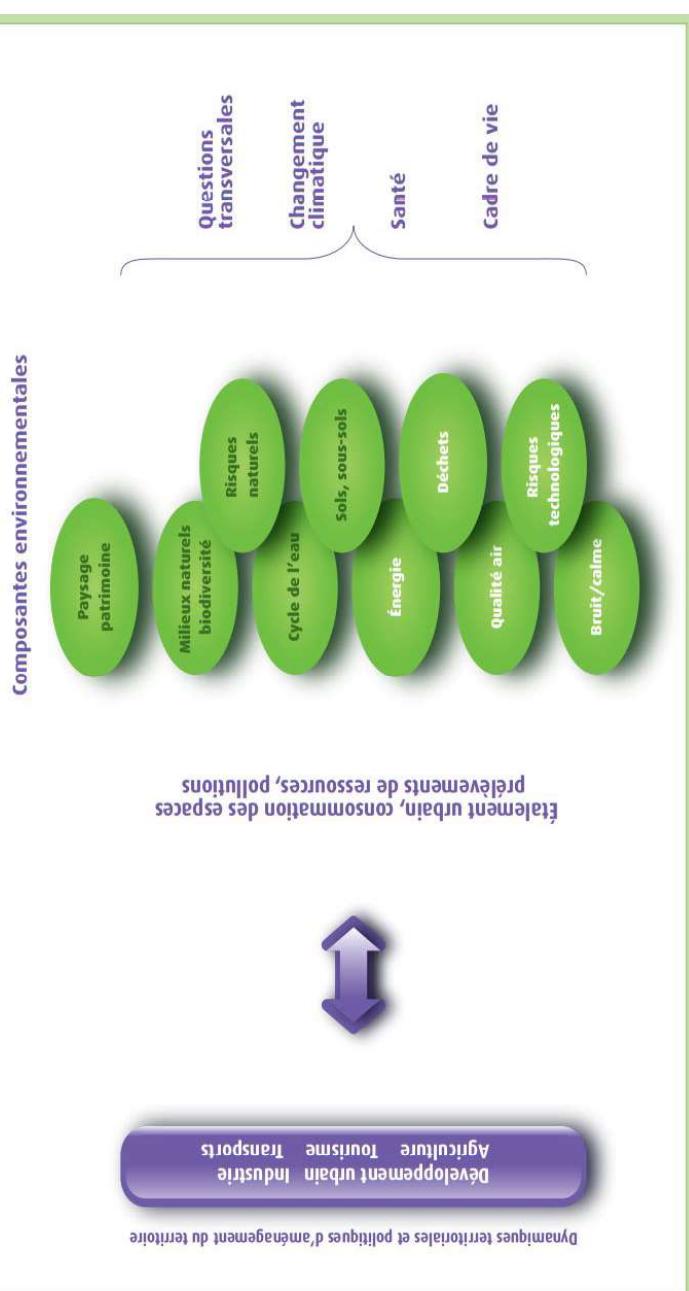
« L'état initial de l'environnement est une des pièces essentielles du rapport de présentation des documents d'urbanisme. Il a un double rôle : d'une part, il contribue à la construction du projet de territoire par l'identification des enjeux environnementaux, et d'autre part, il constitue le référentiel nécessaire à l'évaluation et l'état de référence pour le suivi du document d'urbanisme. C'est donc la clé de voûte de l'évaluation environnementale, à laquelle une attention particulière doit être portée sur le fond, mais aussi sur la forme afin de permettre son appropriation par un public n'ayant pas nécessairement les connaissances techniques.

En première approche, l'état initial de l'environnement doit traiter de toutes les thématiques de l'environnement, au sens large du terme, permettant de caractériser son état et son évolution. Il sera ensuite approfondi et complété en fonction de la sensibilité du territoire et des orientations du document d'urbanisme. La réglementation n'impose pas une liste des thèmes à traiter dans l'état initial. Cependant, il doit permettre de répondre aux exigences :

- de la directive EIPPE 2001/42/CE du 27 juin 2001 et notamment les effets notables probables sur l'environnement [que peut avoir le document d'urbanisme], y compris sur des thèmes comme la diversité biologique, la population, la santé humaine, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, les facteurs climatiques, les biens matériels, le patrimoine culturel, y compris le patrimoine architectural et archéologique, les paysages et les interactions entre ces facteurs
- des articles 101-2 du code de l'urbanisme et suivants portant respectivement sur les champs de l'environnement sur lesquels doit porter l'évaluation environnementale et sur les objectifs des SCOT ».

Fiche méthode n°7, Décembre 2011, Commissariat général au développement durable - Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable

« L'état initial de l'environnement est une des pièces essentielles du rapport de présentation des documents d'urbanisme. Il a un double rôle : d'une part, les thématiques environnementales de l'état initial de l'environnement



Partie 2 Etat initial de l'environnement

I. Une terre de contrastes

I.1 L'Ardèche méridionale, trait d'union entre Vallée du Rhône et Massif Central

L'Ardèche méridionale est positionnée sur 2 systèmes biogéographiques : continental et méditerranéen qui vont avoir des effets directement sur le climat.

I.1.1 Deux influences climatiques

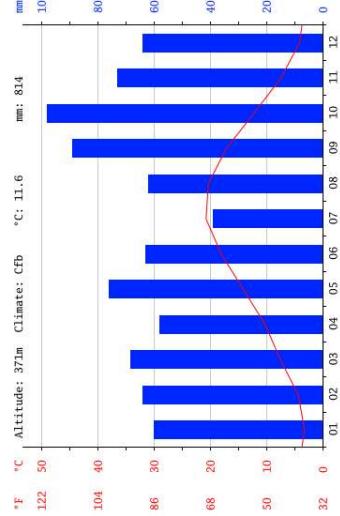
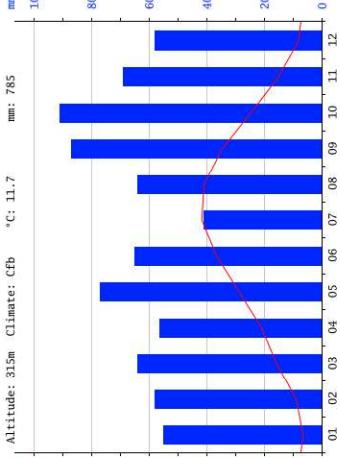
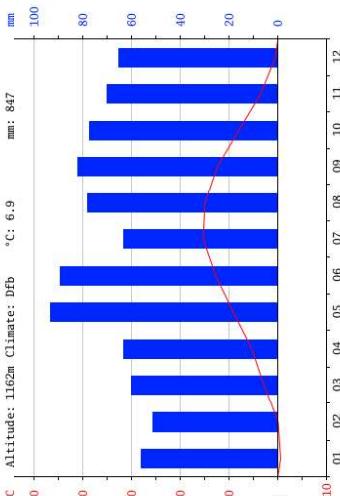
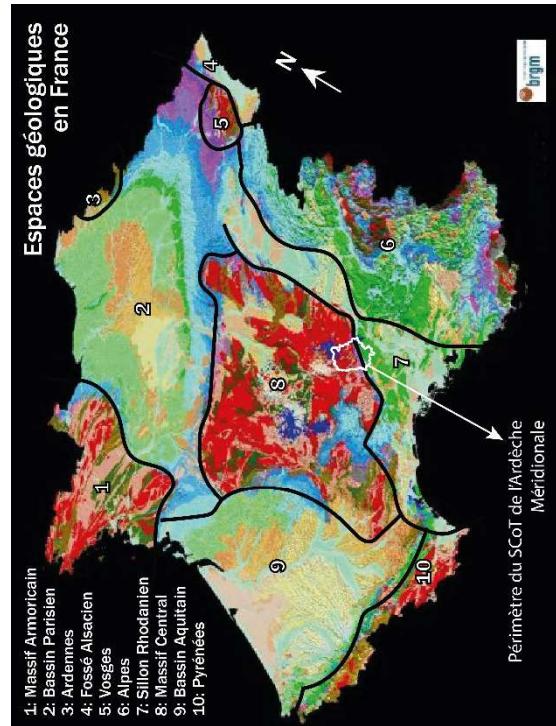
Les diagrammes ombrothermiques démontrent le radiant climatique lié au relief et lié à la latitude. Saint-Remèze présente les caractéristiques typiques du climat méditerranéen mais plus nuancé pour le climat d'Aubenas recevant les influences climatiques du Massif Central. Enfin, Coucouron a un climat beaucoup plus humide avec des températures nettement plus basses en été et des précipitations régulières en hiver sous forme de neige.

Climat méditerranéen

- L'été est chaud, avec de longues périodes seches interrompues par des manifestations orageuses.
- L'automne est marqué par des épisodes de pluies abondantes dont le risque principal s'étend de début septembre à mi-décembre avec un maximum en octobre.
- L'hiver est en général assez sec et doux car protégé par des hautes pressions assez souvent présentes en Méditerranée.
- Le vent du nord (mistral) peut être violent, principalement en vallée du Rhône, et occasionne des abaissements de température soudains et durables.

Climat continental de montagne

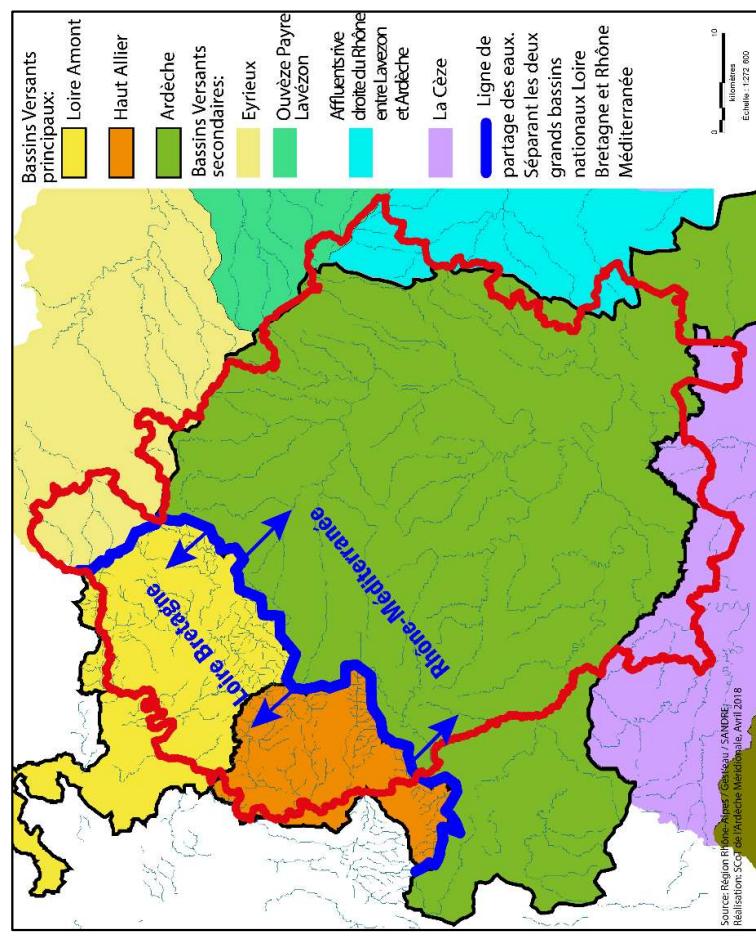
- Le relief et l'influence climatique continental confèrent à la montagne ardéchoise des étés frais. Des températures élevées peuvent être enregistrées notamment lors d'épisodes caniculaires comme en 2003, 2015 ou 2022.
- L'automne et l'hiver sont marqués par un climat froid et humide. De fortes chutes de neige peuvent être enregistrées.
- Le plateau est aussi balayé par la burle, vent d'hiver très froid. La température ressentie qui en découle est souvent particulièrement basse, et crée une ambiance glaciaire. La burle (vent du Nord qui souffle l'hiver à l'est du Massif central sur les plateaux dénudés du Velay et de l'Ardèche) peut être responsable de la formation de congères.



1.1.2 Deux grands bassins hydrographiques

L'unité de référence en hydrologie est la masse d'eau au titre de la Directive Cadre de l'Eau. Le territoire est positionné sur deux grands bassins hydrographiques, Loire Bretagne et Rhône Méditerranée, qui se découpent eux-mêmes en bassins versants et sous-bassins caractérisés par leurs masses d'eau. Comme entre les deux SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux), la définition de la masse d'eau est différente, cette unité ne sera pas reprise sur la cartographie par souci d'homogénéisation. Cependant le tableau ci-après fait état des principales masses d'eau (hors bassins versants secondaires) dont les chiffres ont été repris dans les différents SDAGE.

	Les principaux bassins versants du SCOT	Nombre de masses « cours d'eau »	Nombre de masses « plan d'eau »	Longueur totale des lignéaires aquatiques
SDAGE Loire Bretagne	Bassin Versant Loire Amont	9	2 (retenue de Lapalisse et Lac d'Issarlès)	310 km
SDAGE Rhône Méditerranée	Bassin Versant Haut Allier	6	0	240 km
	Bassin Versant Ardèche	48	0	930 km

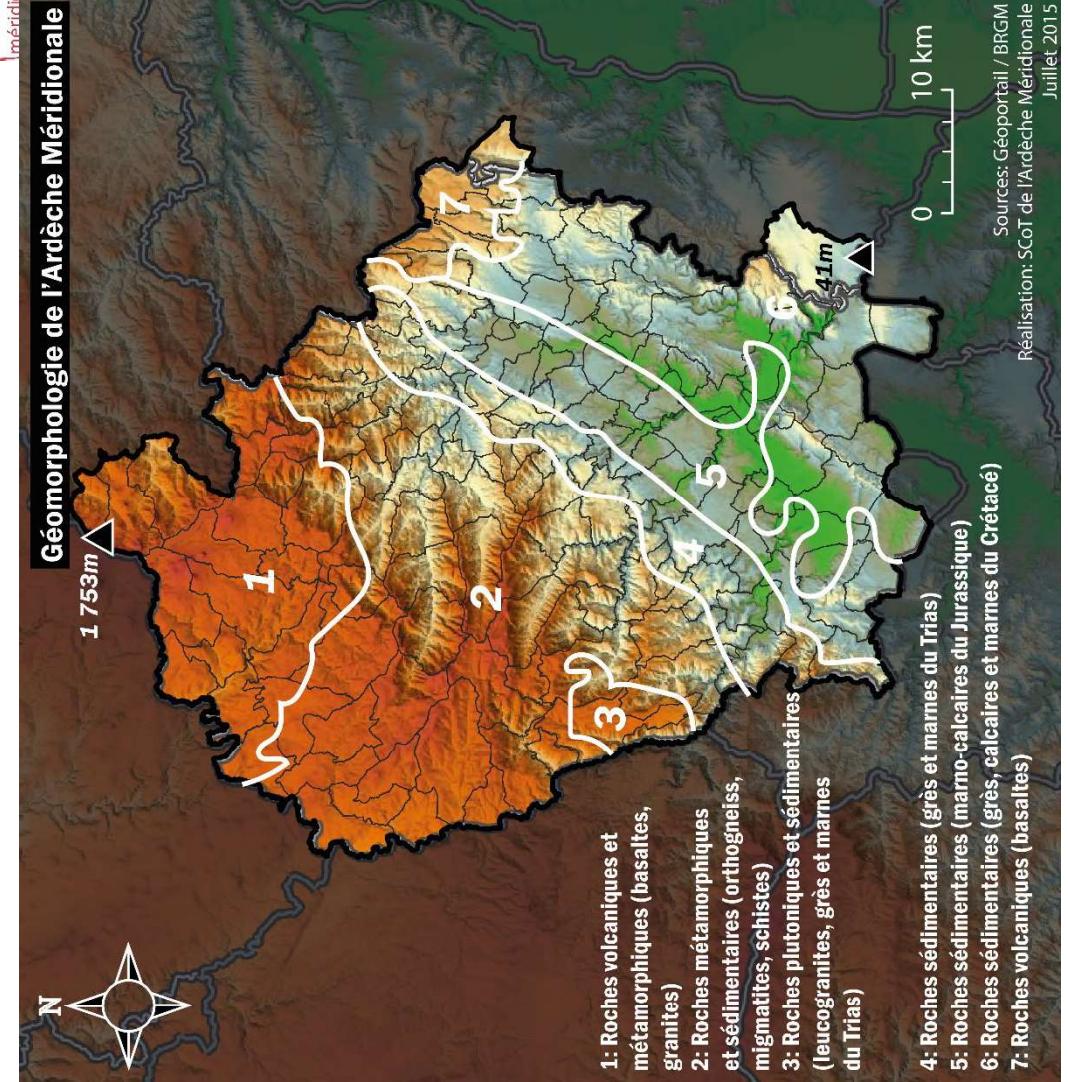


L'Ardèche reste le bassin structurant du territoire. Sur ses 48 masses d'eau, 13 sont identifiées comme structurantes :

- Ardèche basse vallée
- Ibie
- Borne amont
- Borne aval
- Chassezac aval
- Beaume amont
- Beaume aval
- Drobie
- Ardèche boucle d'Aubenas
- Volane
- Ardèche Haute Vallée
- Fontaulière

Toutes ces masses d'eau sont des affluents de l'Ardèche.

Le bassin de Loire Amont est le seul à comporter deux masses d'eau type surfacique « plan d'eau », il s'agit de Lapalisse et du Lac d'Issarlès. Viennent s'ajouter neuf masses d'eau « cours d'eau » tandis que le bassin versant Haut Allier en dénombre six. Sur les franges du territoire se localisent les quatre autres bassins versants suivants (dits secondaires) dont les cours d'eau cumulent une longueur estimée à moins de 200 km : la Cèze, Rive droite du Rhône entre Lavezon et Ardèche, Ouvèze Payre et l'Eyrieux.



1.1.3 Une géomorphologie complexe

Le relief sur le périmètre du SCOT montre une amplitude allant de 41 m à 1 753 m d'altitude. Le point le plus bas se situe à Saint-Rémèze tandis que le point culminant est localisé sur le Mont Mézenc sur la commune de Borée. Cet écart met en évidence le caractère pluriel de ses paysages caractérisés par la Montagne, les Cévennes, la faille d'Aubenas-Les Vans, le Coiron et le Bas Vivarais.

Au cours de l'épisode de création de la chaîne hercynienne (ère primaire), les processus de métamorphismes et de déformations affectent les substrats rocheux sur une ère géologique allant de -400 à -250 millions d'années. La Montagne Ardéchoise et les pentes commencent à se façonner sur des socles composés de schistes, micaschistes, gneiss, granites...

Durant l'ère secondaire (-250 à -65 millions d'années), l'Ardèche méridionale connaît une phase marine. C'est la période de sédimentation du piémont cévenol et du Bas Vivarais. Les sédiments sont de nature quartzique, calcaires gréseux puis marneux. Des failles, des glissements et des effondrements sont des accidents géologiques fréquents. La mer se retire de l'Ardèche à la fin de l'ère pour remplir l'actuel océan Atlantique et devient un espace continental. Les sédiments se transforment en roches dures.

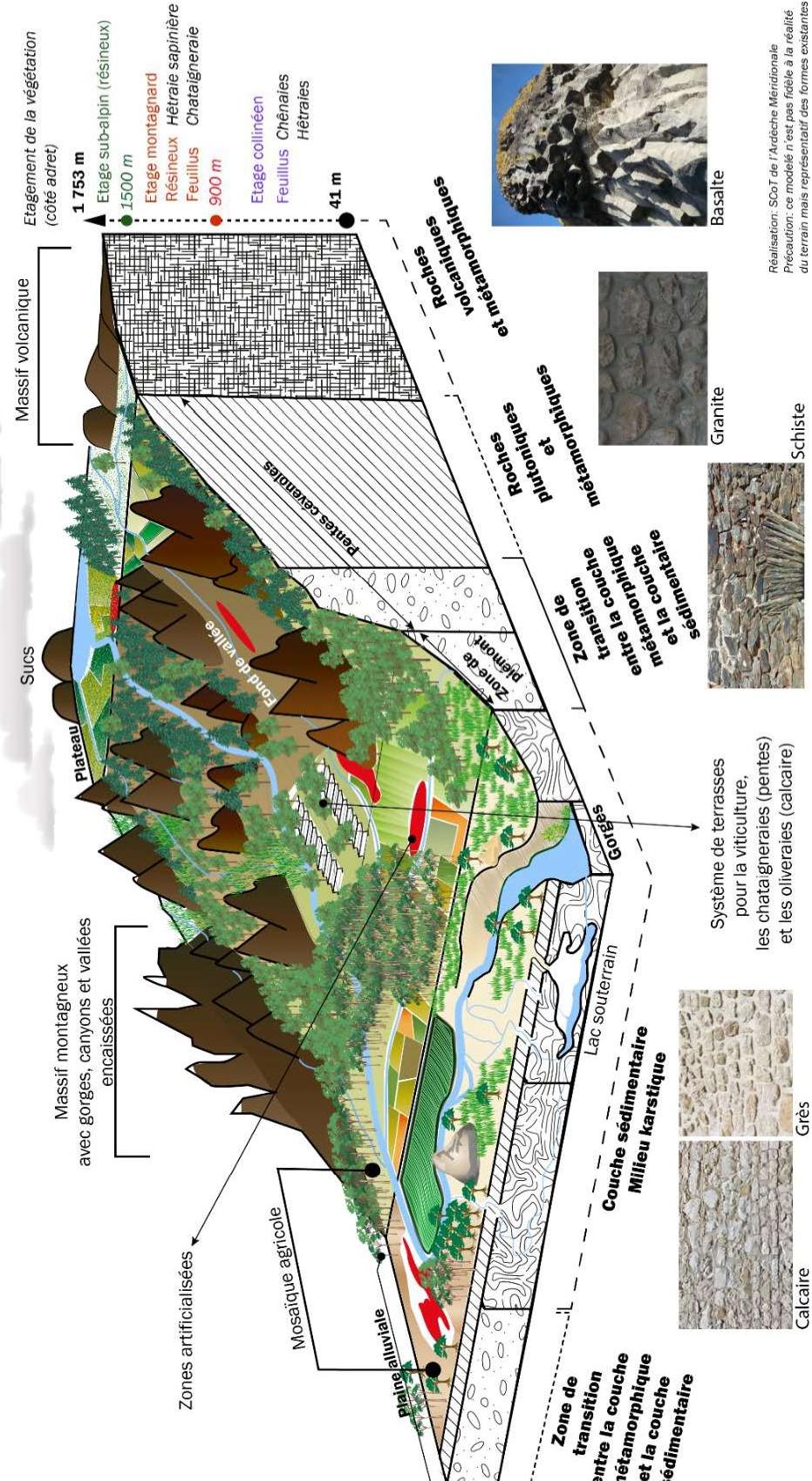
L'ère tertiaire est la période des derniers grands bouleversements tectoniques. Sur une dynamique de plissements et de compressions, l'élévation des massifs calcaires et du Massif Central est à « l'origine de cette grande marche d'escalier de plus de 1000 mètres entre la basse Ardèche et la montagne ardéchoise » (Géoparc des Monts d'Ardèche). Les gorges de l'Ardèche se creusent et des satellites volcaniques naissent. L'Ardèche des Sources et Volcans et la Montagne Ardéchoise présente des empreintes variées : maar du Lac d'Issarlès ou du Ray-Pic, cônes stromboliens de Jaujac ou d'Aizac, coulées basaltiques, projections de scories. Le massif des sucs est une trace de l'activité volcanique dont les formes ont été figées par la cristallisation de la lave. Sur la période du quaternaire, les cycles glaciaires érodent les reliefs : abaissement du lit des rivières, création des basses terrasses des gorges, du Pont d'Arc et des réseaux karstiques inférieurs.

1.1.4 Des modèles topographiques variés

Superficie de près de 2 630 km² avec une variation altimétrique de plus de 1 700 mètres, le territoire du SCoT propose plusieurs modèles très différents : monts, plateaux, vallées encaissées, canyon, gorges, plaines et cavités souterraines.

Ces modèles créés au cours des épisodes géologiques sont le support d'habitats très variés. De Sceautres à Malbosc et de La Rochette à Saint-Remèze, la répartition de la faune et de la flore peut se montrer très diversifiée localement ou conserver, au contraire, des traits généraux.

Les modèles topographiques de l'Ardèche Méridionale



Réalisation: SCoT de l'Ardèche Méridionale
Précision: ce modèle n'est pas fidèle à la réalité
du terrain mais représentatif des formes existantes

II. Des milieux naturels qui fondent l'identité de l'Ardèche méridionale

II.1 Une trame environnementale exceptionnelle

L'analyse des grands types de milieux du SCOT a été réalisée à partir de la base de données Corine Land Cover de 2018, la plus à jour actuellement.

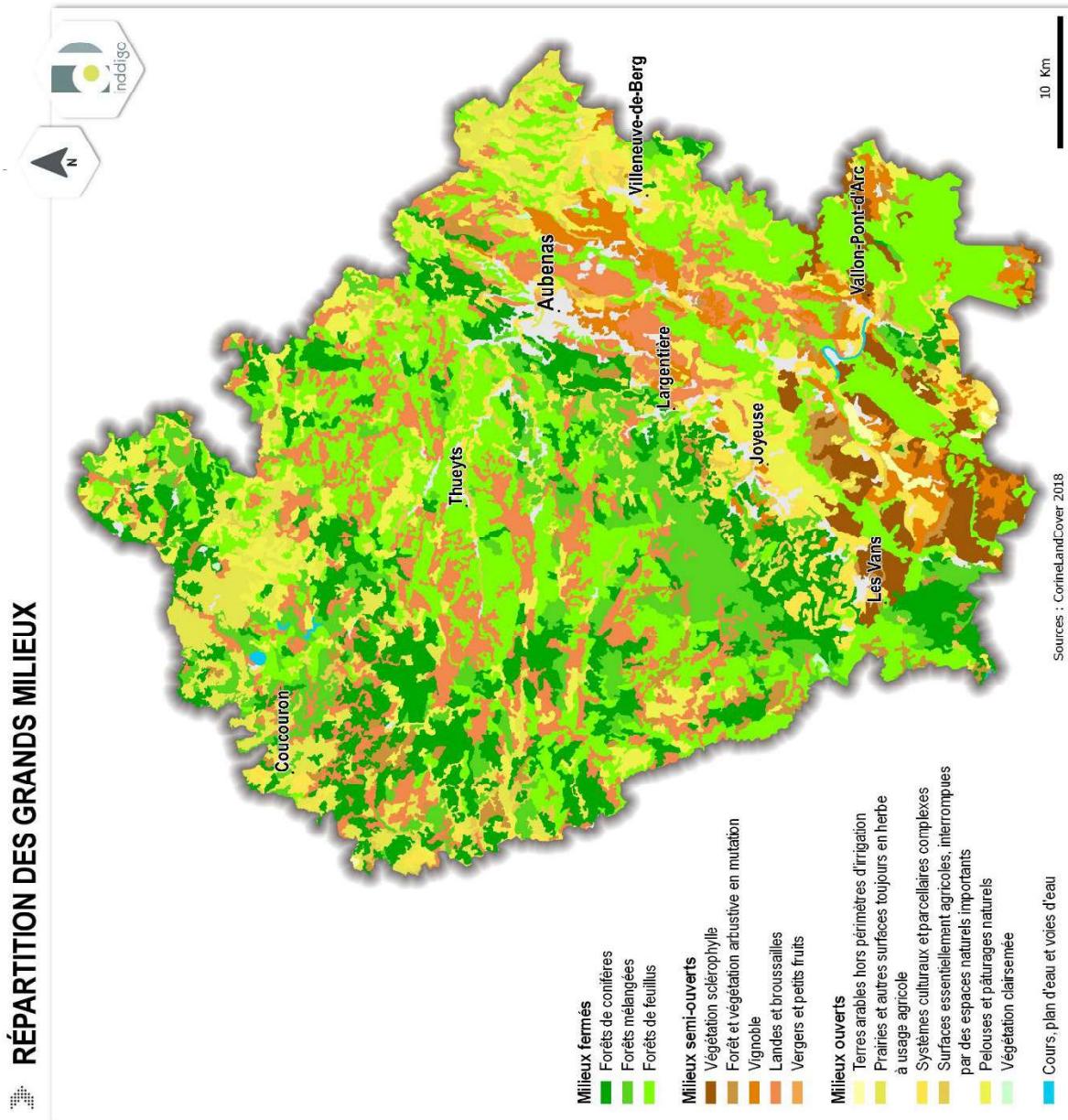
II.1.1 Un espace à dominante « naturelle »

Le pays de l'Ardèche méridionale est un espace à dominante rurale et naturelle où la surface urbanisée est très faible. En superficie, c'est le milieu forestier qui est le plus important avec 134 920 ha (soit 1 349 km²) en 2018. Ce milieu correspond essentiellement à la barrière des Cévennes.

Les surfaces artificialisées par l'urbanisation (tissu urbain, zones d'activités, extraction de matériaux, ...) représentent un peu plus de 3% du territoire, soit environ 97% du territoire qui est vierge de toute construction.

TYPE DE MILIEU	USAGE DES SOLS	SUPERFICIE EN 2018 (ha)	
		PAR TYPE D'OCCUPATION	PAR TYPE DE MILIEU
FERME	Forêts de feuillus	71 367	133 865 ha soit 51,2% du territoire
	Forêts de conifères	39 250	
	Forêts mélangées	23 248	
	Vignobles	9 423	
	Vergers et petits fruits	281	
	Landes et broussailles	32 455	
	Végétation sclérophylle	9 182	
	Forêt et végétation arbustive en mutation	7 045	
	Terres arables hors périmètres d'irrigation	891	
SEMI-OUVERT	Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole	20 508	
	Systèmes culturaux et parcellaires complexes	13 843	
	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	6 345	
	Pelouses et pâturages naturels	19 106	
	Végétation clairsemée	131	
	Milieu artificialisé	8 016	8 016 ha soit 3% du territoire
	Roches nues	192	--
AUTRES		321	
SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE			261 603 ha

RÉPARTITION DES GRANDS MILIEUX

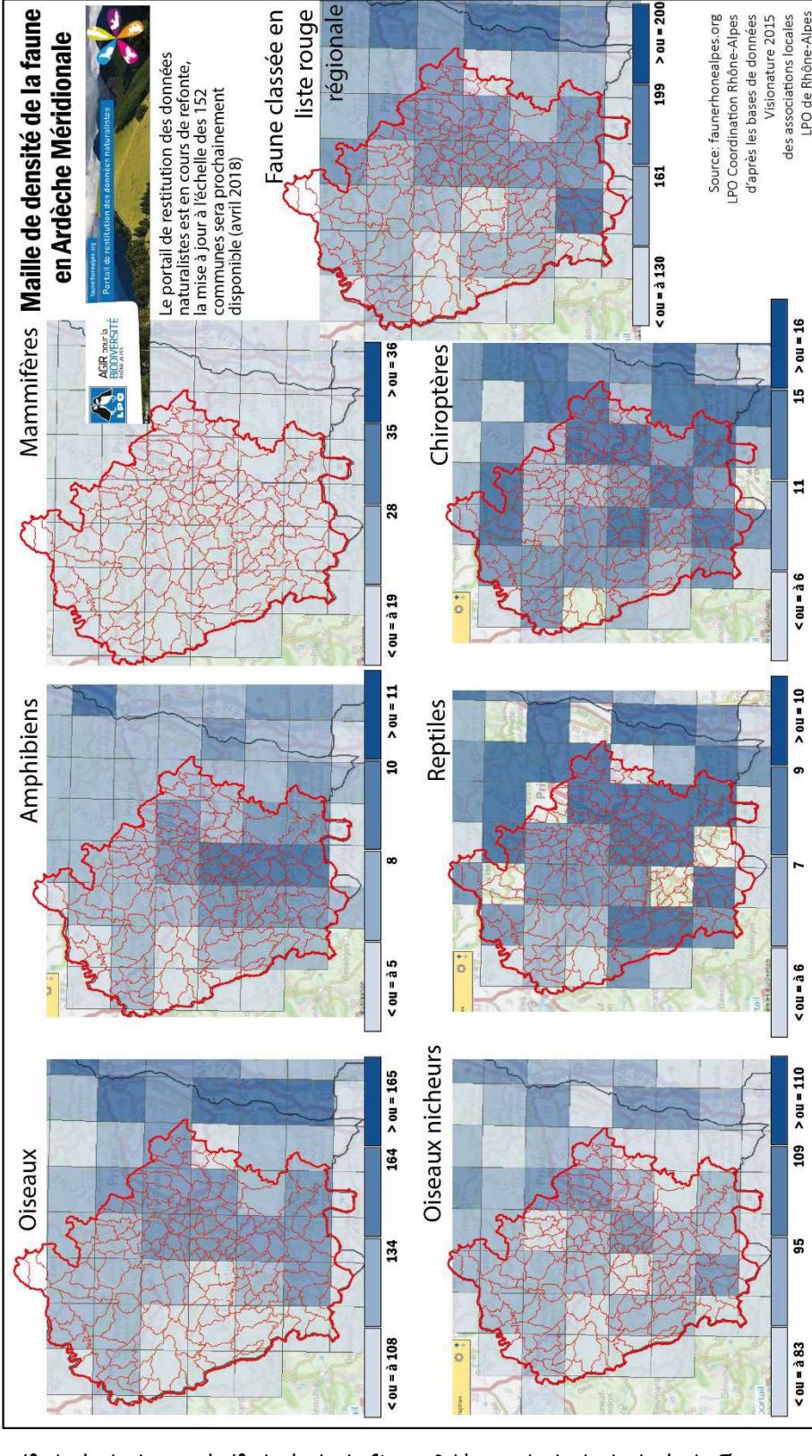


II.1.2 Une grande richesse faunistique et floristique

► Le diagnostic du SCoT ne peut prétendre à être un inventaire floristique et faunistique exhaustif.



► Cette cartographie met en avant les aires de concentration ou de dispersion pour les vertébrées terrestres collectées sur le territoire de l'Ardèche méridionale, grâce aux sites de saisie Visionature. La dernière mise à jour date de 2014.



Lorsque ces mailles sont cumulées (superposition des familles) plusieurs secteurs à enjeux se dégagent :

- 1 maille qui concentre 6 indicateurs de fortes concentrations (toutes les variables sauf les mammifères) qui est localisée sur le secteur de Berrias-et-Casteljau, Les Vans, Les Assions, Banne, Beauieu et Chandolas ;
- 2 mailles qui concentrent 3 indicateurs de fortes concentrations (amphibiens, reptiles et oiseaux) qui sont localisées entre Ailhon-Fons jusqu'à Labeaume-Ruoms (axe nord-sud) ;
- 3 mailles qui concentrent 4 indicateurs (oiseaux, amphibiens, reptiles et chiroptères) sur le secteur du Coiron jusqu'à Rocheocolombe.

Concernant la faune classée en liste rouge régionale (espèces menacées), un secteur restreint localisé sur la maille Berrias-et-Casteljau, Les Vans, Les Assions, Banne, Beauieu et Chandolas montre une forte concentration d'espèces menacées et un secteur plus élargi sur plusieurs mailles montre une densité relativement moyenne sur la diagonale Col de l'Escrinet-Saint-Remèze / Sceautres- Grospierrès.

II.1.3 Un réseau écologique diversifié

Les principales trames écologiques terrestres (trame verte) sont la trame forestière, la trame de la végétation basse et la trame agricole. En ce qui concerne la trame bleue, ce sont les cours d'eau et les zones humides.

La trame forestière

En 2014 (BD forêt la plus à jour) les surfaces forestières (hors garrigues et landes) représentent de l'ordre de 1 35 000 ha.

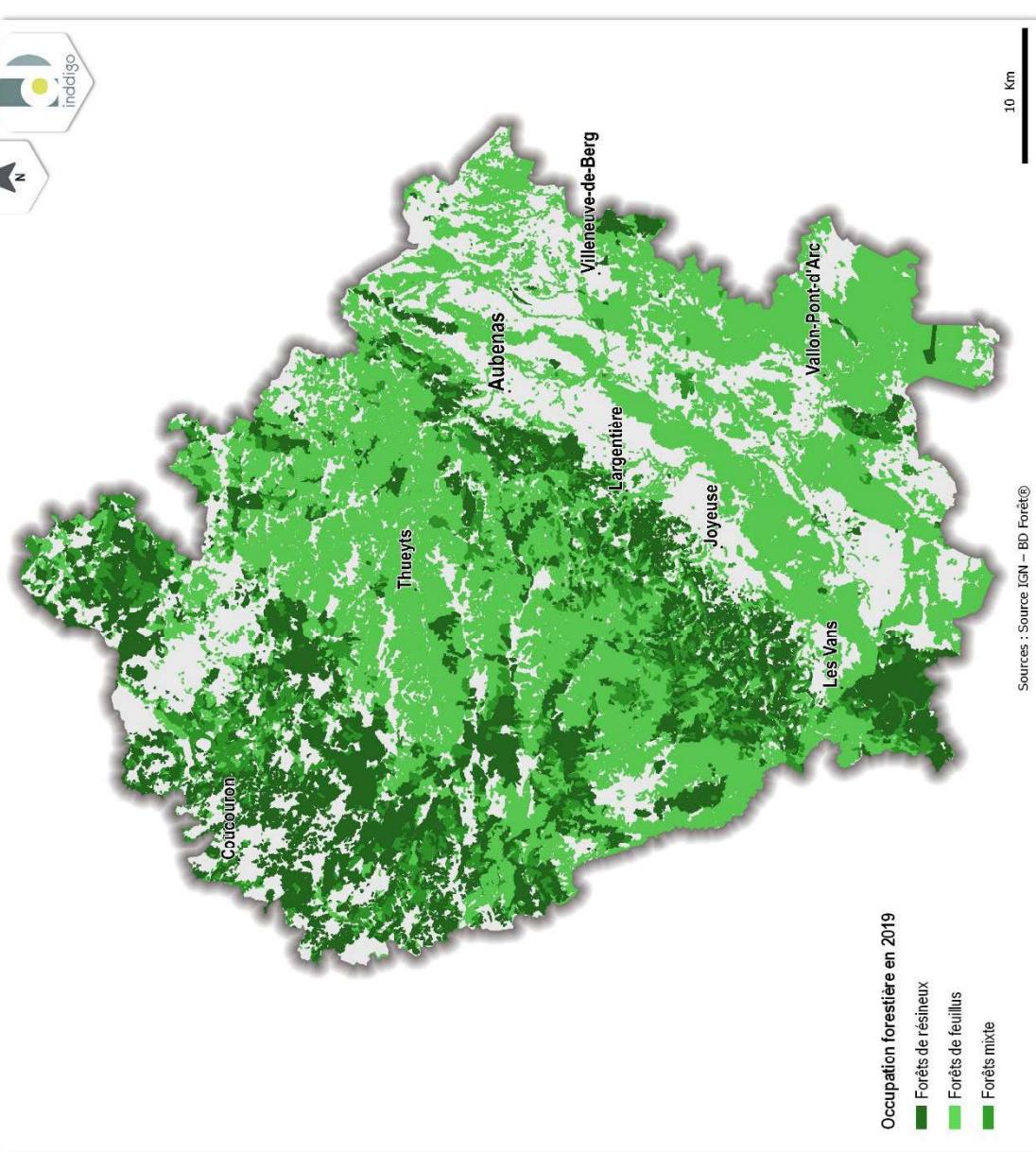
Les forêts sont majoritairement feuillues, plus de 53% des boisements, alors que les résineux ne représentent que 29% des boisements, le reste étant composé de boisements mixtes.

Le taux de boisement du territoire est de l'ordre de 51% en 2014.

L'âge des forêts et leur composition (essences) sont des variables qui influencent la diversité et la richesse écologiques (degré de biodiversité).

D'autres informations sur la trame forestière sont consultables dans ce livre au 3^e chapitre.

TRAME FORESTIÈRE



Sources : Source IGN - BD Forêt®
Réalisation : Indigo - Janvier 2022

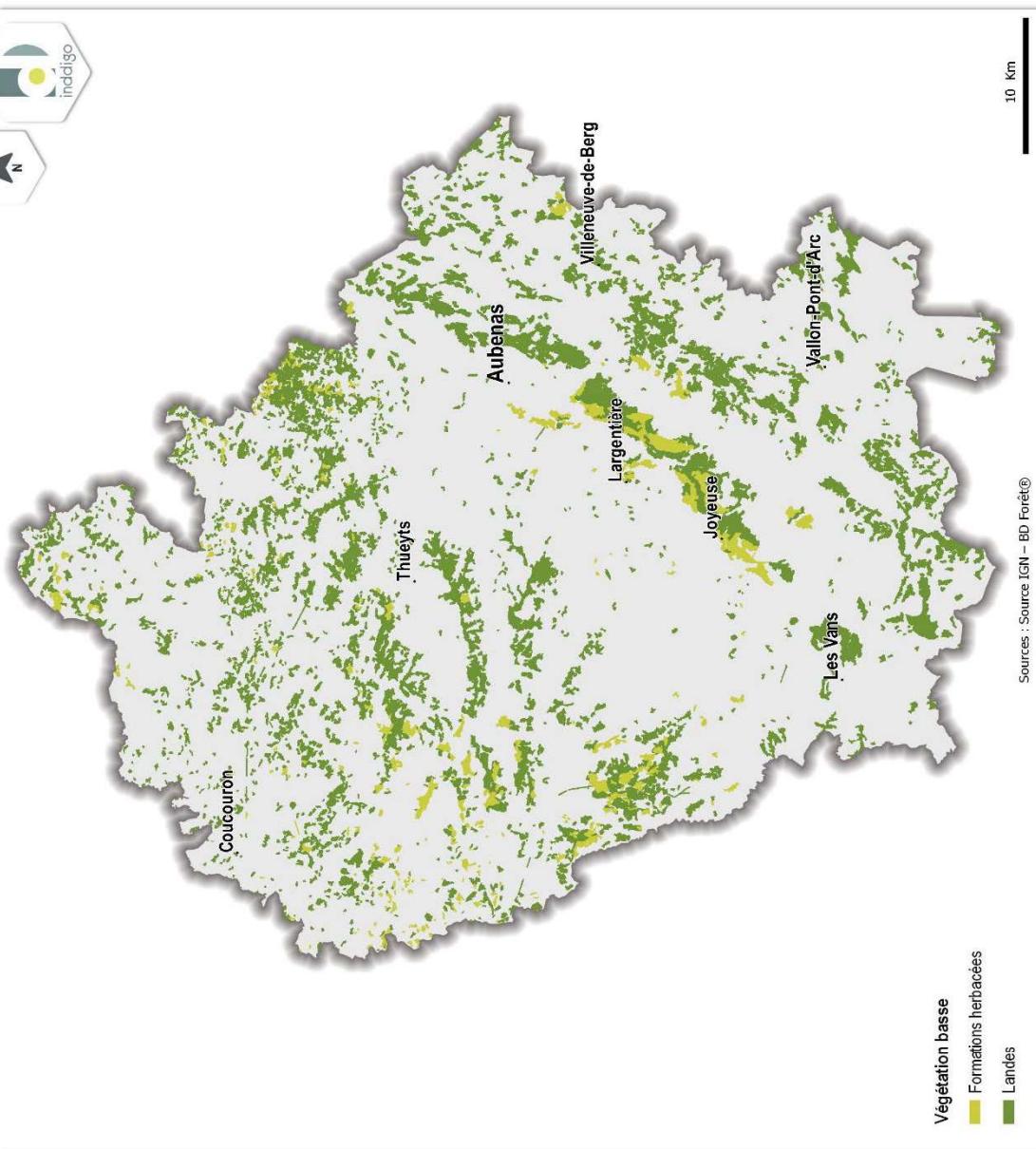


VÉGÉTATION BASSE

► La trame de la végétation basse (landes et broussailles)

1^{ère} strate de formation des forêts, les landes sont très présentes sur le territoire. Cette trame de végétation basse inclue également les friches agro-foles.

En 2014, la végétation basse occupe environ 33 000 ha, soit 12% du territoire SCoT



Sources : Source IGN – BD Forêt®
Réalisation : Indigo - Janvier 2022

► Trame agricole

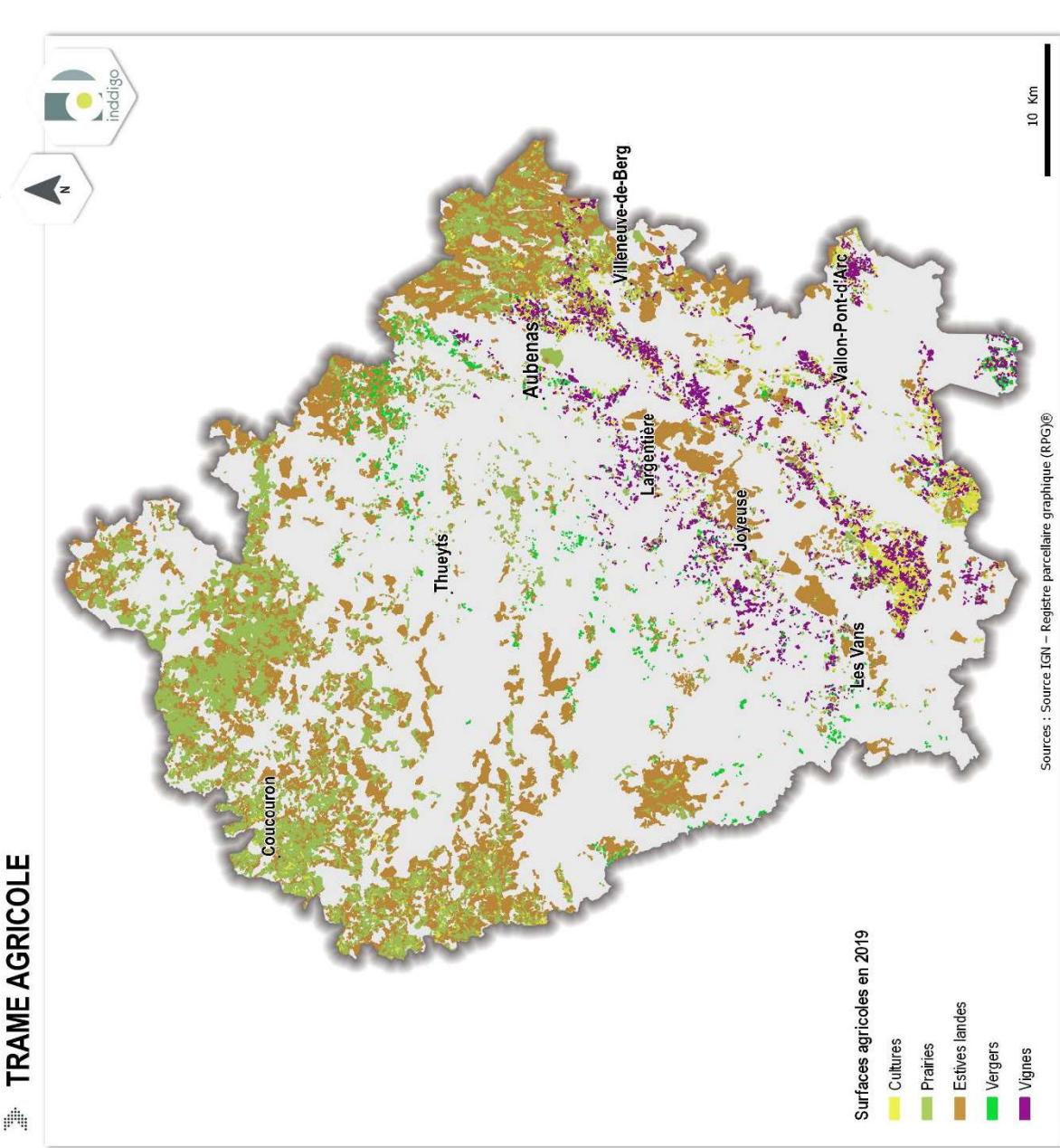
En 2019, les surfaces agricoles représentent 63 273 ha, soit 24% du territoire (source : recensement parcellaire graphique). Elles se répartissent ainsi :

- 50.5% sont les prairies d'altitudes et estives (31 944 ha).
- 32.3% sont des prairies cultures (20 762 ha).
- 5.5% sont des cultures (3 470 ha).
- 2.1% sont des vergers (1 328 ha).
- 7.2% sont des vignes (4 567 ha).

Le reste est mixte et indifférencié.

D'autres informations sur la trame agricole sont consultables dans ce livre au 3^e chapitre.

► TRAME AGRICOLE



► Evolution des milieux fermés, semi-ouverts et agricoles entre 2011 et 2019 sur le territoire du SCOT

	Surface en 2011	Surface en 2019	Evolution 2011-2019	Evolution 2011-2019
Milieux fermés : forêts	125 491 ha	135 000 ha	9 509 ha	7.6%
Milieux semi-ouverts : landes	47 756 ha	33 000 ha	-14 756 ha	-30.9%
Milieux ouverts : agricoles*	29 459 ha	30 127 ha	668 ha	2.3%

*moins les estives et prairies d'altitude

L'évolution la plus significative est celle des landes qui ont beaucoup diminué. Une grande partie s'est convertie en forêt. Une autre partie a été reconquise pour l'agriculture.
 Plus en détail, l'évolution des pratiques agricoles fait apparaître une forte diminution de la vigne et une augmentation des vergers et terres cultivées ou prairies.

	Surface en 2011	Surface en 2019	Evolution 2011-2019	Evolution 2011-2019
Prairies / cultures	21 891 ha	24 232 ha	2 341 ha	10.7%
Vergers	1 161 ha	1 328 ha	167 ha	14.4%
Vignes	6 407 ha	4 567 ha	- 1 840 ha	-28.7%

► Les trames de végétation basse, forestière et agricole forment le réseau écologique initial

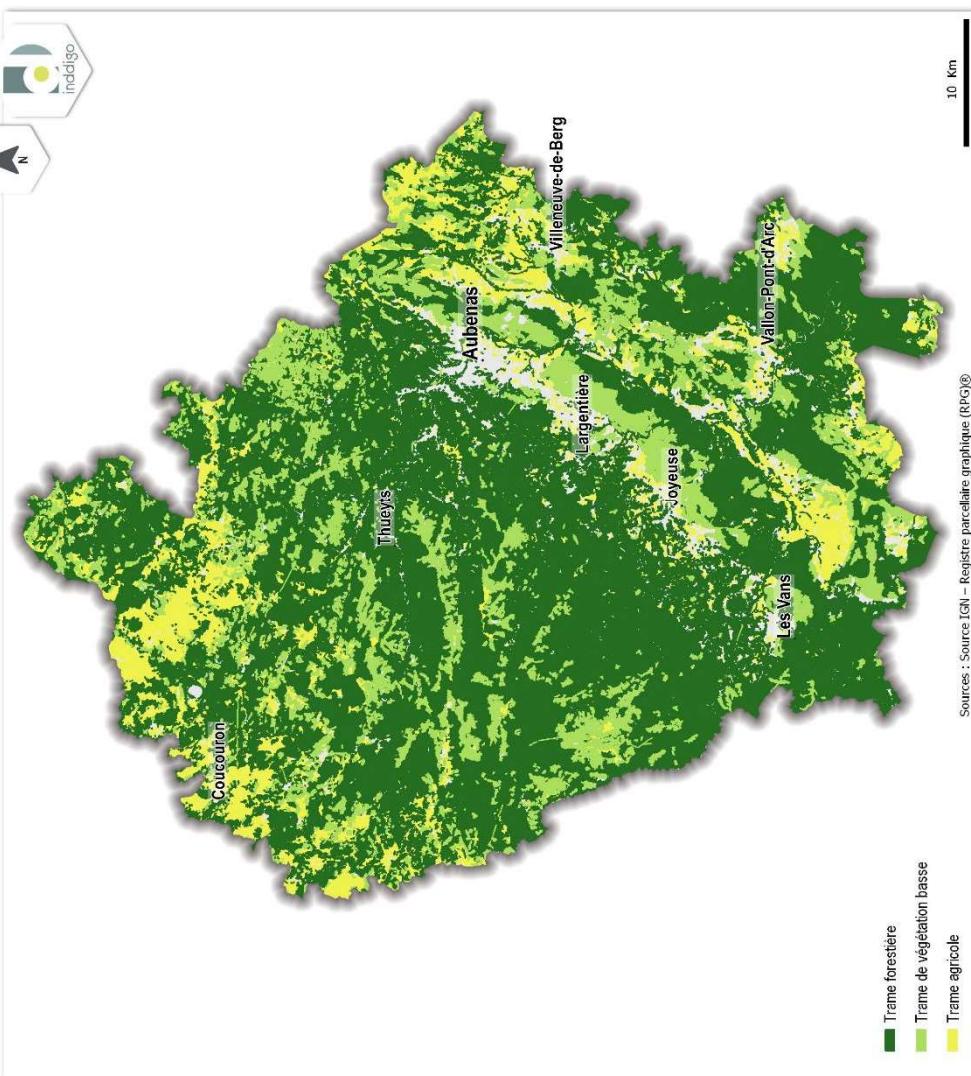
Des degrés de biodiversité et de perméabilité sont à considérer dans ce réseau écologique initial. Ils varient en fonction des pratiques agricoles locales et des obstacles à la circulation des espèces (urbanisation, routes, clôtures...).

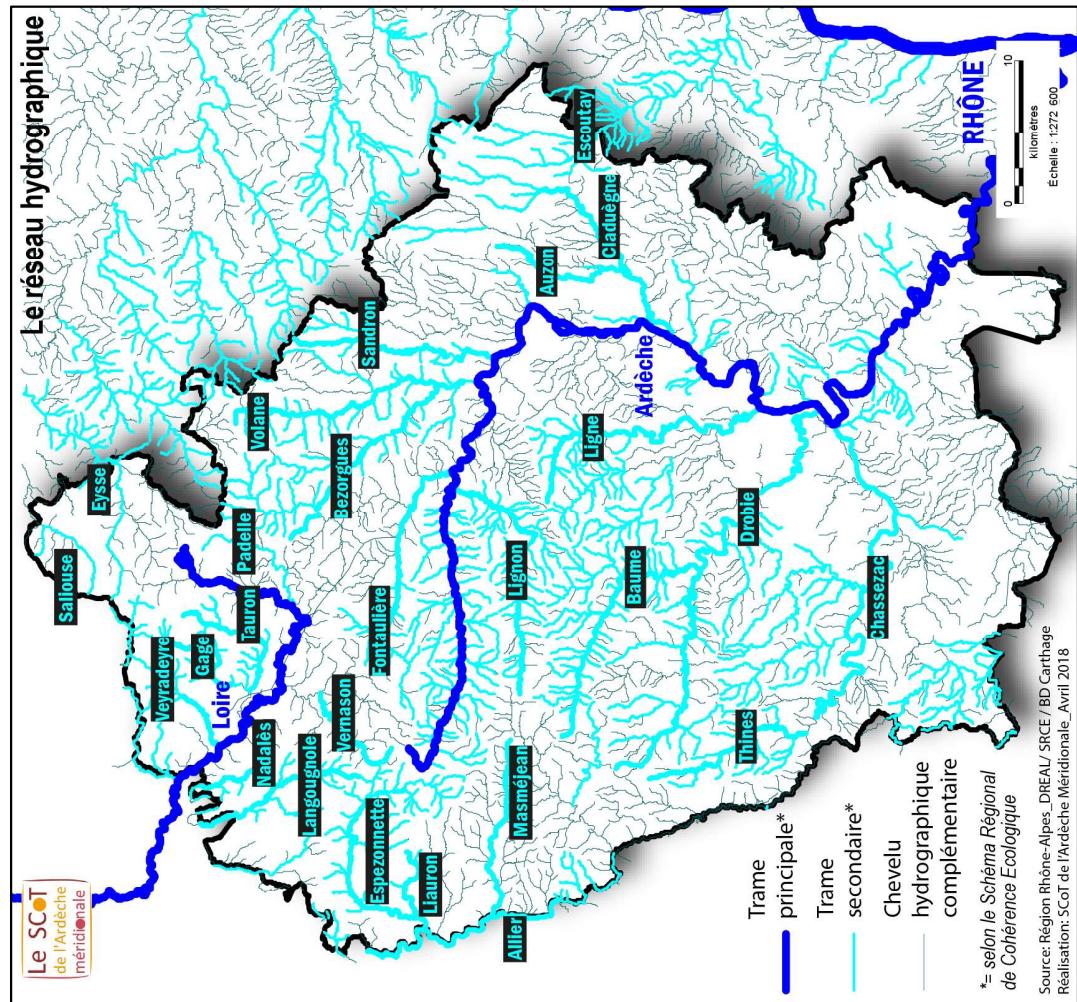
En effet, les espaces de prairies et cultures regroupés au sein de la même classe n'ont pas tous le même degré de biodiversité.

Un espace de prairie fauché de manière raisonnée (pâtrage) n'aura pas le même coefficient de biodiversité qu'un champ cultivé soumis à épandage avec utilisation d'intrants chimiques (engrais, pesticides, herbicides...). De même pour un espace viticole labellisé « agriculture biologique » qui n'aura pas la même concentration de faune-flore qu'un espace viticole exploité de manière intensive avec l'utilisation de phytosanitaires.

Au regard de la superficie du territoire, environ 2 630 km², et du manque de données, il est difficile de faire ressortir dans ce diagnostic une échelle exposant les différents degrés de biodiversité de la trame agricole, naturelle et forestière. Il faudrait pour cela croiser les variables suivantes pour le milieu agricole à l'échelle de la parcelle ou infra-communale : type de productions (animales ou végétales) / pratiques culturelles (agriculture biologique ou utilisation d'intrants). Le SCoT est un document d'urbanisme qui ne descend pas à l'échelle parcellaire.

► LE RÉSEAU ÉCOLOGIQUE INITIAL





► La trame des cours d'eau

Elle est composée :

- Des réseaux (principal et secondaire) identifiés dans le SRADDET ;
 - Du chevelu hydrographique complémentaire identifié qui recense l'ensemble des eaux superficielles sur la base BD Carthage.
- La longueur cumulée totale de tous les cours d'eau identifiés dans la base de données Carthage est de 3 743 km.

Identification du réseau aquatique principal :

- L'Ardèche (104 km linéaire SCOT)
- La Loire (32 km linéaire SCOT)

L'Allier n'apparaît pas dans la trame bleue principale du SRCE Rhône-Alpes alors qu'il y a de nombreuses frayères à saumons et que sa longueur linéaire totale (supra-SCOT) avoisine les 420 km. Le SRCE classe cette rivière en réseau secondaire.

Identification du réseau aquatique secondaire sur les 3 bassins versants :

Ardèche	Allier	Loire
- Chassezac aval (36 km)	- Allier (21 km)	- Veyradeyre (11 km)
- Thines (15 km)	- Masméjean (14 km)	- Gage (9 km)
- Beaume (21 km)	- Liauron (8 km)	- Tauron (11 km)
- Drobie (45 km)	- Espezonnette (17 km)	- Vernaison (11 km)
- Lignon (20 km)		- Nadalès (5 km)
- Ligne (26 km)		- Langougnole (12 km)
- Volane (18 km)		- Padelle (12 km)
- Bezorgues (22 km)		
- Sandron (18 km)		
- Fontaulière (20 km)		
- Auzon (19 km)		
- Claduègne (12 km)		

Source: Région Rhône-Alpes_DREAL/SRCE / BD Carthage
Réalisation: SCOT de l'Ardèche Méditerranée_Avril 2018

Affluents de l'Ardèche, l'Ibie, la Borne, et le Chassezac amont ne sont pas identifiés dans la trame bleue secondaire du SRCE.

► Le réseau des zones humides (ZH)

Une zone humide est un terrain, exploité ou non habituellement inondé ou gorgé d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe y est dominée par les plantes hydrophiles pendant au moins une partie de l'année (L211-1 du code de l'environnement).
 Une tourbière est un milieu humide d'eau douce mal drainé dans lequel beaucoup de matière organique végétale, en décomposition ou décomposée, est présente. La tourbière est caractérisée par une accumulation de tourbe.
 Une ripisylve qualifie une forêt qui croît le long des fleuves [cours d'eau] tant dans des régions tempérées que tropicales. C'est donc une formation boisée, buissonnante des berges des cours d'eau, et même une forêt.

Source : aquaportal.com/définition.

Les zones humides rendent plusieurs services :

- Elles piègent les polluants (séquestration de carbone, filtration des polluants des eaux de ruissellement, digestion et restitution des nutriments).
- Elles régulent le débit des rivières (stockage et restitution d'eau en période sèche comme une éponge, réduction des crues).
- Elles sont des lieux de vie pour la faune et la flore.

La carte page suivante présente les zones humides du territoire. L'inventaire départemental a été mis à jour en 2016 par le Conservatoire des Espaces Naturels à partir de l'inventaire réalisé par le SAGE Ardèche.

On estime la superficie des zones humides du périmètre SCoT à 6 190 ha.

Trois grands secteurs sont identifiés :

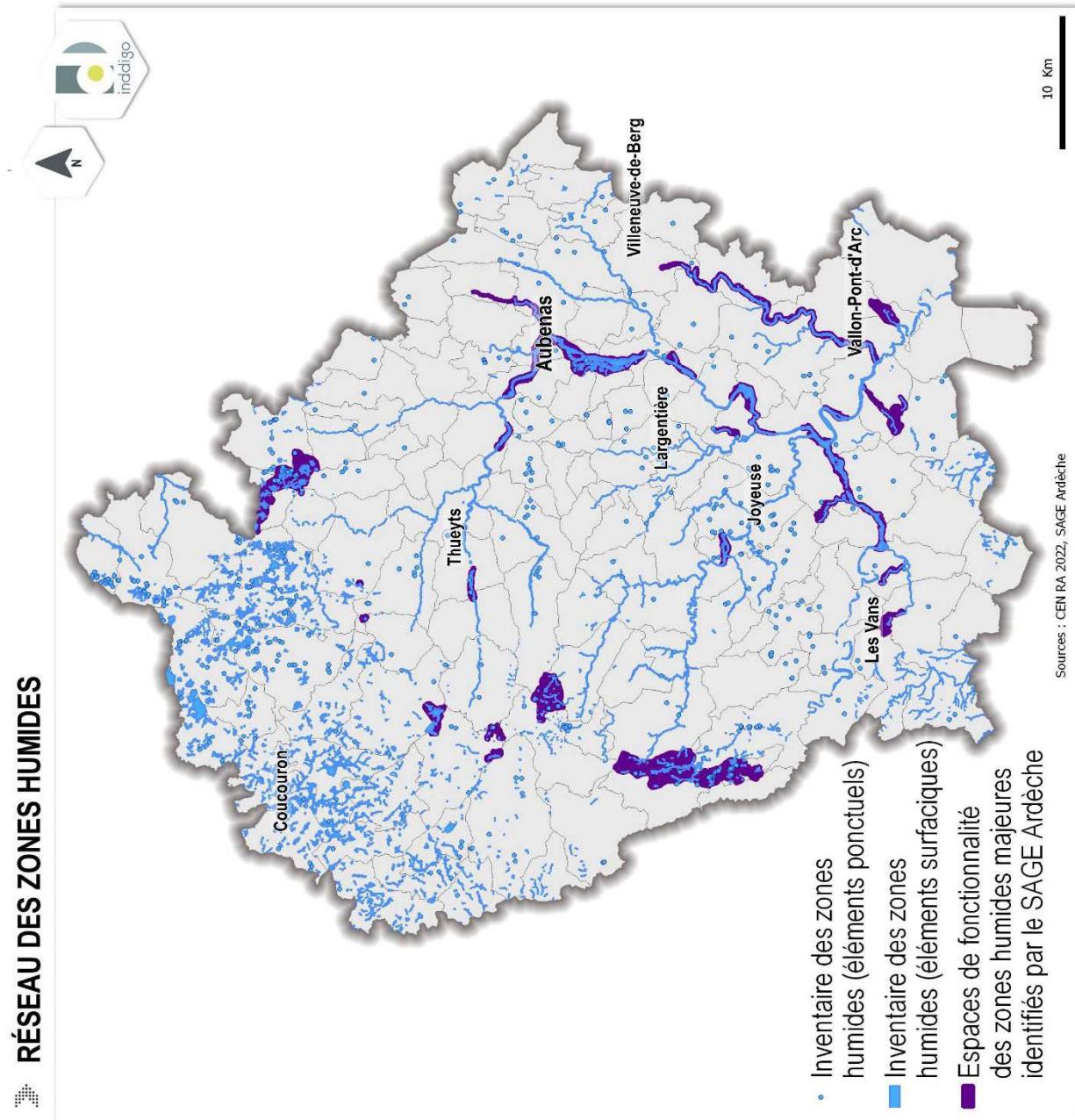
- le réseau de tourbières, landes, prairies humides sur le plateau ardéchois et de Montselgues, d'une superficie totale de 3 633 ha ;
- l'Ardèche et ses principaux affluents, d'une superficie de 1 700 ha ;
- Les zones humides sur la plaine alluviale entre Aubenas et Vogüé, d'une superficie de 857 ha.

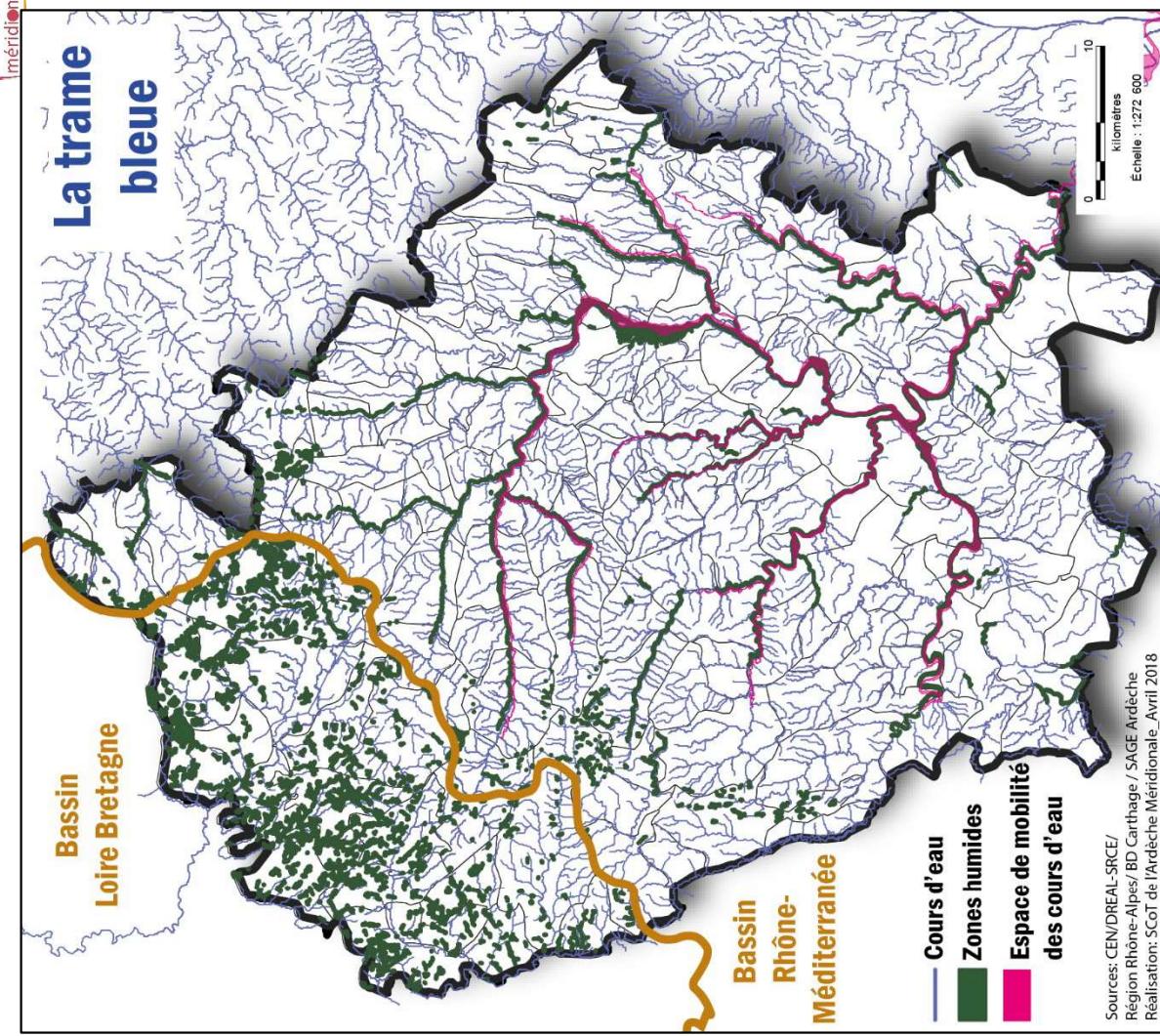


Les espaces de fonctionnalité de ces zones humides ont été considérées : ce sont ainsi 6 232 ha d'espaces de fonctionnalité pour les zones humides majeures qui ont été identifiées.

Les zones humides « ponctuelles » sont également figurées sur la carte (données fournies par le Conservatoire des Espaces naturels). Ces zones humides (mares permanentes et temporaires, roselières, ...) présentent généralement une superficie inférieure à 1 ha. Indépendamment de leurs superficies, elles constituent un enjeu fort pour le territoire : potentiel en biodiversité, régulation de l'eau (zones tampons, ...), épuration de l'eau, ...

RÉSEAU DES ZONES HUMIDES





► Le réseau hydrologique initial, base de la trame bleue

La structure élémentaire de ce réseau est définie par l'association :

- Des zones humides (trame précédente) ;
- Des cours d'eau (trame précédente) ;
- Des espaces de mobilité de certains cours d'eau (nouvelle trame ajoutée).

La trame aquatique est composée des réseaux (principal et secondaire) identifiés dans le SRADDET sur la base du SRCE et du chevelu hydrographique complémentaire qui recense l'ensemble des eaux superficielles. Y sont particulièrement concernés :

- Les chevelus de têtes de bassin,
- Les sites Natura 2000 linéaires et surfaciques à composition aquatique et humide.
- Les couvertures végétales permanentes le long de certains cours d'eau.
- Les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau.
- Les zones prioritaires des Plans Nationaux d'Actions (exemple du PNA de l'Apron du Rhône).

Les espaces de mobilité des cours d'eau représentent le lit majeur dans lequel le lit mineur peut se déplacer. « Le cours d'eau étant un système dynamique, mobile dans l'espace et dans le temps : il se réajuste constamment au gré des fluctuations des débits liquides. Ces réajustements se traduisent par des translations latérales permettant la mobilisation des sédiments ainsi que le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres. L'espace de mobilité correspond à la « divagation » du lit du cours d'eau : c'est-à-dire la zone de localisation potentielle des sinuosités ou des tressés. Les cours d'eau de montagne sont en principe reconnus comme ayant très peu d'espace de mobilité de part et d'autre du lit mineur ; cet espace augmente lorsqu'on s'éloigne de la source, pour devenir très large lorsqu'il correspond aux plaines alluviales des grands fleuves. On parle également d'espace de liberté du cours d'eau. www.glossaire.eaufrance.fr »

Les espaces de mobilité des cours d'eau représentent le lit majeur dans lequel le lit mineur peut se déplacer. « Le cours d'eau étant un système dynamique, mobile dans l'espace et dans le temps : il se réajuste constamment au gré des fluctuations des débits liquides. Ces réajustements se traduisent par des translations latérales permettant la mobilisation des sédiments ainsi que le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres. L'espace de mobilité correspond à la « divagation » du lit du cours d'eau : c'est-à-dire la zone de localisation potentielle des sinuosités ou des tressés. Les cours d'eau de montagne sont en principe reconnus comme ayant très peu d'espace de mobilité de part et d'autre du lit mineur ; cet espace augmente lorsqu'on s'éloigne de la source, pour devenir très large lorsqu'il correspond aux plaines alluviales des grands fleuves. On parle également d'espace de liberté du cours d'eau. www.glossaire.eaufrance.fr »

La superficie totale des zones humides est de 6 190 ha à laquelle s'ajoutent les 3 646 ha d'espaces de mobilité des principaux cours d'eau localisés dans le bassin versant de l'Ardèche.

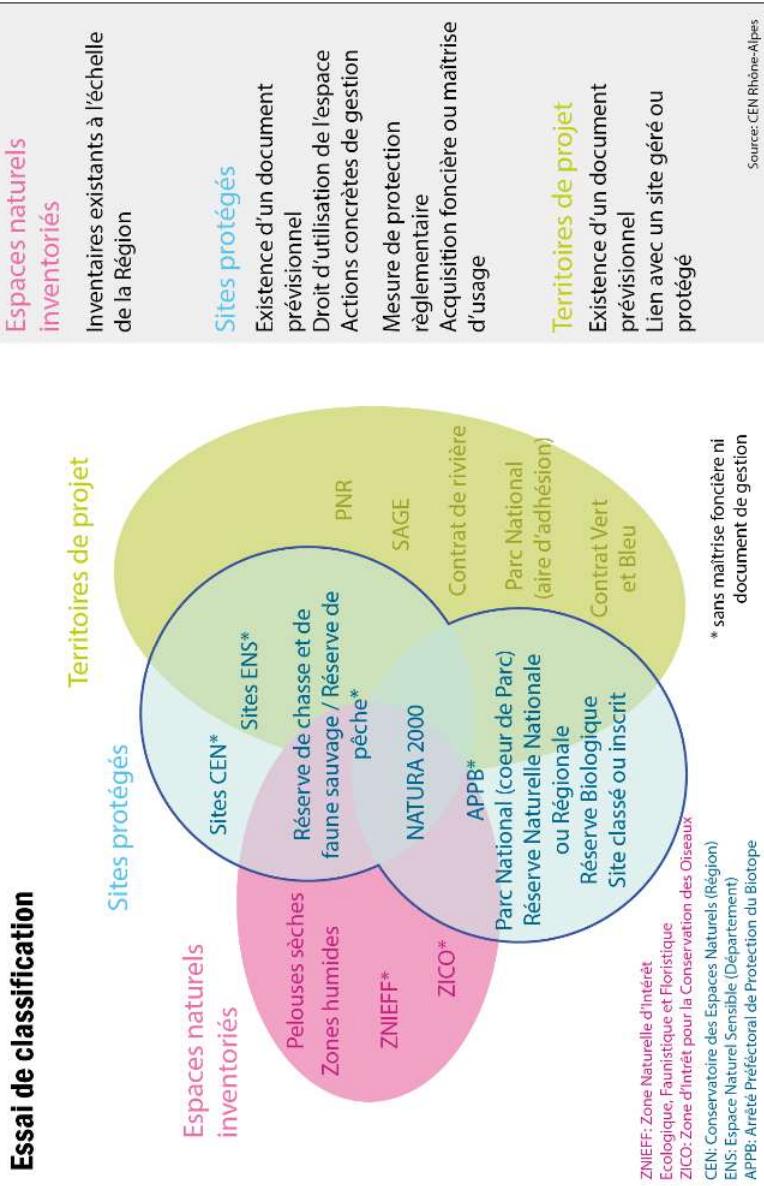
II.2 Des écosystèmes reconnus pour leur valeur

La complexité ici est de réaliser une présentation synthétique tout en ayant l'état des lieux le plus complet des richesses environnementales existantes sur le territoire du SCOT.

Le schéma ci-contre les range en trois classes : les sites protégés (qui regroupent les sites préservés et/ou gérés), les espaces naturels inventoriés et les territoires de projet.

Celui en page suivante contextualise cette classification avec le libellé de chaque périmètre présent dans le SCOT de l'Ardèche méridionale.

Essai de classification



ZNIEFF: Zone Naturelle d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

ZICO: Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux

CEN: Conservatoire des Espaces Naturels (Région)

ENS: Espace Naturel Sensible (Département)

APPB: Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope

* sans maîtrise foncière ni document de gestion

Source: CEN Rhône-Alpes

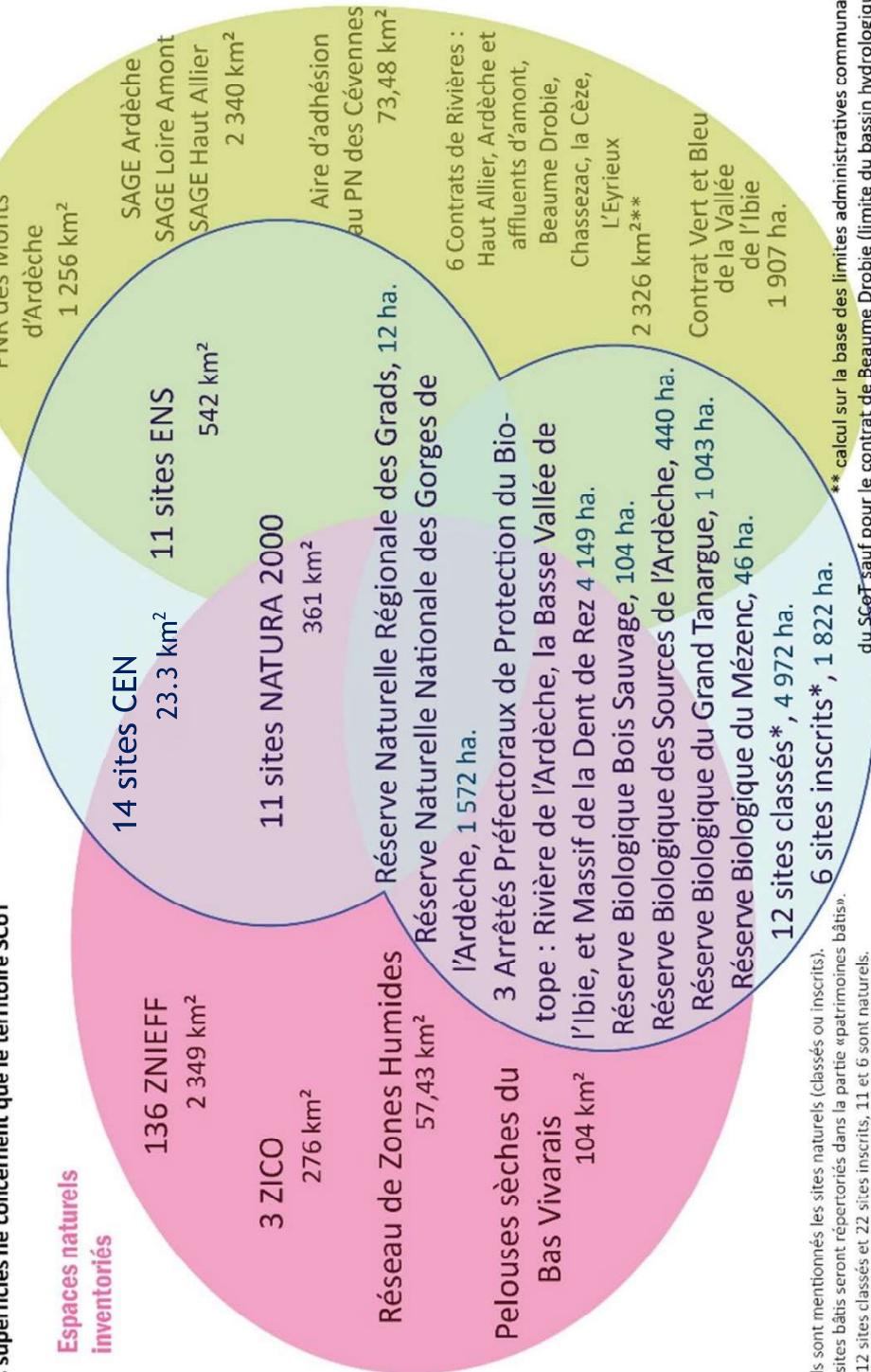
Parmi les sites protégés, les Espaces Naturels Sensibles et les sites du Conservatoire des Espaces Naturels relèvent de la protection conventionnelle, tandis que les sites Natura 2000, les Réserves Naturelles (régionale ou nationale), les Réserves biologiques Intégrales, les Arrêtés Préfectoraux de Protection du Biotope, les Sites Classés ou Inscrits sont du ressort de la protection réglementaire.

Synthèse des mesures d'inventaire, de protection et de gestion

Les superficies ne concernent que le territoire SCOT

Territoires de projet

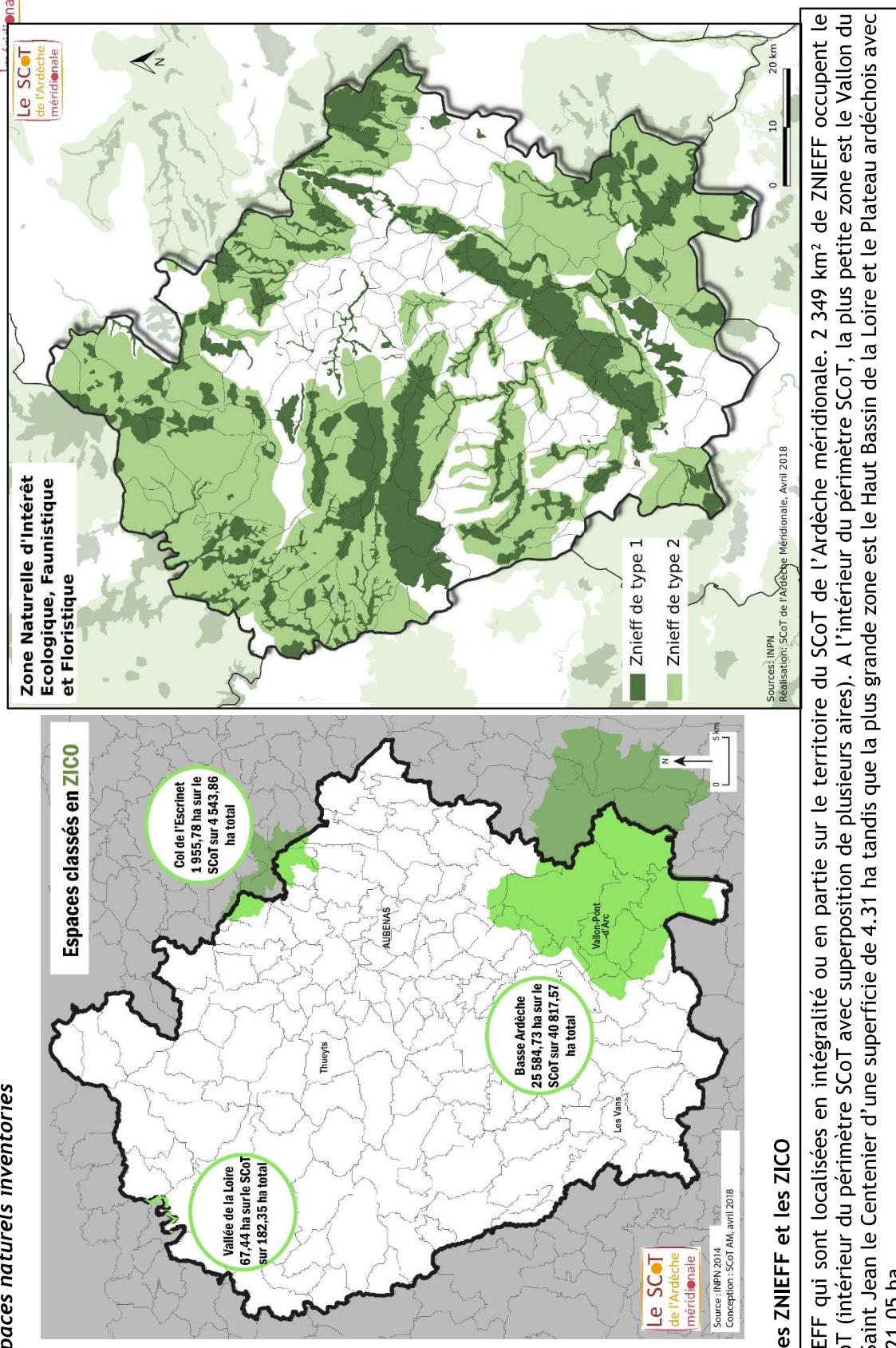
Sites protégés



Seuls sont mentionnés les sites naturels (classés ou inscrits).
Les sites bâis seront répertoriés dans la partie épatoirines bâties.
Sur 12 sites classés et 22 sites inscrits, 11 et 6 sont naturels.

** calcul sur la base des limites administratives communales du SCOT sauf pour le contrat de Beaume Drobie (limite du bassin hydrologique)

II.2.1 Des espaces naturels inventoriés



► Les ZNIEFF et les ZICO

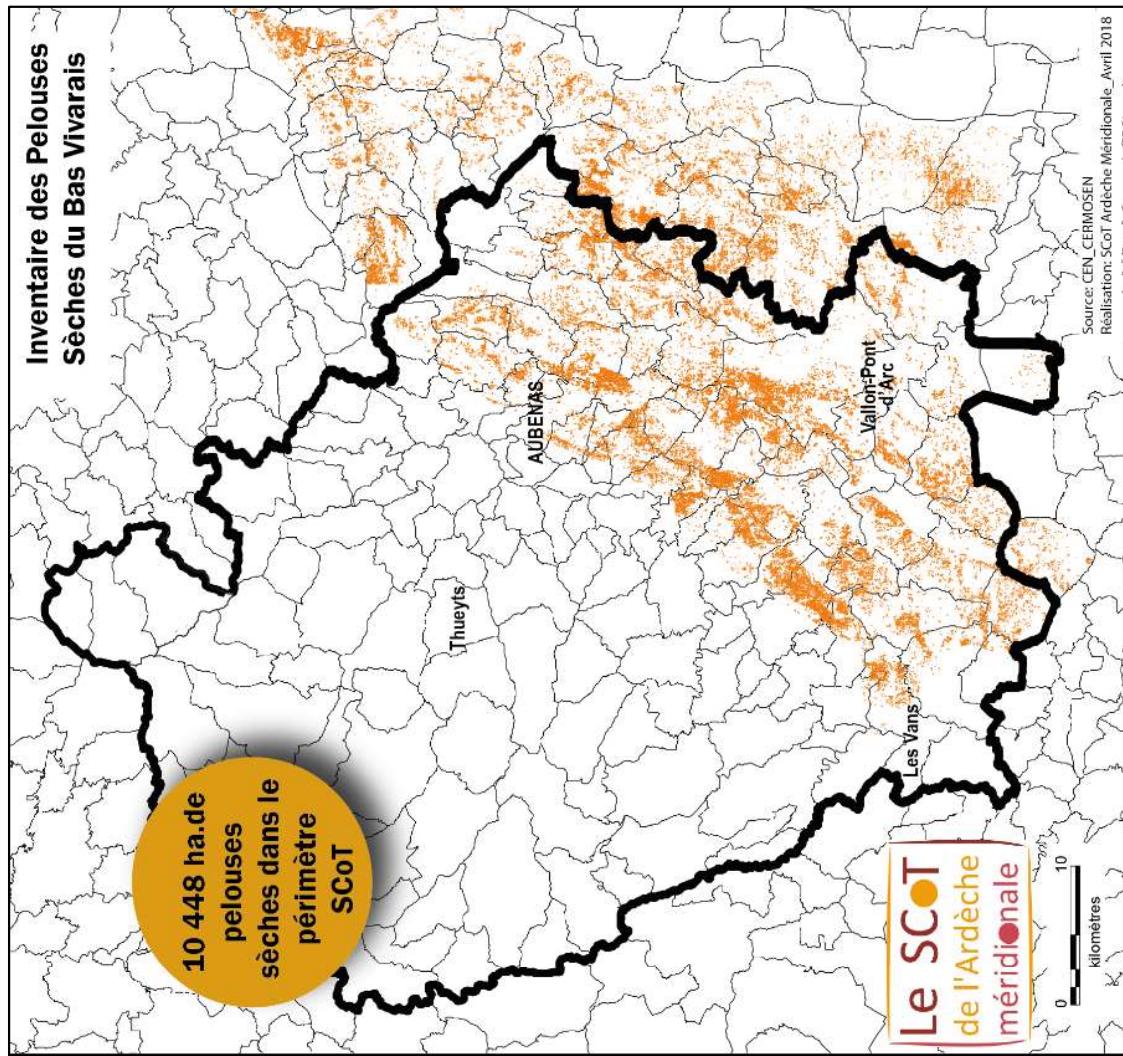
Ce sont 136 ZNIEFF qui sont localisées en intégralité ou en partie sur le territoire du SCOT de l'Ardèche méridionale. 2 349 km² de ZNIEFF occupent le territoire du SCOT (intérieur du périmètre SCOT avec superposition de plusieurs aires). A l'intérieur du périmètre SCOT, la plus petite zone est le Vallon du Crouzet situé à Saint-Jean le Centenier d'une superficie de 4,31 ha tandis que la plus grande zone est le Haut Bassin de la Loire et le Plateau ardéchois avec une aire de 28 321,05 ha.

► Les Pelouses sèches du Bas Vivarais

Ce sont 63 communes du piémont cévenol jusqu'à la partie calcaire qui localisent ce type d'habitat. L'inventaire qui date de 2013 a été réalisé par le CEN Rhône-Alpes en partenariat avec le CERMOSEM.

Les pelouses sèches du Bas Vivarais sont une formation végétale à dominante herbacée formant un tapis plus ou moins dense présentant plusieurs intérêts :

- habitat de nombreuses espèces remarquables ;
- réserve de pâturage ;
- intérêt paysager (tourisme, chasse, etc.) ;
- protection contre les incendies.



II.2.2 De nombreux sites protégés (*contractualisation et/ou réglementaire*)

► Les protections contractuelles

14 sites naturels sont gérés par le Conservatoire d'espaces Naturels de la Région, et 11 sites sont reconnus en Espaces Naturels Sensibles et sont gérés par des collectivités locales par convention avec le Département.

2.3 km² d'espaces gérés par le CEN (en 2022) et

542 km² d'espaces classés en Espaces Naturels Sensibles (au 17 janvier 2014)

Deux ENS "Tourbières et ruisseaux à loutres" et "Roc de Gourdon" ne sont pas activés pour l'instant par le Département.

Certains de ses périmètres se superposent (entièvement ou partiellement) au réseau NATURA 2000. Seuls les sites suivants ne sont pas concernés par une directive Européenne :

- A- Mares de la Plaine du Regard ;
- 2- Serres Boutiérot, vallées de la Gluière, de l'Orsanne et de l'Auzène ;
- 3- Roc de Gourdon et contreforts du Coiron.

Sites du Conservatoire des Espaces Naturels

- A- Mares de la Plaine du Regard (Saint-Pons)
- B- Zones Humides de la Plaine d'Ardèche (Aubenas, Saint-Sernin Vogüé)

- C- Tourbière de la Verrerie (Bulzet et Usclades et Rieuford)

- D- Tourbière de la Couleyer (Sagnes et Goudoulet)

- E- Tourbières de Geneste, de la Vestide et des Narces (Issanias)

- F- Tourbières de la Sagne Redonde (Lanaïrc)

- G- Tourbière de Planchette (Issanias)

- H- Tourbière de la Tuilière (Le Pignal)

- I- Tourbières des Narckettes, la Vernède et des Granges de la Rouveyre (Monselgues et Malarce-sur-la-Thines)

- J- Landes sur le Plateau de Montselgues (Monsel Malarce-sur-la-Thines)

- K- Grotte à enjeux de la Montagne de la Serre (Grospierries)

- L- Gras de Serre Montredon

- M- Rocher des bords de Loire

Espaces Naturels Sensibles

- 1-Massifs des Monts Gerbier de Jonc et Mézenc

- 2-Serres Boutiérot, vallées de la Gluière, de l'Orsanne et de l'Auzène

- 3-Roc de Gourdon et contreforfs du Coiron

- 4-Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau au de Coucouron

- 5-Massif du Tanargue et gorges de la Bome

- 6-Vallée es de la Beaume et de la Diobie

- 7-Plateau de Monts Iges et vallée de la Thines

- 8-Vallée de l'Ardèche, gorges de la Beaume et de la Ligne

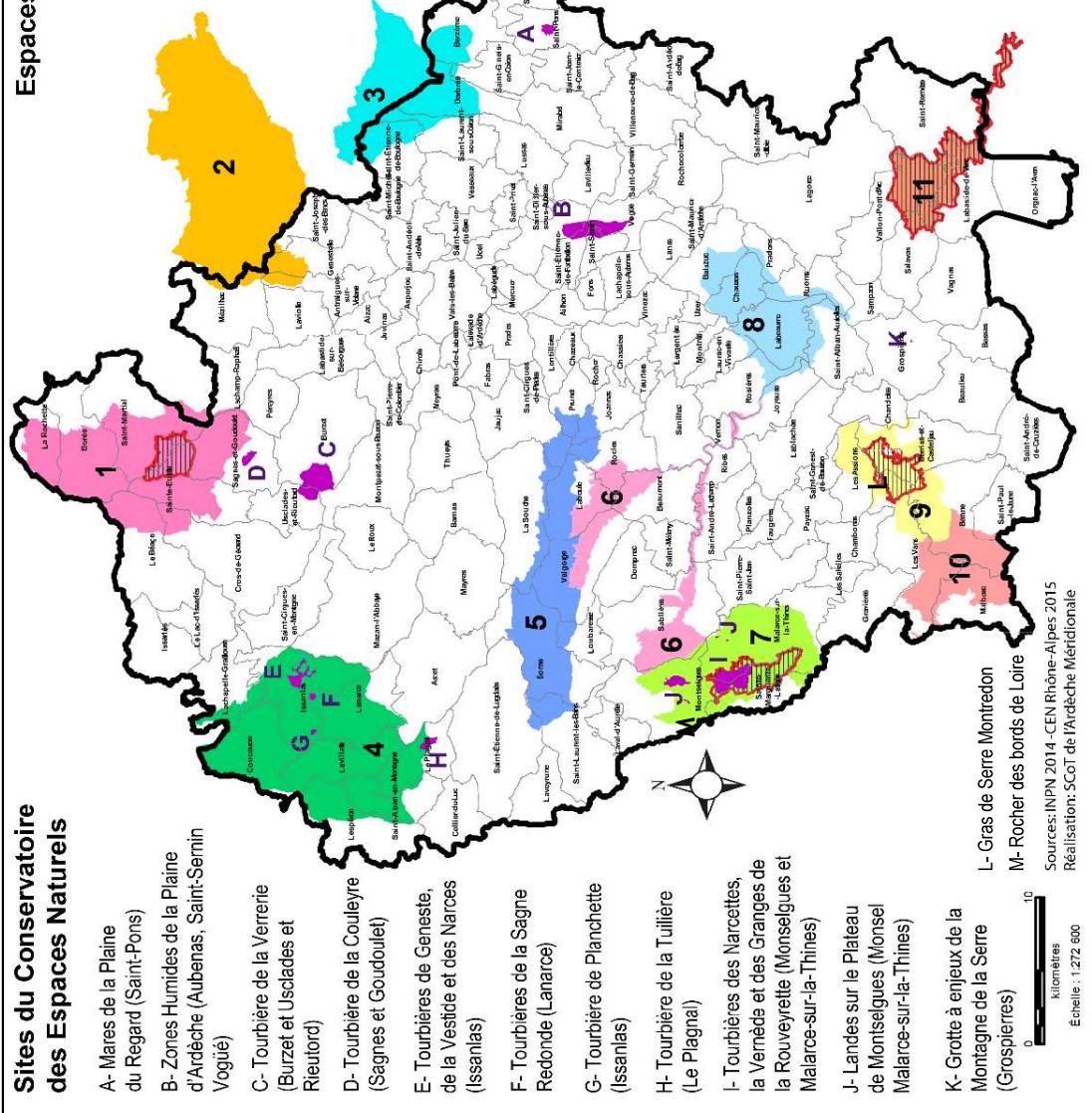
- 9-Bois de Païolle et gorges de Chassezac

- 10-Bois d'Abeau, des Baîtres et vallée de la Gagnière

- 11-Gorges de l'Ardèche et du Pont d'Arc



Zones de
préemption par le
Département



LE DÉPARTEMENT

ardèche
Conservatoire
des espaces naturels
Rhône-Alpes

► Les protections contractuelles et réglementaires

Le classement d'un secteur en zone Natura 2000 relève à la fois de la protection conventionnelle (par contractualisation) et réglementaire. En effet, depuis la circulaire du 15 avril 2010, les documents d'urbanisme locaux et documents de planification font l'objet d'une évaluation environnementale au titre de l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 dont les principes sont codifiés dans le code de l'Environnement. Ils doivent passer pour avis conforme devant l'Autorité environnementale.

● 11 sites Natura 2000 classés Zone Spéciale de Conservation (ZSC) et 1 site classé Zone de Protection Spéciale (ZPS)

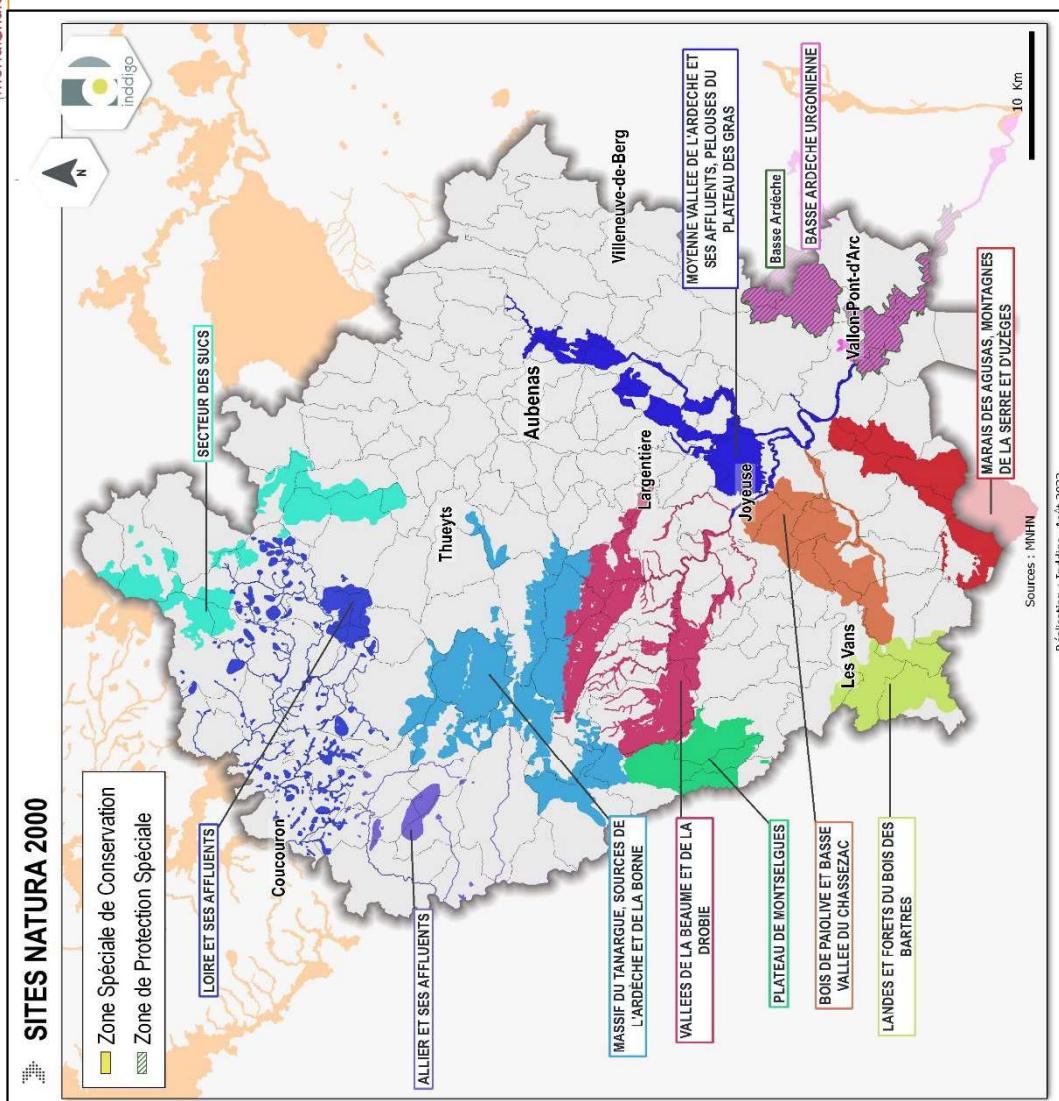
C'est au sud-est du SCOT qu'un site est à la fois classé ZSC selon la Directive Européenne Habitats, Faune, Flore et ZPS d'après la Directive Européenne Oiseaux. Les 11 autres sites sont uniquement des zones spéciales de conservation (ZSC).



Les zones Natura 2000 occupent 27% du territoire SCOT (les indicateurs surfaciques de chaque site ne sont calculés qu'à l'intérieur de l'emprise SCOT).

La description sommaire des sites Natura 2000 met en avant les vulnérabilités du réseau Natura 2000 dans le SCOT de l'Ardèche méridionale (extraits du site inpn.mnhn.fr/) :

Basse Ardèche urgonienne (ZSC : 4 745 ha) et Basse Ardèche (ZPS : 4 745 ha) : « Les pelouses subnaturales sont menacées de fermeture par embroussaillement du fait de la déprise agricole. Le maintien des milieux ouverts implique une participation soutenue des éleveurs. Pour maintenir le paysage en mosaique de milieux ouverts et fermés, les pelouses doivent être entretenues par des pratiques pastorales traditionnelles sous peine de reboisement progressif. Pour les nombreuses espèces qu'elles abritent (poissons, crustacés, odonates), les rivières doivent conserver leur qualité d'eau. Il convient donc de veiller aux emplacements et impacts des sources de captage potentielles. La fréquentation touristique, très forte notamment le long de la rivière Ardèche et sur la rivière elle-même, provoque des dérangements d'espèces difficiles à quantifier » (pour la Basse Ardèche urgonienne). « Vulnérabilité :



Réalisation : Indigo - Août 2022

- Vulnérabilité des couples de Vautour pernoptère et d'Aigle de Bonelli en limite nord de leur aire de répartition, du fait de l'isolement des populations et du très faible nombre de couples reproducteurs.
- Vulnérabilité par rapport aux activités présentes sur le site et notamment la fréquentation touristique et l'importance des activités sportives de pleine nature (randonnée, canoë kayak, spéléologie, escalade, pêche, chasse...), qui peuvent entraîner un dérangement en période de nidification dans les secteurs sensibles (de falaises notamment).
- Risque de fermeture des milieux (lieu de chasse des rapaces) par abandon des pratiques agro-pastorales » (pour la Basse Ardèche).

Bois de Pailhovet et Basse Vallée du Chassezac (6 220 ha sur le SCoT) : « Aujourd'hui les principaux enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sont liés au maintien d'un pastoralisme extensif, encore menacé, mais aussi à la maîtrise de la consommation d'eau. Le tourisme, première activité économique de la région, exerce aussi des pressions sur l'environnement naturel, activité qu'il convient de canaliser ».

Landes et forêts du bois des Bartres (4 400 ha sur le SCoT) : « La forêt à Pin de Salzmann est indiscutablement l'habitat le plus fragile. Les surfaces en châtaigneraie vont diminuer, mais les populations se trouvant dans leur aire écologique devraient se maintenir. Certaines landes risquent de se boiser. La prairie acide à Molinie risque de disparaître si le milieu n'est pas entretenu ».

Cévennes ardéchoises / Massif du Tanargue, source de l'Ardèche et de la Borne (1 332 ha sur le SCoT) : « Difficulté du maintien des pratiques agricoles (pâturage) dans les zones ouvertes. Qualité de l'eau et gestion raisonnée de cours d'eau actuellement non-aménagés. Maintien des pratiques sylvicoles actuelles. »

L'Allier et ses affluents (912 ha sur le SCoT) : « Moule perrière, loutre, écrevisse à pieds blancs nécessitent des eaux claires. Il faut donc veiller à la qualité des petits cours d'eau et des affluents de l'Allier. La préservation de nombreux insectes xylophages, tel que Rosalia alpina, passe par la conservation des restes de forêt primitive. »

La Loire et ses affluents (3 403 ha sur le SCoT) : « La circulation même de l'eau au niveau du réseau de zones humides nécessite une haute surveillance. L'assèchement des nombreuses tourbières est à surveiller, voire à endiguer. Les prairies et pelouses nécessitent le maintien de l'ouverture du milieu. Au niveau du bois de Bauzon, le hêtre est en déclin. »

Moyenne Vallée de l'Ardèche et de ses affluents, pelouses du Plateau des Gras (1 748 ha sur le SCoT) : « Les grottes doivent être visitées de façon très limitée pour la sauvegarde de la grande variété d'espèces de chiroptères. Il convient d'éviter de modifier les berges des cours d'eau afin de sauvegarder les batraciens et les odonates. La ripisylve est à favoriser et la multiplication des acacias et renouées du Japon est à enrayer. La gestion des pelouses sèches doit être maintenue pour éviter la dynamique forestière. »

Plateau de Montselgues (3 991 ha sur le SCoT) : « Sur les landes, les brûlages répétés trop fréquemment favorisent l'installation uniforme de la Fougère aigle et stérilisent le milieu tant au niveau agricole qu'écologique. L'augmentation de la pression de pâturage provoque l'évolution des landes vers des nardaises stériles tant au niveau agricole qu'écologique, ou vers des pelouses à fétuques et petite oseille. En l'absence de pratiques agricoles, les landes sont colonisées par les résineux et disparaissent. Les tourbières sont très sensibles au drainage et à la fermeture du milieu. »

Secteurs des Sucs (1 425 ha sur le SCoT) : « L'habitat en mosaïque a une forte valeur paysagère mais pose le problème de la difficulté de gestion. »

Vallées de la Beaume et de la Drobie (7 970 ha sur le SCoT) : « La présence de rivières préservées et le contexte climatique favorable entraînent une fréquentation touristique importante et croissante qui s'accompagne de la pratique des activités de loisirs et sports de nature liés aux cours d'eau. »

Marais des Agusas, montagnes de la Serre et d'Uzègues (41 ha sur le SCOT) : L'été, le maillage dessiné par les cours d'eau se comble par des pelouses de plantes annuelles désignées d'intérêt prioritaire par la directive.

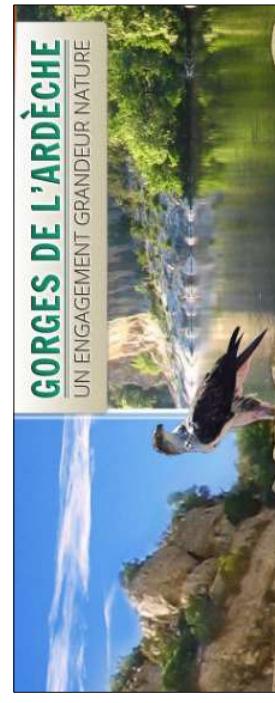
SCOT et Natura 2000

Les espaces reconnus par un classement Natura 2000 peuvent servir à l'identification des réservoirs écologiques qui composeront la Trame verte du territoire. Les 11 sites Natura 2000 représentent 36 146 hectares, soit environ 1,4% du territoire SCOT. Les sites Natura 2000 ont été classés comme des réservoirs de biodiversité dans le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique).

La hiérarchisation de ces espaces est difficile puisque chaque site présente des écosystèmes exceptionnels. Aussi diversifié soit-il, ce réseau d'habitats de qualité contribue notamment au maintien des services écologiques comme la diminution de la pollution de l'air, la régulation du climat, le maintien de la qualité des eaux, la fertilisation des sols par la micro-faune, la limitation des risques d'inondation, la pollinisation par les insectes, la conservation de la diversité faunistique et floristique...

Les protections réglementaires

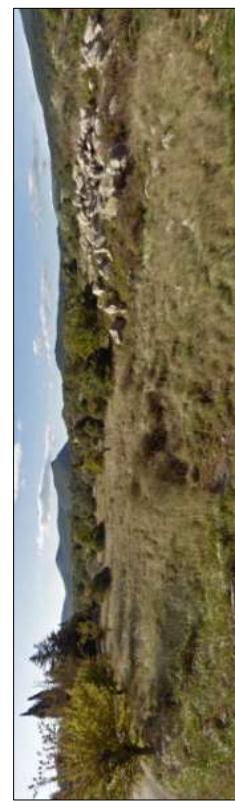
• Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche (1 572 ha)



C'est la plus forte réglementation pour la protection de la nature en France. Créée par un arrêté ministériel ou un décret du conseil d'état, elle a comme objectifs de préserver les espèces animales ou végétales et leurs habitats, les formations géologiques remarquables, et de permettre l'étude scientifique ou technique indispensable au développement des connaissances. « Depuis 1980, les Gorges de l'Ardèche (1 575 ha) sont classées en Réserve Naturelle Nationale protégeant plus d'un millier d'espèces animales et végétales : l'Aigle de Bonelli, le Vautour percnoptère, le Faucon pèlerin, la Loutre, le Génervier de Phénicie, etc. » www.gorgesdelardeche.fr

• Réserve Naturelle régionale des Grads de Naves aux Vans (12 ha)

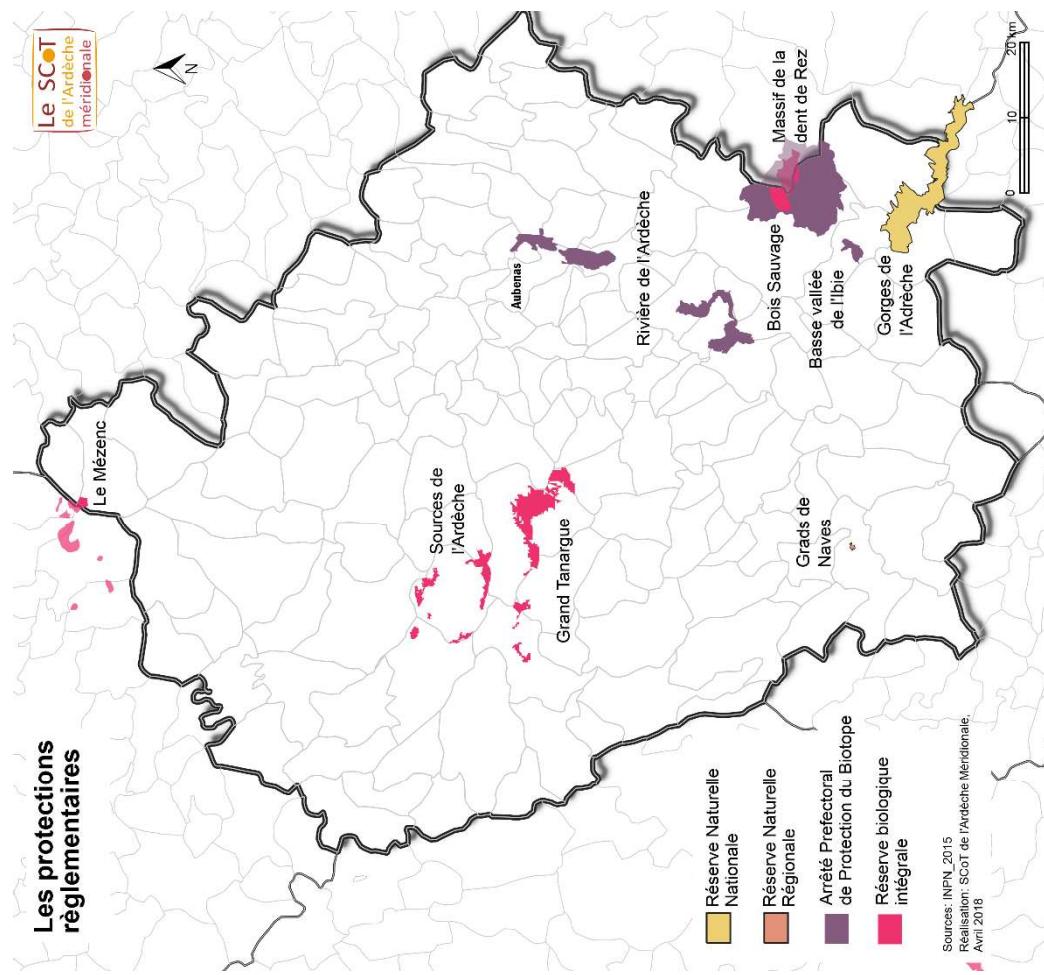
Sur ce plateau, de nombreux murets témoignent de l'activité agricole qui a cessé dans les années 40. La garrigue a remplacé les espaces cultivés. Les chênes blancs etverts sont entourés d'un sous-bois de viorne tin, buis, ou genévrier cades. Ce paysage, qui se ferme par la végétation, s'artificialise aussi le long des routes communales par un linéaire urbain.



• Réserves biologiques Intégrale de Bois Sauvage (1) à Lagorce et Saint-Maurice-d'Ibie, des Sources de l'Ardèche (2) à Mayres, Astet et Barnas et du Mézenc (3) à La Rochette et Borée (respectivement 104, 440 et 42 ha dans le périmètre SCOT) La première réserve est constituée d'habitats typiquement méditerranéens tandis que la deuxième réserve est constituée de hêtraies sapinières. La réserve du Mézenc a vocation à protéger la flore et la faune des zones sommitales des sucs volcaniques du massif.

L'objectif de la réserve biologique intégrale est la libre expression des processus d'évolution naturelle des écosystèmes forestiers, à des fins d'accroissement et de préservation de la diversité biologique et d'amélioration des connaissances scientifiques.

« *Création de la réserve biologique du Grand Tanargue par arrêté ministériel du 15 septembre 2016. Cette réserve, d'une surface de 1 043,76 ha, est située en forêt domaniale du Tanargue et des Chambons. 792,12 ha sont classés en réserve biologique intégrale (RBI) avec pour objectif la libre évolution d'écosystèmes forestiers représentatifs des Hautes Cévennes ardéchoises. 252,64 ha sont classés en réserve biologique dirigée (RBD) afin de conserver des habitats de pelouses montagnardes, tourbières et autres milieux ouverts.* » www.onf.fr/rhone-alpes

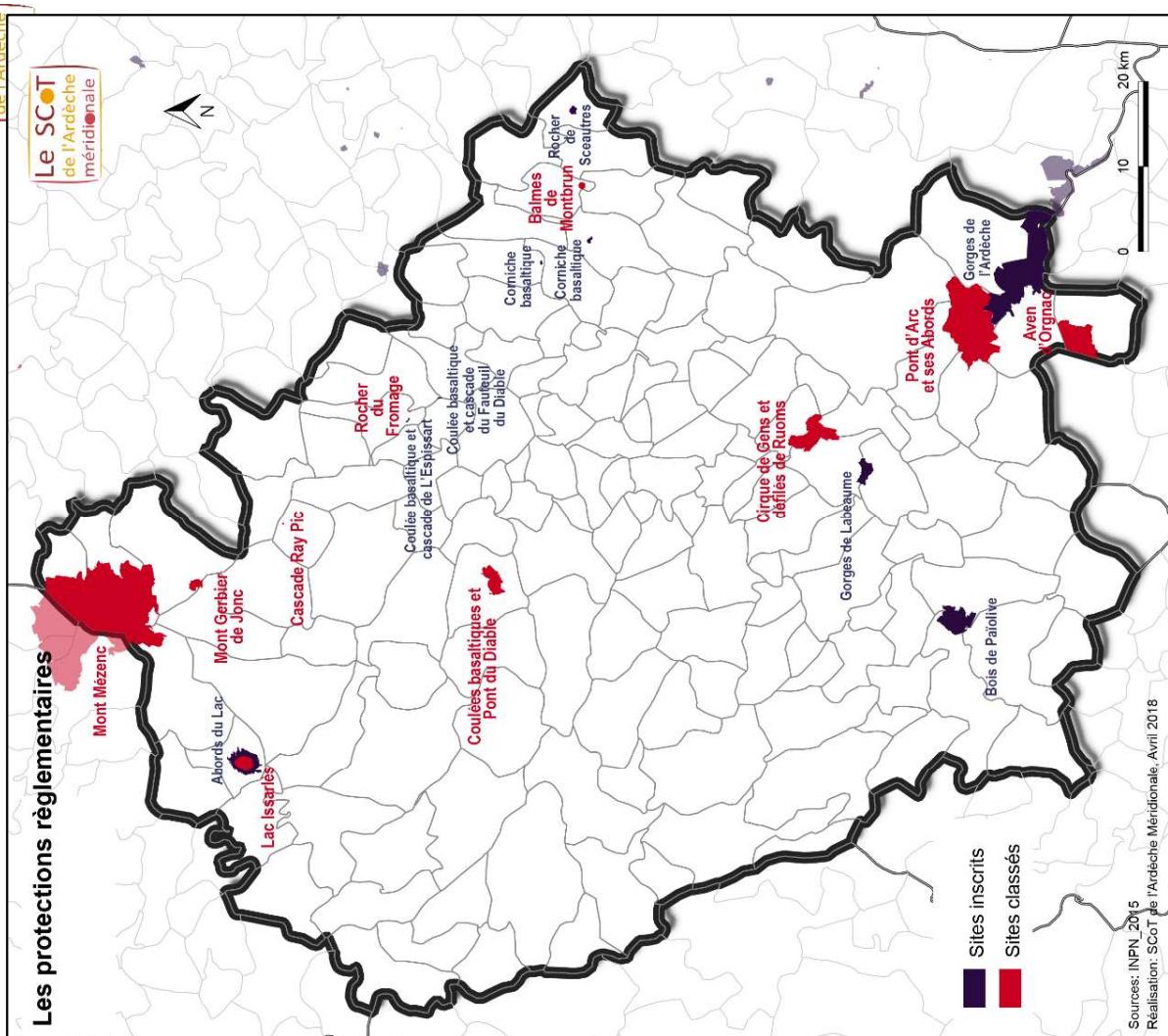


● Arrêtés Préfectoraux de Protection du Biotope Rivière de l'Ardèche (1), Basse Vallée de l'Ibie (2) et Massif de la Dent de Rez (3) (respectivement 1 433, 130 et 2 586 ha)

« La réglementation instituée par l'arrêté consiste essentiellement en interdictions d'actions ou d'activités pouvant nuire à l'objectif de conservation du ou des biotopes. Les interdictions édictées visent le plus souvent : l'écobuage, le brûlage des chaumes, le brûlage ou broyage de végétaux sur pied, la destruction de talus ou de haies, les constructions, la création de plans d'eau, la chasse, la pêche, certaines activités agricoles (par exemple : épandage de produits anti-parasitaires, emploi de pesticides), les activités minières et industrielles, le camping, les activités sportives (telles que motonautisme ou planche à voile par exemple), la circulation au public, le survol aérien en-dessous d'une certaine altitude, la cueillette... » www.conservation-nature.fr



Sources: INPN_2015
Réalisation: SCOT de l'Ardèche Méridionale
Avril 2018

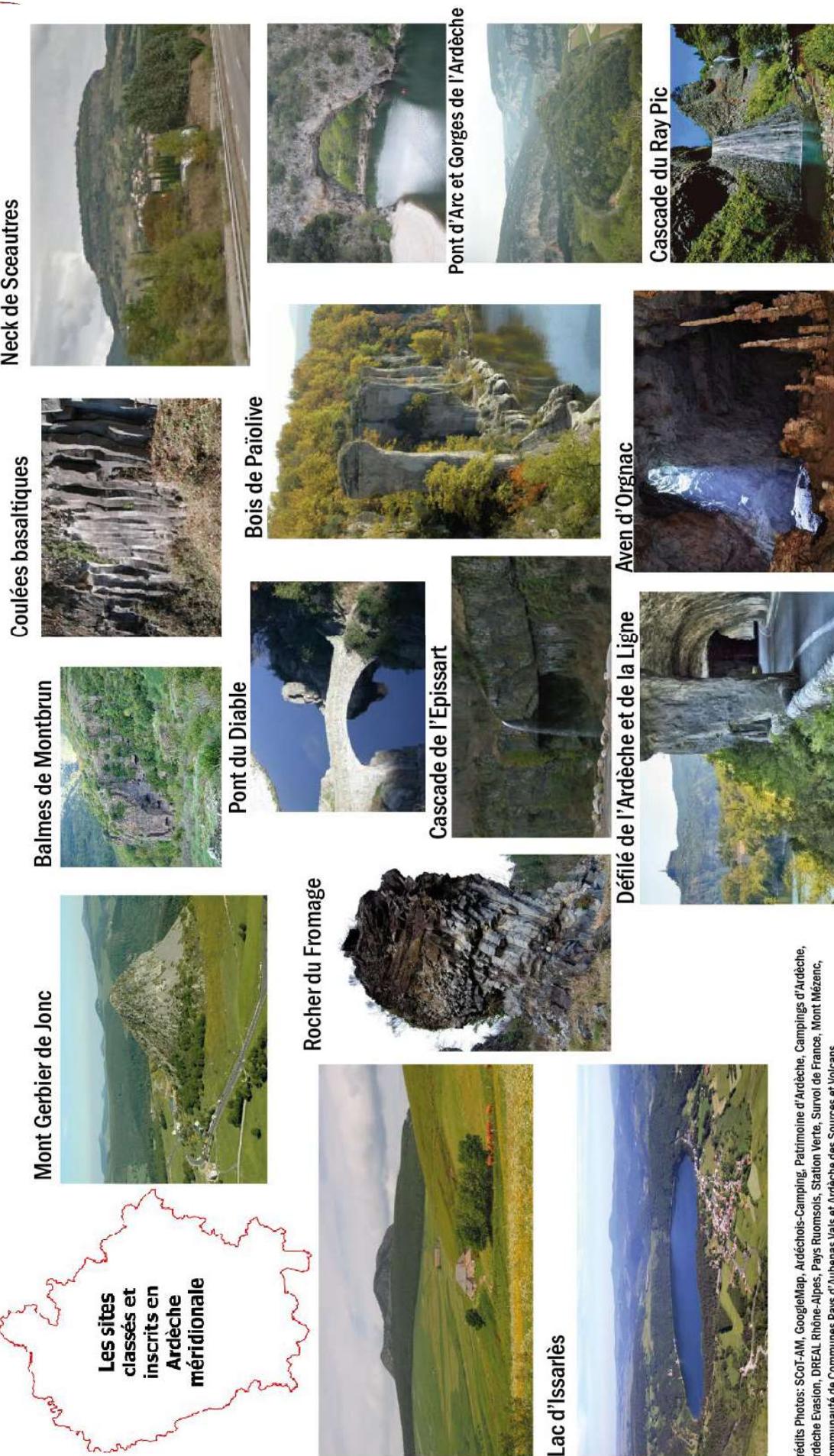


● 10 sites Classés et 9 sites Inscrits (hors sites bâtis qui sont présents dans la partie « patrimoines »)

« Un site classé est un espace reconnu nationalement comme exceptionnel du point de vue du paysage. Il fait partie à ce titre du patrimoine national. Moins de 2 % du territoire national est classé au titre du paysage. Le classement d'un site est prononcé par décret au Conseil d'État. Cinq critères d'intérêt général justifient un classement et son périmètre : intérêt pittoresque, intérêt artistique, intérêt historique, intérêt scientifique et intérêt légendaire.

Un site inscrit présente un intérêt général. L'inscription constituait à la fois un inventaire et une mesure de surveillance en vue d'un classement ultérieur de ces sites. En réalité, seule une partie des sites inscrits a été effectivement classée. Pour d'autres, le maintien de l'inscription constitue une protection suffisante.

En site classé ou inscrit, tous les travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect du site ne peuvent être réalisés qu'après autorisation spéciale. » auvergne.rhônes-alpes.developpement-durable.fr



Credits Photos: SCOT-AM, GoogleMap, Ardéchois-Camping, Patrimoine d'Ardèche, Campings d'Ardèche, Ardèche Evasion, DREAL Rhône-Alpes, Pays Ruomsois, Station Verte, Survol de France, Mont Mézenc, Communauté de Communes Pays d'Aubenas Vals et Ardèche des Sources et Volcans

● Les cours d'eau classés en liste 1 et 2 au titre du L214-17 du Code de l'environnement

La liste 1 vise la prévention de toute nouvelle dégradation de la continuité écologique sur les cours d'eau concernés. Elle est établie à partir des cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux qui répondent à l'un au moins des trois critères suivants :

- ceux en très bon état écologique ;
- ceux jouant un rôle de réservoir biologique ;
- ceux pour lesquels une protection complète des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée est nécessaire.

En liste 1, aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.

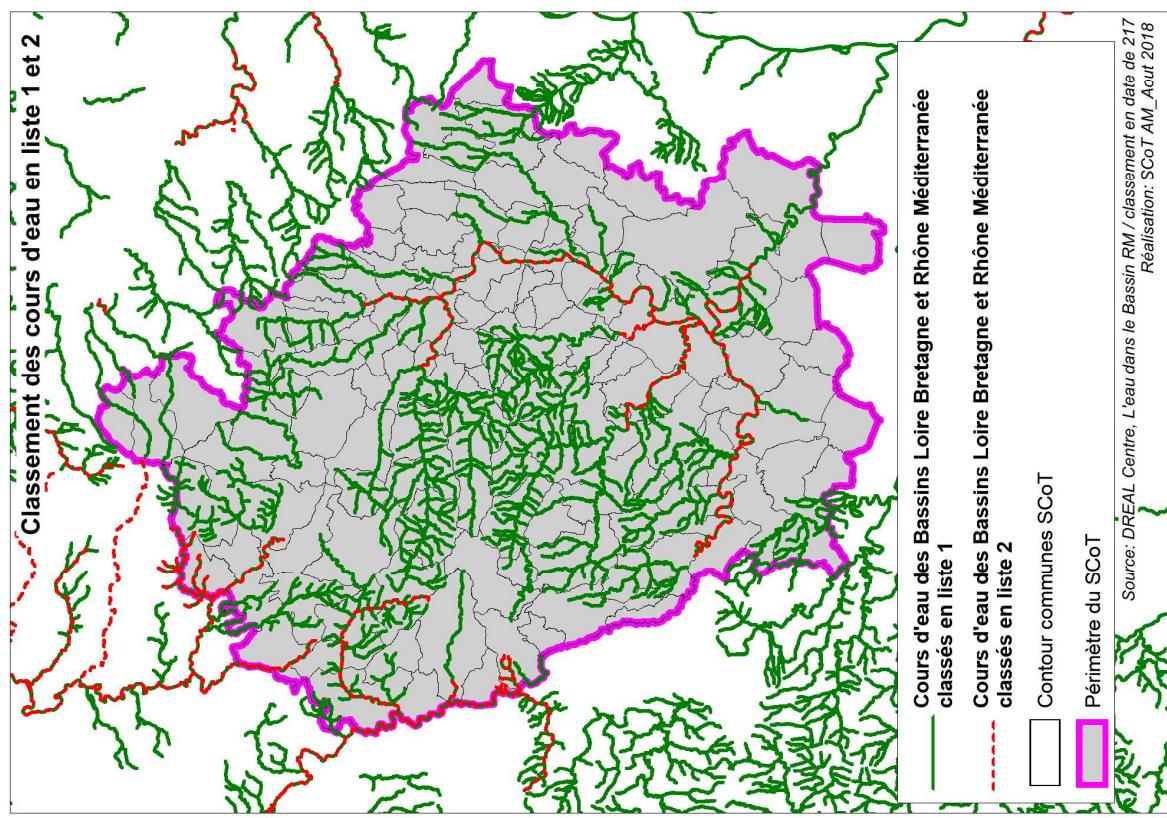
La liste 2 concerne les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux pour lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs (amphihalins ou non).

En liste 2, tout ouvrage existant doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou à défaut l'exploitant, dans un délai de cinq ans après la publication des listes. A noter que les ouvrages nouveaux doivent être compatibles avec le respect des objectifs visés par la liste 2.

Le classement simultané en liste 1 et liste 2 traduit le double objectif de non dégradation et de restauration, ce qui est le cas pour les cours d'eau classés en liste 2 du SCOT Ardèche méridionale qui sont également classés en liste 1.

Rappel:

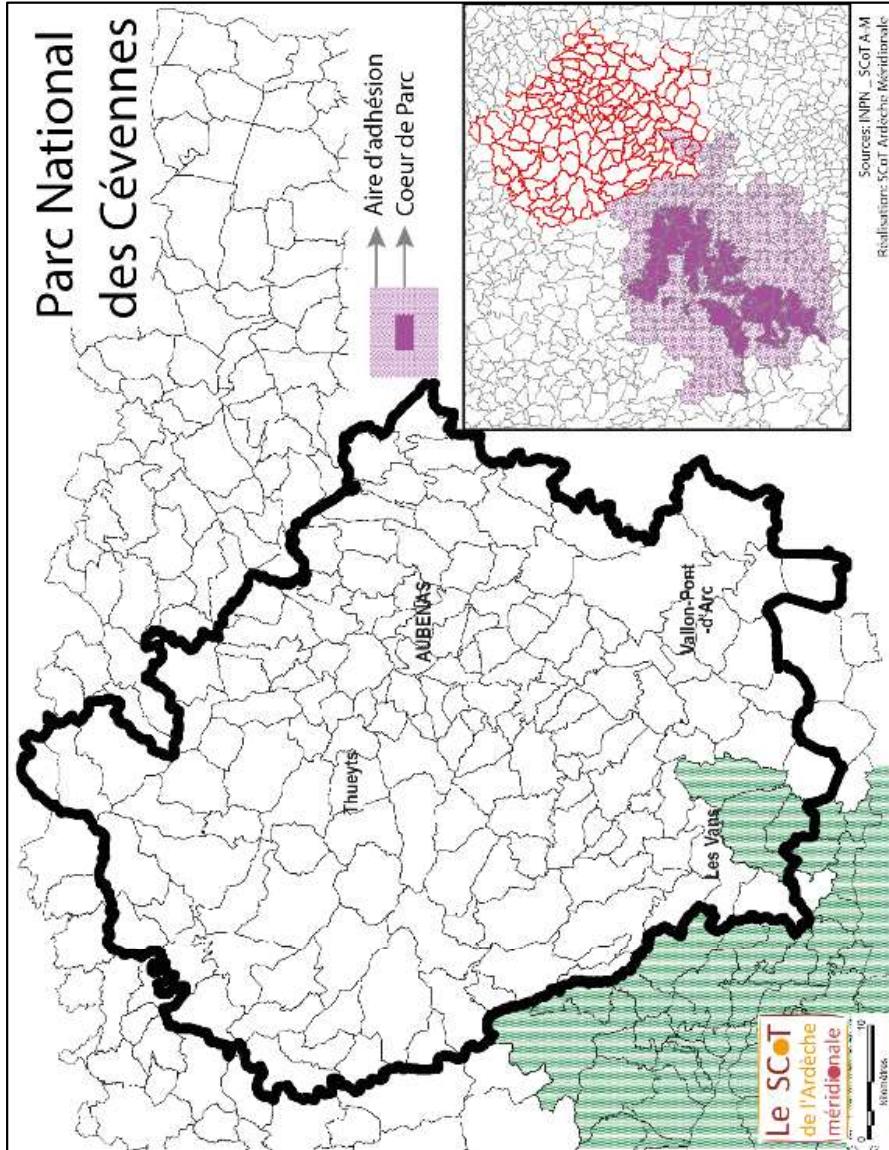
Les services écosystémiques sont les services rendus par la nature qui contribuent aux activités humaines. Plusieurs études ont montré l'importance de la biodiversité et des écosystèmes en tant que capital économique, ainsi que leur fragilité (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer).



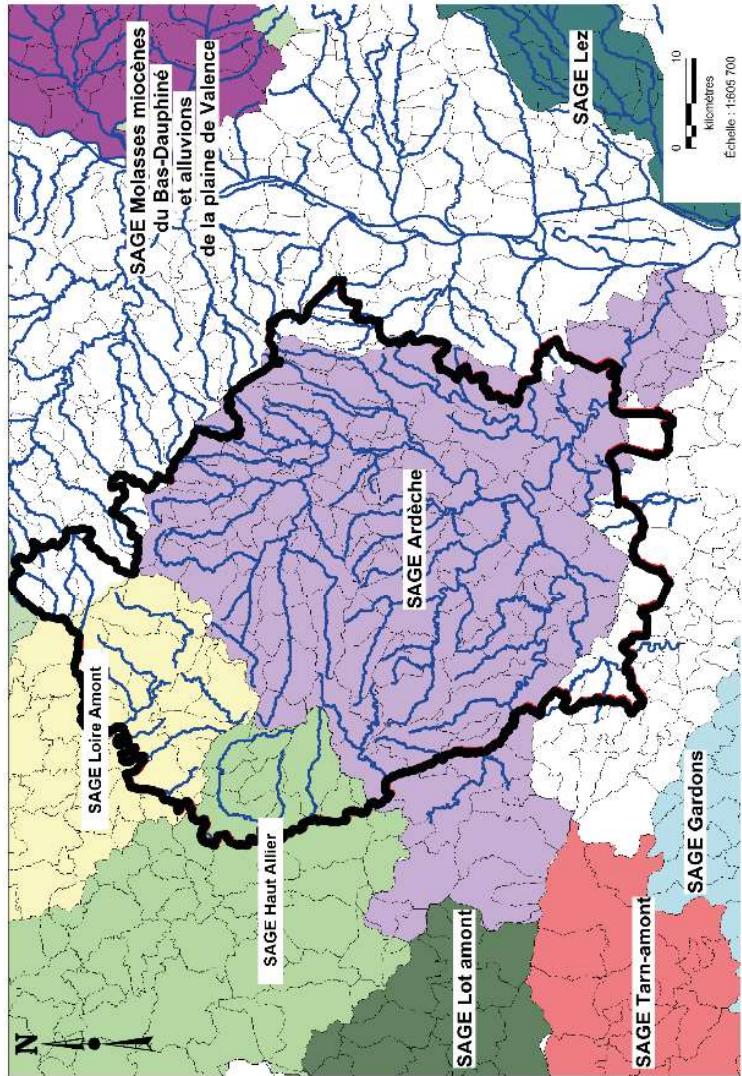
II.2.3 Des territoires de valorisation

Le SCOT est aussi concerné par d'autres périmètres qui ont vocation à valoriser le territoire. Ils ont tous un lien avec un ou plusieurs sites et ensembles naturels qui sont, soit inventoriés, soit protégés conventionnellement ou réglementairement :

- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
- Parc National des Cévennes (aire d'adhésion)
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Ardèche
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Amont
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Haut Alvier
- Contrat territorial de la Retenue de Naussac
- Contrat territorial Loire Amont
- Contrat de rivière Ardèche et affluents d'amont
- Contrat de rivière Beaume Drobie
- Contrat de rivière Chassezac
- Contrat de rivière de l'Eyrieux
- Contrat de rivière de la Céze
- Contrat Vert et Bleu de la Vallée de l'Ibie. Le périmètre d'action reprend celui de la ZNIEFF de type 1 Vallée de l'Ibie.



Sources: INPN – SCOT A-M
Réalisation: SCOT Ardèche Méridionale



Les contrats de rivière dans le SCOT

- Contrats de rivière (hors SAGE Ardèche)**
- Eyrieux
- Cèze
- Contrats territoriaux (hors SAGE Ardèche)**
- Haut Allier
- Loire Amont

Unités de gestion variables (administrative ou bassin hydro)

Contrats de rivière dans le SAGE Ardèche

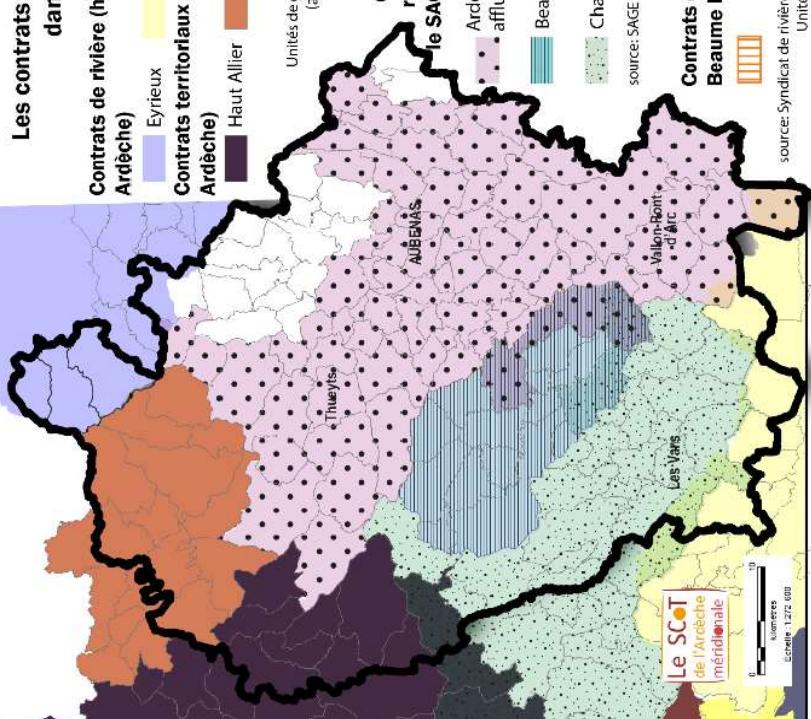
Ardèche et affluents d'Amont

- Beaume Drobie
- Chassezac

source: SAGE Ardèche / Unité administrative
Contrats de rivière Beaume Drobie

source: Syndicat de rivière Beaume Drobie
Unité du bassin hydro

Les contrats de rivière et les SAGE sur le périmètre SCOT



► Le SCOT doit être compatible avec la Charte du PNR des Monts d'Ardèche. Plus de la moitié des communes membres du SCOT (82) est concernée par la Charte du PNR.

Vue d'ensemble de la Charte 2013-2025 (seules les vocations et les grandes orientations sont présentées ici. Les mesures qui découlent des orientations seront abordées lors du PADD et du DOO) :

Vocation 1 : Un territoire remarquable à préserver

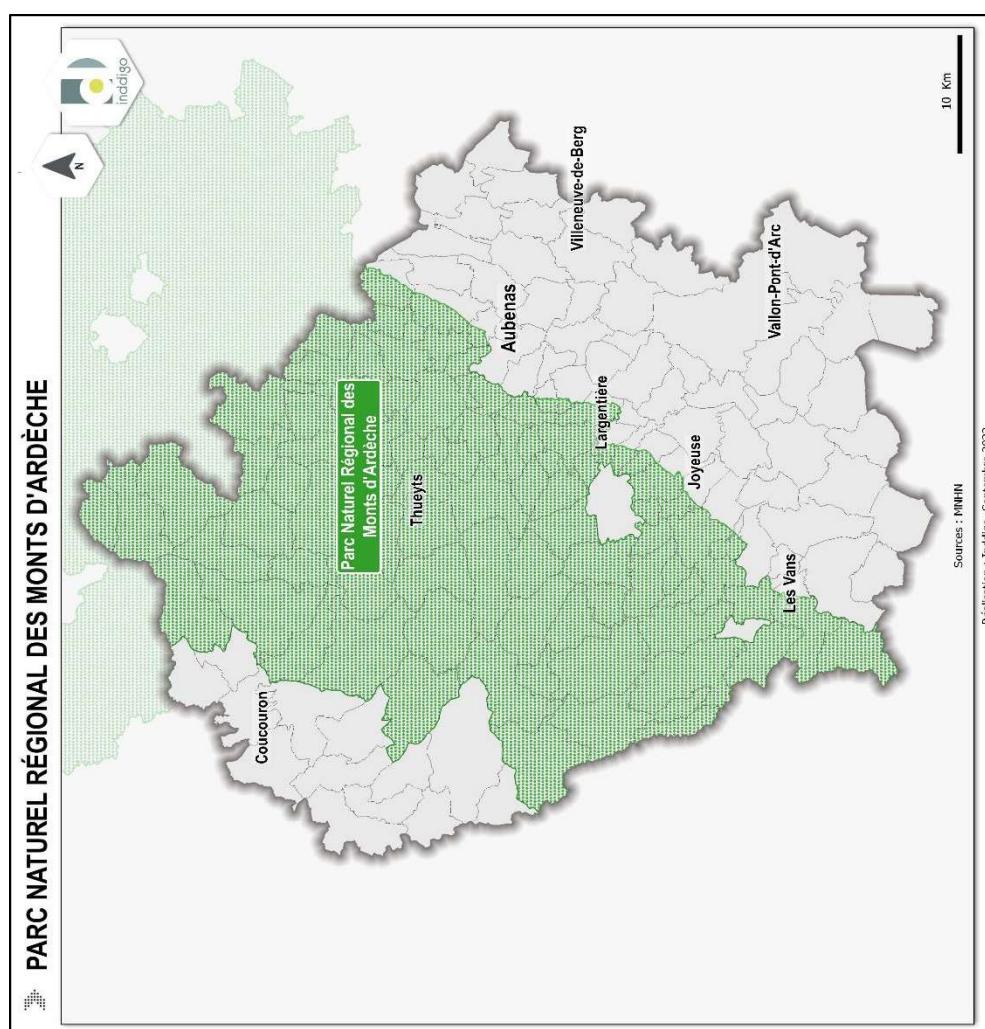
- Orientation 1 : Préserver et gérer la biodiversité : l'affaire de tous
- Orientation 2 : Préserver et gérer durablement le capital en eau du territoire
- Orientation 3 : Préserver et valoriser les patrimoines culturels spécifiques, matériels et immatériels
- Orientation 4 : Préserver la qualité paysagère des Monts d'Ardèche et construire ensemble les paysages de demain
- Orientation 5 : Développer un urbanisme durable, économique et innovant

Vocation 2 : Un territoire productif qui valorise durablement ses ressources

- Orientation 6 : Mobiliser les ressources locales, par des pratiques respectueuses de l'Homme et de son environnement
- Orientation 7 : Valoriser les produits spécifiques du territoire
- Orientation 8 : Encourager les démarches de consommation solidaire et responsable
- Orientation 9 : Intensifier la politique de maintien et d'accueil des activités et des emplois

Vocation 3 : Un territoire attractif et solidaire

- Orientation 10 : Impliquer tous les acteurs au projet de territoire : élus, partenaires et habitants
- Orientation 11 : Se mobiliser autour des ressources énergétiques et du changement climatique
- Orientation 12 : S'engager pour l'accessibilité et la qualité de l'habitat et des services aux habitants
- Orientation 13 : Affirmer la contribution de la culture et du développement du territoire



II.3 Une fonctionnalité des milieux naturels « contrariée »

« Constituée pour stopper la perte de la biodiversité, la TVB se veut également un véritable outil d'aménagement du territoire, selon les termes mêmes de la Loi Grenelle 1.

Cette approche amorce une profonde mutation dans le regard porté sur les territoires. Il ne s'agit plus d'opposer, comme ce fut souvent le cas, la **conservation de la nature** et le **développement des territoires**, mais de les penser ensemble. »

Les « réservoirs de biodiversité »

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non, est la plus riche ou la mieux représentée. Les espèces peuvent y effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et les habitats naturels peuvent y assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante.

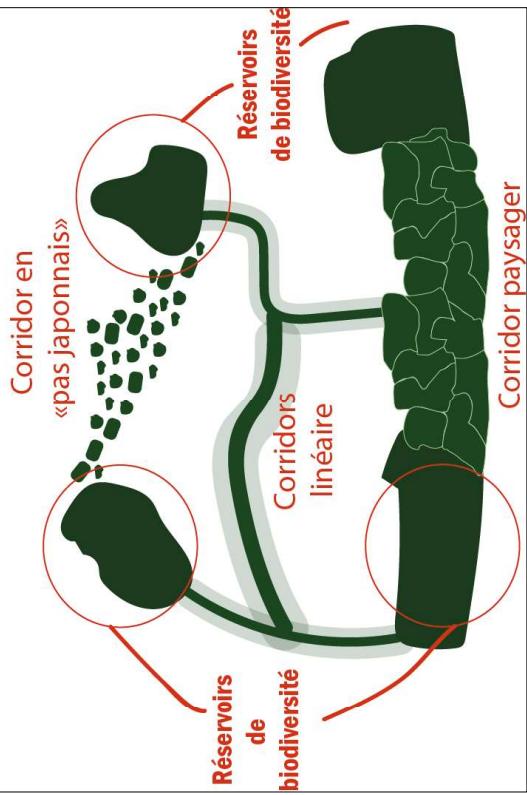
Ces espaces peuvent abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent. Ils sont aussi susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations. Ce ne sont pas nécessairement des espaces déjà protégés réglementairement.

Les corridors écologiques

Les corridors écologiques assurent des connexions entre les réservoirs de biodiversité.

Ils permettent la circulation des flux d'espèces et de gènes vitaux pour la survie des populations et leur évolution adaptative. A ce titre, ils garantissent le maintien de la biodiversité animale et végétale à long terme. SRCE Rhônes Alpes, pages 15-17 et 18

Schéma de la continuité écologique



Qu'est-ce que la Trame verte et bleue (TVB) ?

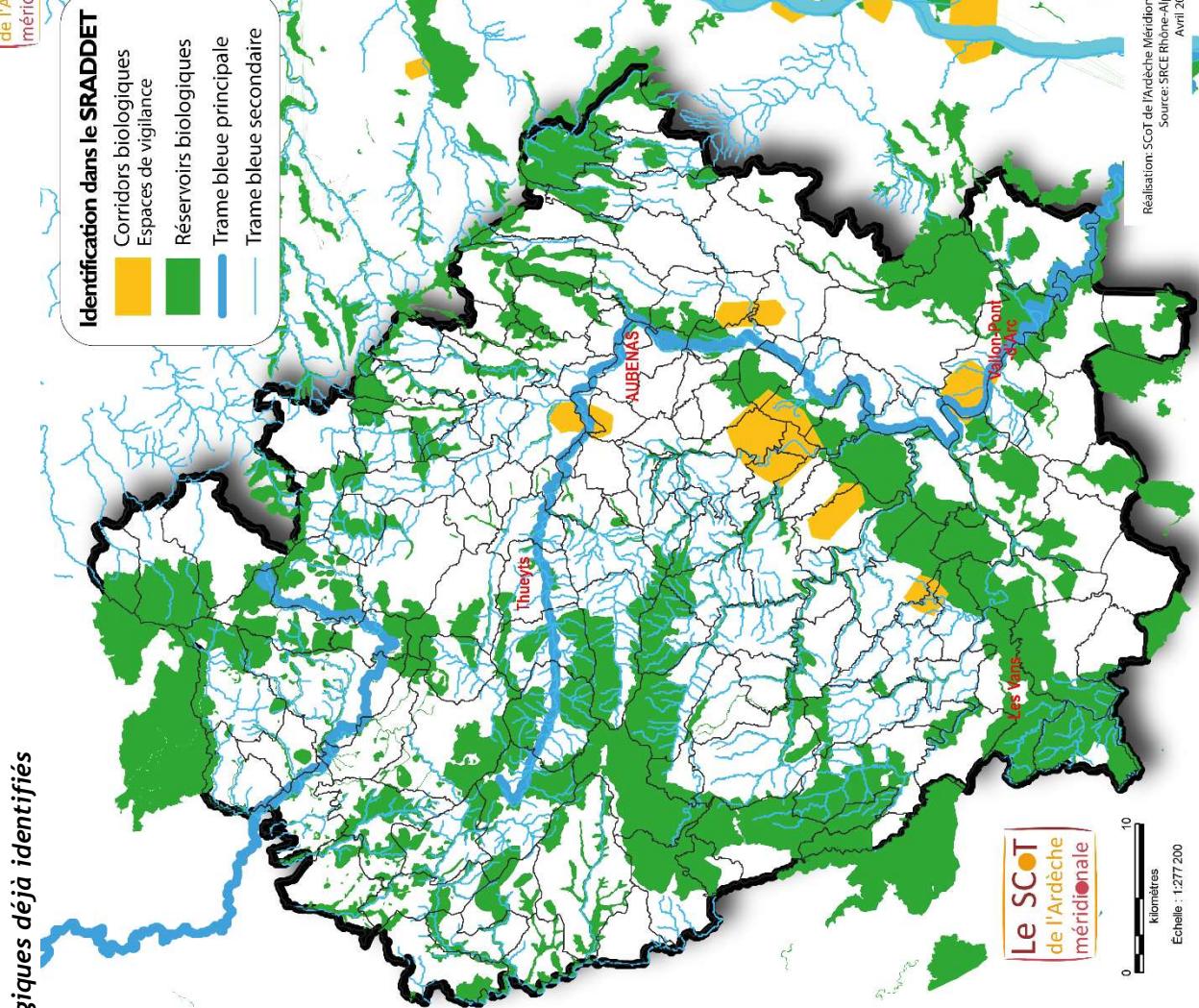
« La TVB est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées notamment par les SRCE ». La constitution de la TVB pour le SCOT sous-entend une validation du projet d'aménagement et de développement durables.

Concrètement
« La TVB est un ensemble de continuités écologiques composées de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques (trois types, voir schéma ci-dessus).

La TVB comprend :

- Une composante verte : milieux naturels et semi-naturels terrestres
- Une composante bleue : réseau aquatique et humide (fleuves, rivières, canaux, étangs, zones humides, mares...)

Ces composantes sont indissociables et l'objectif est de créer une continuité, sans rupture, dans le SCOT. Ce principe de continuité doit être repris dans la définition de la TVB à l'échelle communale grâce aux documents d'urbanisme locaux.



II.3.1 Des réservoirs, des continuités et des corridors écologiques déjà identifiés

L'esprit global de cette cartographie dont les principes de construction émanant du SRADDET sera respecté et pris en compte mais des ajustements seront proposés et justifiés. Les réservoirs et les corridors écologiques qui seront sélectionnés devront respecter un principe de continuité et serviront de base à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire. D'après le SRADDET le constat de départ est le suivant :

- **433 réservoirs biologiques pour une superficie globale de 82 704 ha.**

Le plus petit réservoir est de 2,24 ha, tandis que le plus grand représente 26 664 ha, soit 33% du réseau de réservoirs identifiés par le SRCE dans le périmètre du SCOT de l'Ardèche méridionale.

Parmi ces 433 réservoirs biologiques, de grands ensembles reconnus pour leur valeur écologique et paysagère ressortent comme le **Massif du Coiron**, le **massif du Tanargue**, la **série de Sucs**, le **Plateau de Montselgues**, le **massif des Gras**, le **Bois de Paiolive ou la Forêt Bois Sauvage à Lagorce**.

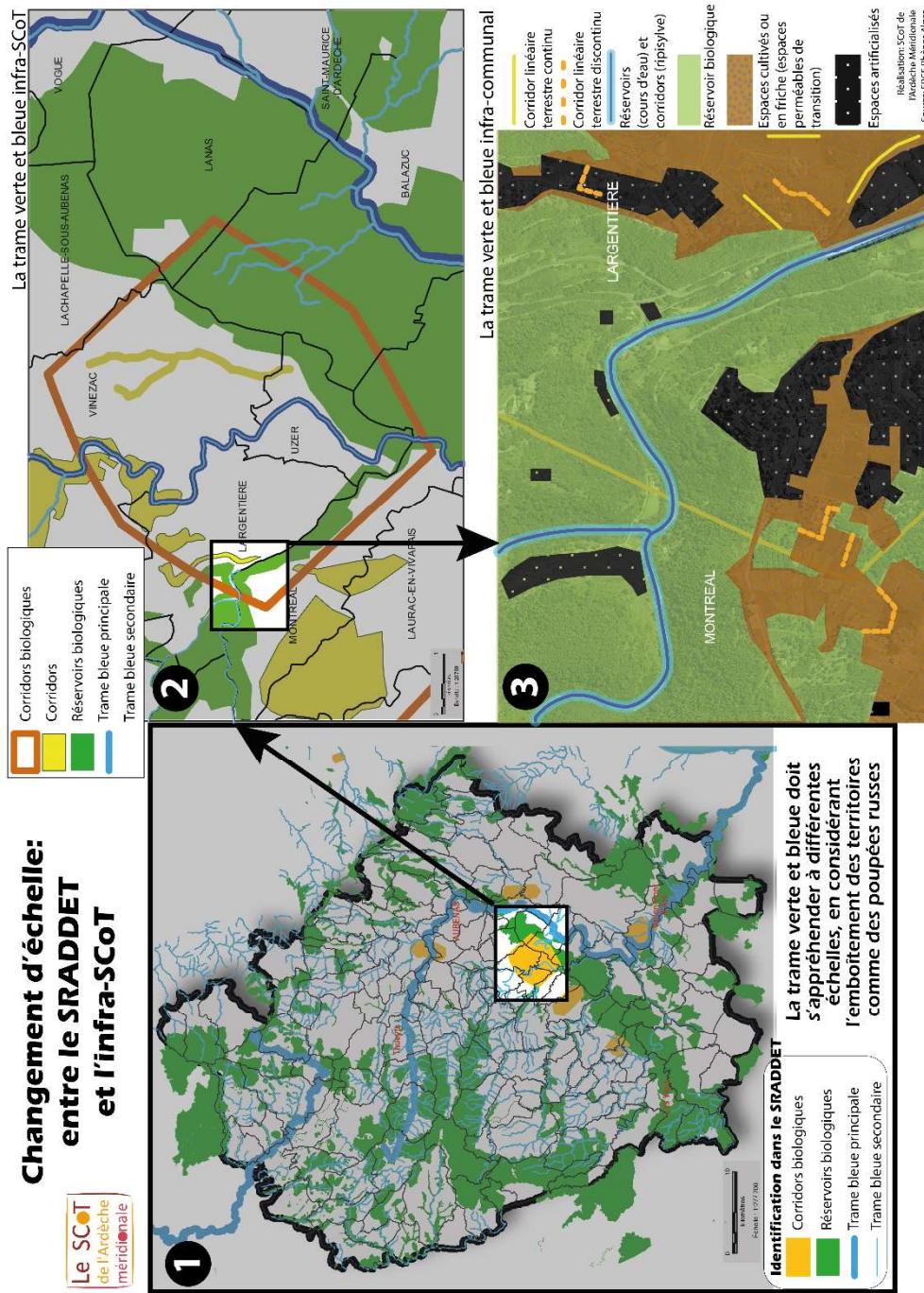
L'identification de ces réservoirs repose sur la sélection de zones environnementaux déjà existants.

- **6 corridors écologiques identifiés comme espace de vigilance (à préserver ou à remettre en bon état) pour une superficie globale de 5911,90 ha :**

- 1- Vals-les-Bains, Labégude, Mercuer, Prades (683 ha)
- 2- Saint-Germain, Vogué, Rochecolombe (626 ha)
- 3-Vinezac, Balazuc, Largentière, Uzer, Montréal, Chauzon (2418 ha)
- 4-Rosières, Laurac-en-Vivarais (708 ha)
- 5-Les Assions, Saint-Genest-de-Beauzon, Lablachère (498 ha)
- 6-Ruoms, Sampzon, Vallon-Pont-d'Arc, Salavas (976 ha)

Parmi les corridors d'intérêt régional dans lesquels plusieurs enjeux s'entremêlent (développement urbain, protection des habitats naturels, exploitation et/ou déprise agricole) doivent être précisés par le SCoT en assurant des connexions avec les réservoirs de biodiversité alentours.

Changement d'échelle: entre le SRADDET et l'infra-SCOT



Trame bleue principale : il s'agit de deux connexions hydrographiques majeures à l'échelle de la Région-SRCE pour une longueur globale de 146,18 km

- Connexion hydrographique de la Loire (naissance du plus long fleuve de France dans la montagne ardéchoise sur la commune de Sainte-Eulalie). Cette Trame bleue d'importance régionale est identifiée sur 35,69 km dans le périmètre du SCoT de l'Ardèche méridionale.

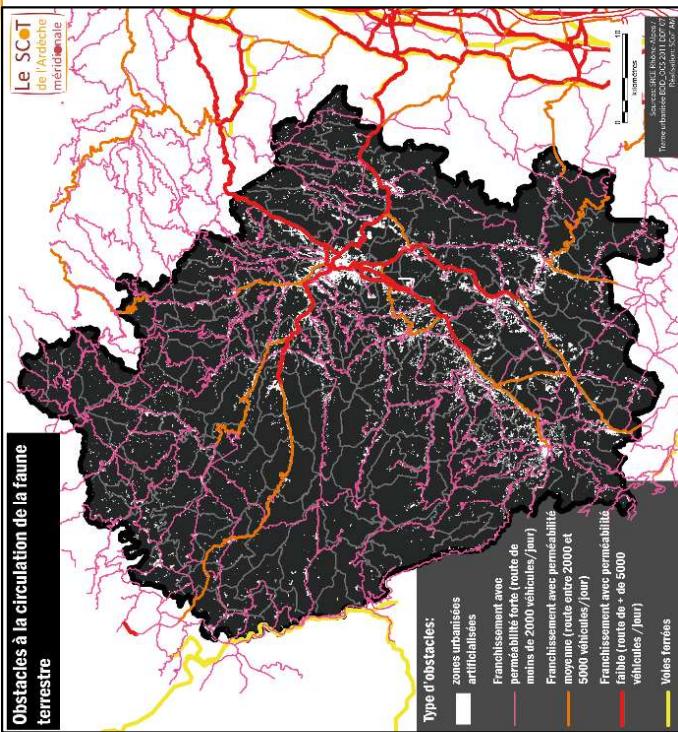
► Connexion hydrographique de l'Ardeche (affluent du Rhône). La longueur du linéaire identifié comme Trame bleue est de 110.49 km.

Trame bleue secondaire : il s'agit du chevelu hydrographique identifié à l'échelle de la Région pour une longueur de 1 540 km

Cette trame correspond aux cours d'eau classés en liste 1 et à certains de la liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'environnement.

SCoT - SRCE - PLUi ou documents d'urbanisme communaux : Comment changer d'échelle ?

Pour passer d'un document régional (SRCE) à un document supra-communautaire (SCoT) ou pour échelle infra-communale, il convient de respecter l'esprit du document tout en affirmant l'analyse et l'apport des précisions et des adaptations. L'objectif premier étant de conserver une continuité entre les deux documents.

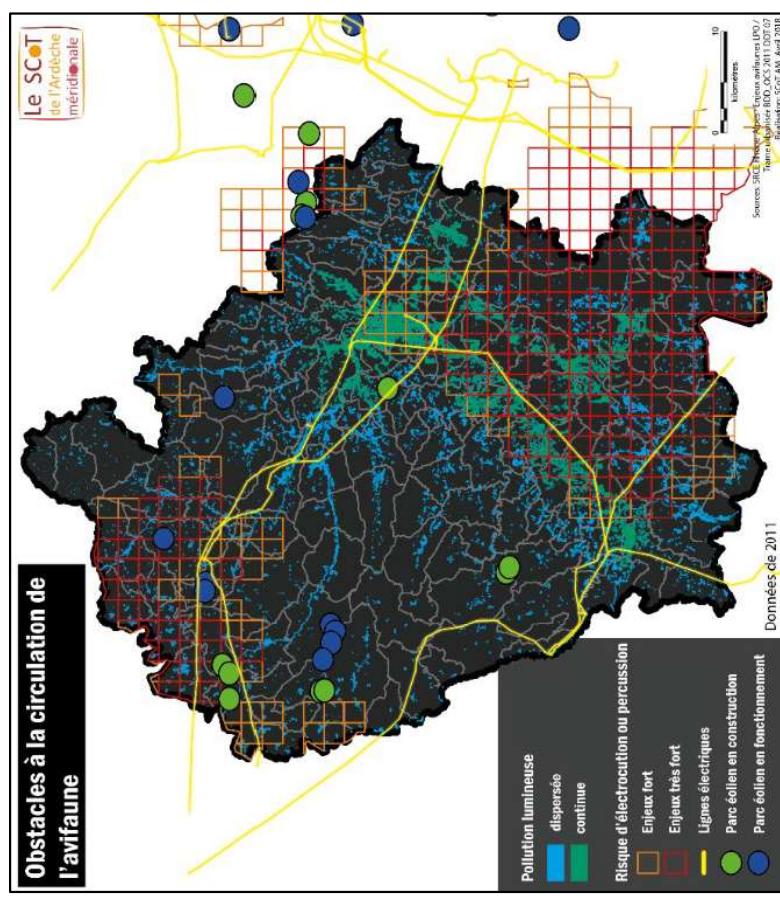


II.3.2 De nombreux obstacles à la circulation des espèces

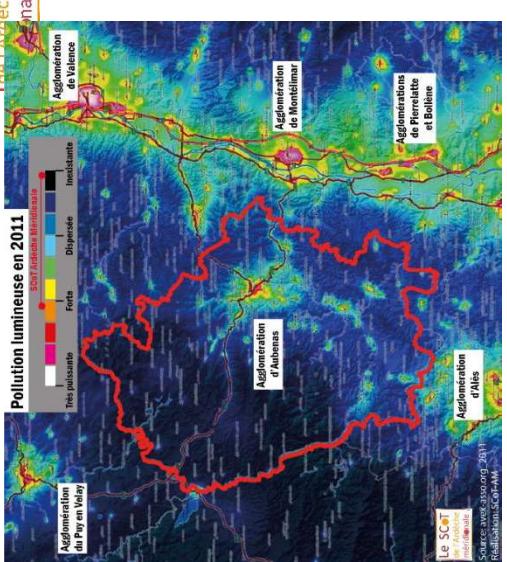
Trois grands types d'obstacles peuvent perturber la circulation des espèces qu'elle soit terrestre, aérienne ou aquatique.

Les zones urbanisées, les RN102, RD104, RD556, RD578, RD579, RD111 et RD290 sont des obstacles sachant que des degrés d'imperméabilité sont à considérer pour la circulation de la faune terrestre. Il est à noter qu'une autre entrave ne favorise pas la circulation des espèces : les clôtures. Des niveaux d'imperméabilité sont aussi à prendre en compte. Une clôture grillagée n'a pas le même impact qu'une clôture « type ranch ».

La pollution lumineuse induite par l'éclairage public peut déstabiliser la faune nocturne (terrestre ou ornithologique) mais d'autres obstacles comme les lignes électriques et les pales des parcs éoliens peuvent aussi gêner voire tuer la population avifaune.



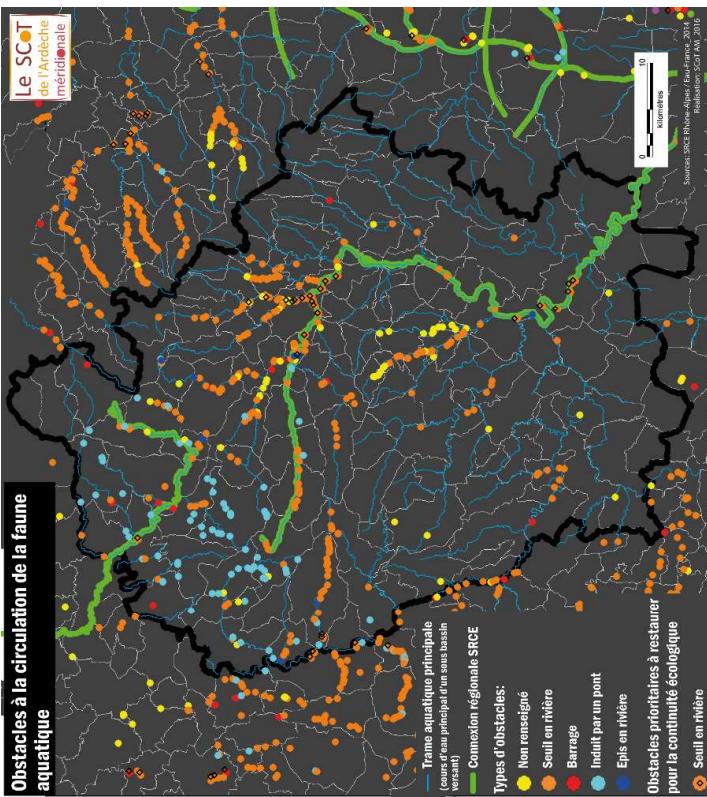
En Ardèche méridionale, la pollution lumineuse est disparate et de faible intensité autour des pôles secondaires. Par contre, elle est un peu plus forte et continue autour de l'agglomération Albenassienne.



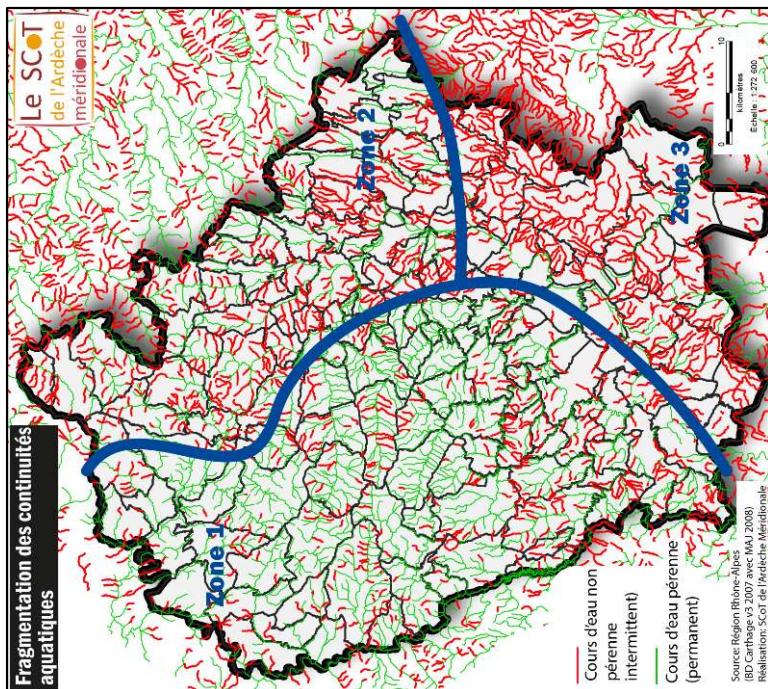
La continuité écologique aquatique est contrainte par des ouvrages transversaux (seuils, barrages...) qui impactent le transport suffisant de matériaux grossiers et la libre circulation des poissons* en perturbant le fonctionnement des cours d'eau de manière latérale et longitudinale.

*Une liste d'ouvrages prioritaires faisant obstacle à la continuité écologique et nécessitant des travaux (équipement, aménagement, effacement...) a été établie par les services de l'Etat.

440 obstacles se situent en Ardèche méridionale ; il s'agit majoritairement des seuils en rivière situés sur la partie nord de l'Ardèche et le long de la Ligne (227 sur le bassin Montagne, 183 sur le bassin Albenassien et 30 en Sud Ardèche). 26 ont été classés comme prioritaires. 16 passes à poissons sont recensées (source : SAGE Ardèche).



« Au niveau latéral, ces activités entraînent des phénomènes d'enfoncement du lit des cours d'eau, de déconnexion des milieux humides périphériques, de disparition des ripisylves, d'artificialisation des berges... Au niveau longitudinal, la circulation des espèces est gênée (montaison et/ou dévalaison). Les ouvrages de franchissement spécifiques pour la faune sont encore très peu nombreux. » SRC Rhône Alpes. « Leur fonctionnalité n'est pas toujours garantie par manque d'entretien » souligne la Fédération de Pêche suite à l'expertise de toutes les passes à poissons en 2015.



En plus de ces impacts anthropiques, la migration de cette population est fortement contrainte par la pérennité des cours d'eau. De nombreux ruisseaux ne sont pas pérennes mais intermittents (caractéristiques des régimes hydrologiques méditerranéens). En période de sécheresse, ils sont à sec ou montrent un débit très bas (étage). La carte ci-dessous montre trois zones de répartition :

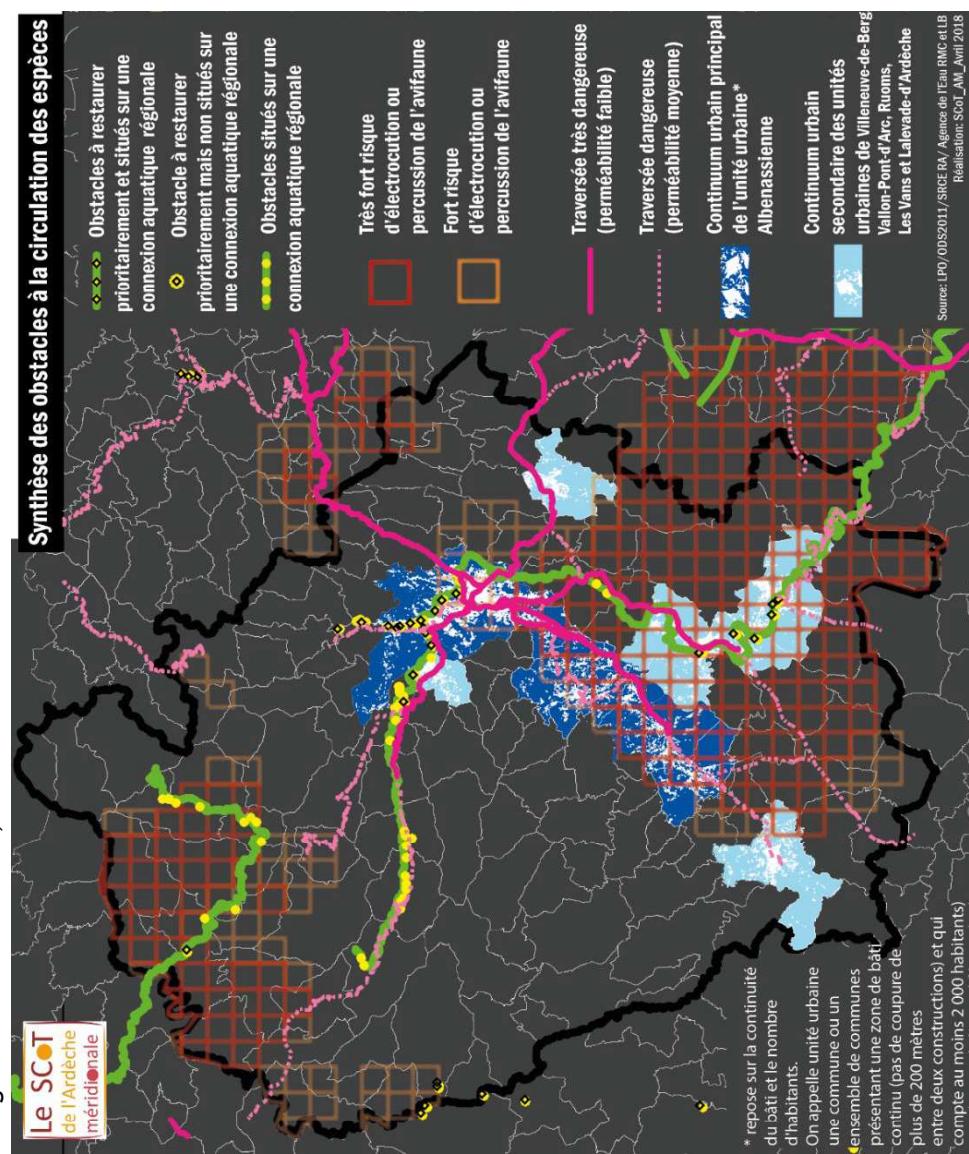
- La zone 1 montre une concentration des cours d'eau pérennes. Seuls quelques ramifications sont intermittentes. Dans la partie sud de la zone (Beaume-Drobie, Pays des Vans en Cévennes), les ruisseaux intermittents augmentent.
- La zone 2 montre des rivières pérennes (réseau structurant) mais de nombreux ruisseaux sont intermittents. Le nombre de tronçons aquatiques intermittents est supérieur aux tronçons pérennes. Plus on s'approche du sud de la zone, plus le réseau devient rouge.
- La zone 3 montre un réseau critique du niveau des cours d'eau. Ils sont quasiment tous non pérennes. Les périodes d'étage dans ce secteur bouleversent les continuités aquatiques. Même si les continuités aquatiques sont fragmentées en période estivale, elles restent néanmoins naturelles. Les espèces sont adaptées à ces évolutions saisonnières.

En croisant les différents types d'obstacles à la faune, cette carte de synthèse spatialise des secteurs à enjeux :

- **Secteur Montagne** : 1) plusieurs obstacles situés sur la Loire, identifiée comme connexion aquatique régionale, dont 1 qui est à restaurer prioritairement. 2) sur le plateau et le secteur des sucs, très fort risque d'électrocution ou percussion de l'avifaune 3) de Thueyts à Lespérone et vers Montpezat-sous-Bauzon, le Roux, perméabilité moyenne de la RN102 et RD 536.

- **Secteur Albenassien** : 1) de nombreux obstacles situés sur l'Ardèche, identifiée comme connexion aquatique régionale 2) parmi les 14 obstacles classés comme prioritaires à restaurer, cinq sont situés à Labégude et Aubenas Nord, les neuf autres sont sur la Volane entre Vals-les-Bains et Asperjoc 3) fort risque d'électrocution ou percussion de l'avifaune sur le triangle Lussas, Saint-Privat et Lavilledieu qui devient très fort à partir de Saint-Germain - Vogué 4) perméabilité faible de la RN102, RD 104 et RD 579 5) de Chirols à Laurac-en-Vivarais : urbanisation continue dense à périurbaine / Prades est intégrée dans l'unité urbaine de Lalevade-d'Ardèche qui, avec Villeneuve de Berg, sont des secteurs où un continuum urbain se dessine.

- **Secteur Sud Ardèche** : 1) quelques obstacles situés sur l'Ardèche 2) parmi les neuf obstacles classés comme prioritaires à restaurer, deux sont situés sur l'Ardèche vers Ruoms, un est situé à Labeaume sur la Ligne, trois à Joyeuse le long de La Baume, trois vers Chambonas-Les Sallettes sur le Chassezac 3) très fort risque d'électrocution ou percussion de l'avifaune de Berrias-et-Casteljau à Saint-Rémèze 4) perméabilité faible de la RD 579 de Chauzon à Vallon-Pont-d'Arc et perméabilité moyenne sur le reste du réseau routier structurant (RD104-RD111- RD290) 5) de Rozières à Lablachère, secteurs appartenant à l'unité urbaine albenassienne où l'urbanisation continue est à dominante péri-urbaine / Chambonas est intégrée dans l'unité urbaine des Vans, Sampzon et Salavas sont liées à l'unité urbaine de Vallon-Pont-d'Arc et Pradons, et Labeaume et Chauzon à celle de Ruoms. Ces unités urbaines satellites montrent un continuum urbain plutôt distendu.



II.3.3 Des sites naturels sous pression touristique estivale

La nature et les paysages sont des produits d'appel de l'économie touristique, principal pilier en Sud Ardèche.

Menée uniquement sur une partie du territoire du SCOT, le Sud Ardèche, l'enquête ci-dessous a pour objectif de définir le curseur entre politique de préservation et politique d'accès à partir d'un état des lieux des pratiques touristiques sur ces espaces naturels sensibles.

L'enquête complète, consultable en annexe, propose, en plus des principales pratiques décrites ici, une série de comptages sur les flux routiers et le stationnement.

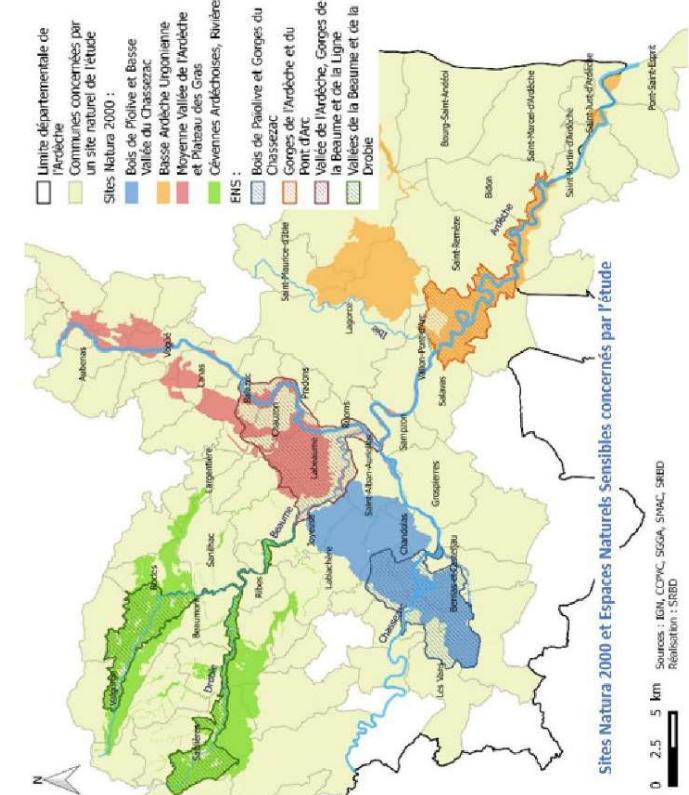
Etude de la fréquentation de 4 sites Natura 2000 et ENS - 2015

Objectif de l'étude : Établir un état des lieux quantitatif et qualitatif des pratiques sportives et de loisir de 4 sites Natura 2000 et Espaces Naturels Sensibles afin d'élaborer des plans de gestion de la fréquentation permettant de trouver un équilibre entre préservation de ces espaces naturels et ouverture au public.

Réalisation : Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes, Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche, Syndicat Mixte Ardèche Claire, Syndicat des Rivières Beaume et Driole

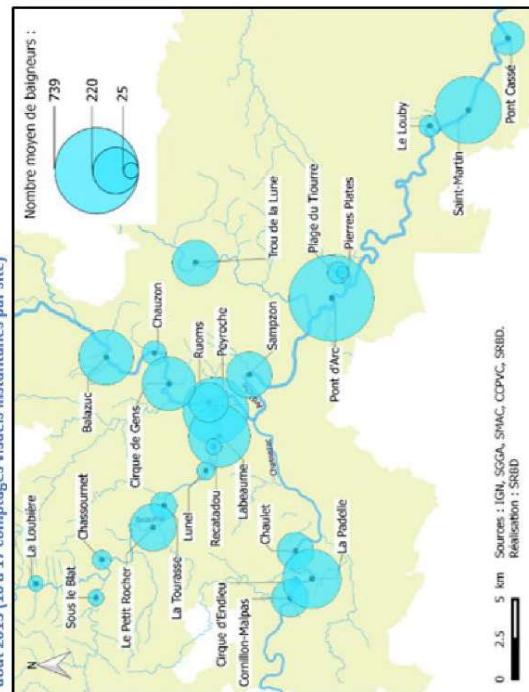
Partenaires techniques et financiers : Cermosem, ADT, Conseil Départemental, Ministère de l'Environnement

Précautions méthodologiques : Les données obtenues dans le cadre de cette étude sont à utiliser avec précaution puisqu'elles n'ont pas pour ambition de représenter l'ensemble des activités sportives et de loisir du Sud Ardèche (une seule saison, nombre limité de comptages, choix des sites en fonction des enjeux et donc pas forcément représentatif, nombre d'enquêtes variable selon les sites, forte influence de la météo, etc.).

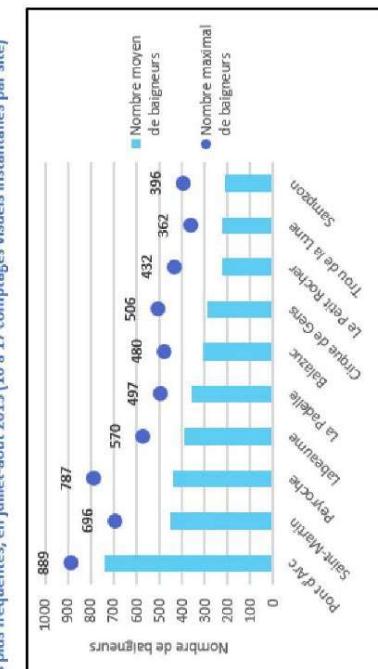


Baignade

Nombre instantané moyen de personnes sur les 27 sites de baignade suivis, en juillet et août 2015 (10 à 17 comptages visuels instantanés par site)



Nombre instantané moyen et maximum de personnes sur les 10 sites de baignade suivis les plus fréquentés, en juillet-août 2015 (10 à 17 comptages visuels instantanés par site)



« Le bassin versant de l'Ardèche constitue un pôle d'attractivité touristique majeur et les activités liées à l'eau (baignade, canoë, pêche, canyon principalement) sont présentes sur tous les linéaires avec des pics de fréquentation très importants durant la période estivale. De tels niveaux de fréquentation constituent une **pression forte** sur les habitats naturels et les espèces de la rivière.

Ces pratiques s'exercent de manière diffuse sur l'ensemble du bassin versant mais de façon concentrée sur nos cours d'eau. Les impacts potentiels des activités touristiques sont d'autant plus importants que ces activités s'exercent préférentiellement dans des milieux fragiles et à des périodes sensibles. Au-delà de ces impacts écologiques, le développement des activités touristiques induit également des conflits existants ou latents d'usages à 3 niveaux :

- par la quantité d'eau nécessaire à certaines pratiques récréatives notamment conditionnée par le soutien d'étiage, la cohabitation avec d'autres usages prélevateurs peut être problématique,
 - par l'accès nécessaire au cours d'eau et au lieu de pratique, des conflits peuvent survenir avec les propriétaires privés qui ferment leur accès,
 - par les problèmes de cohabitation entre activités récréatives entre elles (exemple : pêche et baignade, canoë et baignade, canyoning et pêche).

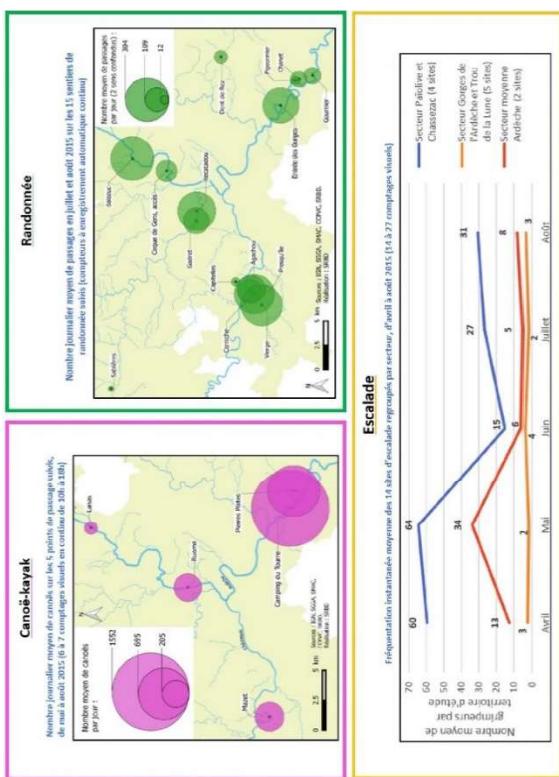
Extrait de la « Stratégie du SAGE du bassin versant de l'Ardèche » 07/02/2008

Les principales conséquences écologiques de ces pressions :

- des modifications du régime et des variations rapides des débits (assecs, entraînements d'alevins et de faune benthique, modification de température de l'eau, augmentation de la vitesse d'écoulement par secteur...), dues au soutien d'étage, nécessaire aux activités de loisirs liées à l'eau ;
 - le piétinement du fond du lit par les baigneurs, les kayakistes (portage des embarcations), raclage du fond par les embarcations (modification de la composition granulométrique au fond, mise en suspension de particules...), déplacement de blocs (canyoning, VTT et quad passant dans l'eau...) ;
 - le dérangement des espèces et des interférences avec les zones de repos, de chasse... ;
 - l'altération des herbiers et de la végétation de rives (piétinement, arrachage, cueillette) ;

- l'érosion des rives ;
- la modification des conditions de déplacement du lit par la création d'ouvrages ou le renforcement des berges ;
- les modifications du paysage par les aménagements touristiques.

Extrait du « Schéma de Cohérence des Activités Sportives et de Loisirs » Décembre 2007



II.4 Les principaux enjeux d'avenir

Les forces et faiblesses des milieux naturels

Le territoire du SCOT dispose d'une grande diversité géomorphologique et climatique, d'où une grande variété d'habitats naturels. Il en résulte une richesse écologique remarquable avec de nombreuses et parfois rares espèces faunistiques et floristiques (chauves-souris, orchidées, ...). Cette richesse écologique est reconnue à travers de nombreuses zones d'inventaires, de protection ou de gestion type Espaces Naturels Sensibles ou secteurs Natura 2000 (Gorges de l'Ardèche - Pont d'Arc, Moyenne Vallée de l'Ardèche - Gorges de la Beaume et de la Ligne, Vallées de la Beaume et de la Drobie, Bois de Päolive, Gorges du Chassezac...) qui sont parmi les fondamentaux de l'activité touristique du territoire. Elle est la base de son caractère identitaire avec une renommée et une attractivité européenne.

Ces milieux naturels sont majoritairement très fonctionnels, avec peu de fragmentation. La Trame verte et bleue s'y exprime globalement bien notamment avec des écosystèmes aquatiques remarquables peu altérés, ce qui est rare en milieu méditerranéen.

Cependant, certains milieux sont fragilisés par les conséquences des pratiques humaines :

- La déprise agricole, tout d'abord, facilite la fermeture des milieux et fait disparaître des habitats remarquables comme les prairies sèches à travers le développement de la strate arbustive.
- La pression urbaine se manifeste particulièrement dans le bassin Albenassien et le Sud-Ardèche. Elle est à l'origine de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers, et augmente les phénomènes de fragmentation écologique : urbanisation faisant rupture (clôtures...), infrastructures et trafic routier, pollution lumineuse (impact sur les migrations d'oiseaux).
- Le changement climatique a pour conséquence de fragiliser les habitats qui sont en limite de leur aire de répartition, vers le nord ou en altitude (développement de maladies et de parasites), de

même qu'il agit directement sur les milieux en interférant sur les modifications des conditions hydriques ou de température.

Les espèces végétales et animales invasives sont encore peu présentes à l'échelle du territoire mais commencent à être problématiques dans certains secteurs (Gorges de l'Ardèche en particulier). Si ce n'est pas, à proprement parler, une espèce invasive, on note que la surpopulation des sangliers par endroits engendre des dégâts, tant pour le milieu naturel que pour les activités humaines (agriculture, accidentologie...).

La prise en compte de la biodiversité et du milieu naturel est facilitée par la présence du PNR qui couvre une bonne partie du territoire. La gestion des documents d'urbanisme locaux (PLUi, Trame verte et bleue) va renforcer cette prise en compte.

Parallèlement, de nouveaux classements réglementaires permettent la protection, comme le classement récent d'une partie du massif du Tanargue (1 200 ha) en réserve biologique.

Les enjeux du SCOT

La diversité et la richesse des milieux naturels :

C'est le grand enjeu du SCOT sur cette thématique. L'ambition du SCOT est de maintenir, voire de renforcer son patrimoine naturel.

Le caractère naturel du cadre de vie :

La biodiversité étant un élément fort du cadre de vie, sa prise en compte est fondamentale pour garantir un territoire agréable à vivre.

La fréquentation touristique des espaces naturels :

Rançon du succès qu'est la forte attractivité du territoire, la surfréquentation touristique engendre des effets négatifs qui mettent en péril la richesse naturelle patrimoniale.

III. Des milieux agricoles et forestiers diversifiés

Sauf mention contraire, ces analyses sont extraites des diagnostics agricoles et forestiers sur l'ancien périmètre à 149 communes, respectivement réalisés par la Chambre d'Agriculture et par FIBOIS en 2015-2016. Les enjeux mentionnés dans cette partie ne sont pas remis en cause et demeurent valables pour le périmètre actuel (150 communes).

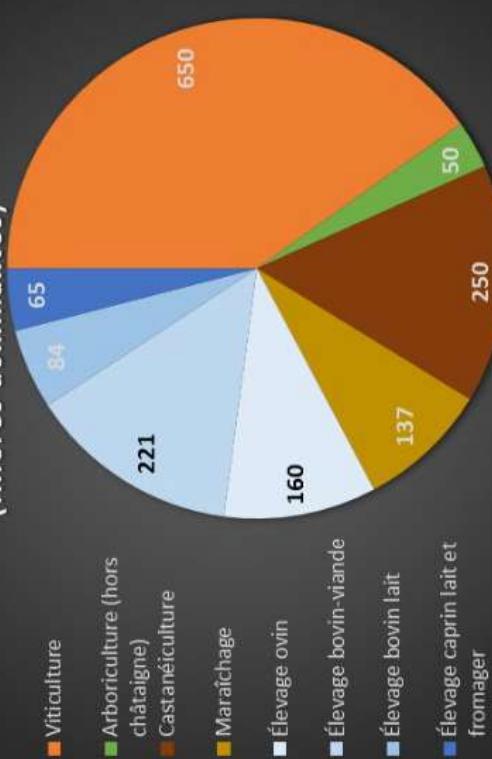
III.1 Le patrimoine agricole et le potentiel productif

III.1.1 Une mosaïque de productions agricoles

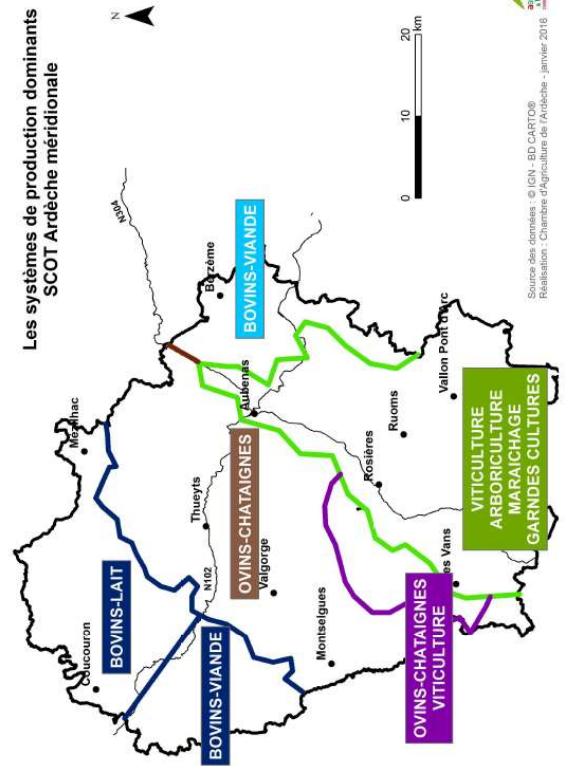
Sur le territoire du SCOT de l'Ardèche méridionale, l'activité agricole se caractérise par une grande diversité de productions (voir atlas des petites régions agricoles). A l'échelle du SCOT, on peut distinguer plusieurs systèmes de production dominants adaptés au territoire :

- bovins lait et bovins viande sur la montagne ardéchoise, où les prairies dominent la zone du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et de l'AOP châtaigne d'Ardèche), avec un complément en viticulture sur la partie cévenole (Chatus).
- un système bovin viande sur le Coiron
- un système de polyculture, plutôt tourné sur les productions végétales sur le bassin d'Aubenas et du sud Ardèche

Nombre d'agriculteurs concernés en 2015 (filières dominantes)



Nb : un agriculteur peut être comptabilisé sur plusieurs ateliers.



III.1.2 Les potentialités des espaces agricoles

En application du L141-3 du code de l'urbanisme, le diagnostic doit répertorier les besoins en matière d'aménagement de l'espace visant notamment à la préservation du potentiel agronomique. En Ardèche méridionale, la valeur agronomique des terres peut s'appliquer, mais n'intégrer que cette variable serait réductrice de la diversité des terrains agricoles. L'analyse suivante met l'accent sur les différents potentiels agricoles en intégrant non seulement des variables physiques mais aussi environnementales.

Définition de l'espace agricole de référence

Au regard des cinq grandes filières dominantes, le territoire du SCoT a été découpé en plus de 130 zones agricoles cohérentes et fonctionnelles représentant 93 188 ha, soit près de 35% du territoire. C'est le résultat de l'addition des terres référencées au registre parcellaire graphique (IGN) incluant celles déclarées à la PAC, les zones pastorales et les îlots supplémentaires de la base de données Occupation des Sols campagne 2011 de la DDT de l'Ardèche (analyse de l'occupation des sols par photo-interprétation).

Ce zonage n'est qu'un point de départ aux collectivités pour affiner et préciser les contours précis des zones agricoles dans le cadre d'élaboration de documents d'urbanisme ou autre. Il s'agit ici de l'échelle SCoT qui mérite d'être précisée. Par conséquent, de nouvelles zones agricoles peuvent apparaître à des échelles locales.

Sans surprise, ce sont la Montagne d'Ardeche et Berg et Cordon qui sont les communautés qui offrent la plus importante superficie agricole avec respectivement 47 et 76% de leur surface intercommunale. Au contraire, c'est la communauté Ardèche des Sources et Volcans qui a la plus faible superficie agricole au regard de son périmètre.

En application du L141-3 du code de l'urbanisme, le diagnostic doit répertorier les besoins en matière d'aménagement de l'espace visant notamment à la préservation du potentiel agronomique. En Ardèche méridionale, la valeur agronomique des terres peut s'appliquer, mais n'intégrer que cette variable serait réductrice de la diversité des terrains agricoles. L'analyse suivante met l'accent sur les différents potentiels agricoles en intégrant non seulement des variables physiques mais aussi environnementales.

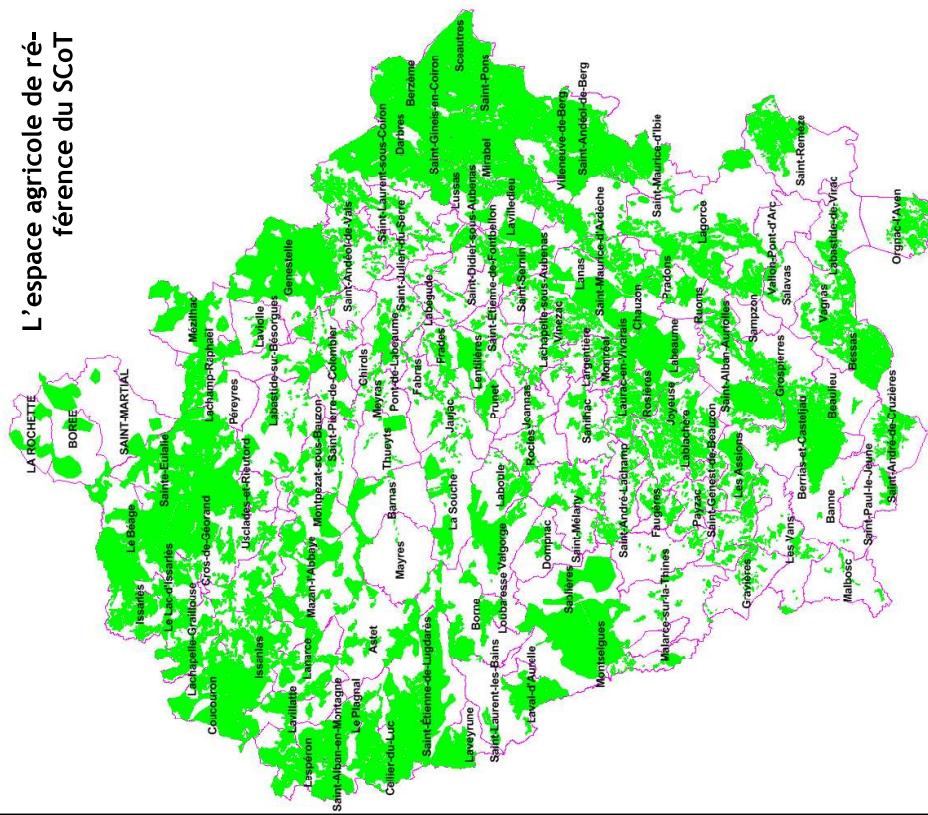
Au regard des cinq grandes filières dominantes, le territoire du SCoT a été découpé en plus de 130 zones agricoles cohérentes et fonctionnelles représentant 93 188 ha, soit près de 35% du territoire. C'est le résultat de l'addition des terres référencées au registre parcellaire graphique (IGN) incluant celles déclarées à la PAC, les zones pastorales et les îlots supplémentaires de la base de données Occupation des Sols campagne 2011 de la DDT de l'Ardèche (analyse de l'occupation des sols par photo-interprétation).

Ce zonage n'est qu'un point de départ aux collectivités pour affiner et préciser les contours précis des zones agricoles dans le cadre d'élaboration de documents d'urbanisme ou autre. Il s'agit ici de l'échelle SCoT qui mérite d'être précisée. Par conséquent, de nouvelles zones agricoles peuvent apparaître à des échelles locales.

Sans surprise, ce sont la Montagne d'Ardèche et Berg et Cointuron qui sont les communautés qui offrent la plus importante superficie agricole avec respectivement 47 et 76% de leur surface intercommunale.	SCoT	Nb de communes	Superficie (ha.)	Superficie de l'espace agricole de référence	% d'espace agricole de référence dans la superficie de l'EPCI
Morignane d'Ardèche	29	69 759	32 442	47	
Ardèche des Sources et Volcans	16	26 656	3 641	14	
Bassin d'Aubenas	29	32 879	10 765	33	
Berg et Coiron	13	22 036	16 648	76	
Gorges de l'Ardèche	20	41 396	12 620	30	
Pays des Vans en Cévennes	15	33 068	6 680	20	
Beaume Drobie	19	27 921	8 527	31	
Val de Ligne	11	9 261	1 862	20	
SCoT	152	262 976	93 188	35	

Définition de l'agronomie par Larousse : Étude des relations entre les plantes cultivées, le sol, le climat et les techniques de culture, dont les principes régissent la pratique de l'agriculture

L'espace agricole de référence du SCOT



SCoT	Nb de communes	Superficie (ha.)	Superficie de l'espace agricole de référence	% d'espace agricole de référence dans la superficie de l'EPCI
Montagne d'Ardèche	29	69 759	32 442	47
Ardèche des Sources et Volcans	16	26 656	3 641	14
Bassin d'Aubenas	29	32 879	10 765	33
Berg et Colion	13	22 036	16 648	76
Gorges de l'Ardèche	20	41 396	12 620	30
Pays des Vans en Cévennes	15	33 068	6 680	20
Beaume Drabie	19	27 921	8 527	31
Val de Ligne	11	9 261	1 862	20
SCoT	152	262 976	93 188	35

► Détermination des potentiels par le croisement de variables physiques et environnementales

Les potentiels agricoles analysés par filière ont été analysés au regard des critères physiques et environnementaux suivants :

- physique (agronomie, pente, altitude, exposition en différenciant l'adret et l'ubac ;
- fonctionnels (signes et labels de qualité, irrigation, présence de bassin céréalier, zones pastorales, prairies de fauche, facilité d'exploitation).

Les paramètres physiques

Le territoire du SCOT présente une topographie très hétérogène et accidentée : l'altitude va de 41m à 1 753m et près d'un tiers du territoire est en zone de pente (de 15% à plus de 30%). Les sols présentent eux aussi une grande diversité, conférant à l'agriculture un large potentiel agronomique.

Le secteur du Coiron forme un plateau basaltique à une altitude moyenne de 700 mètres et se retrouve plus exposé aux aléas climatiques que les régions environnantes. Les précipitations annuelles sont de l'ordre de 1 000 à 1 200 mm/an. Le paysage se compose de landes à genêts et de prairies bocagères. L'activité économique principale est l'agriculture.

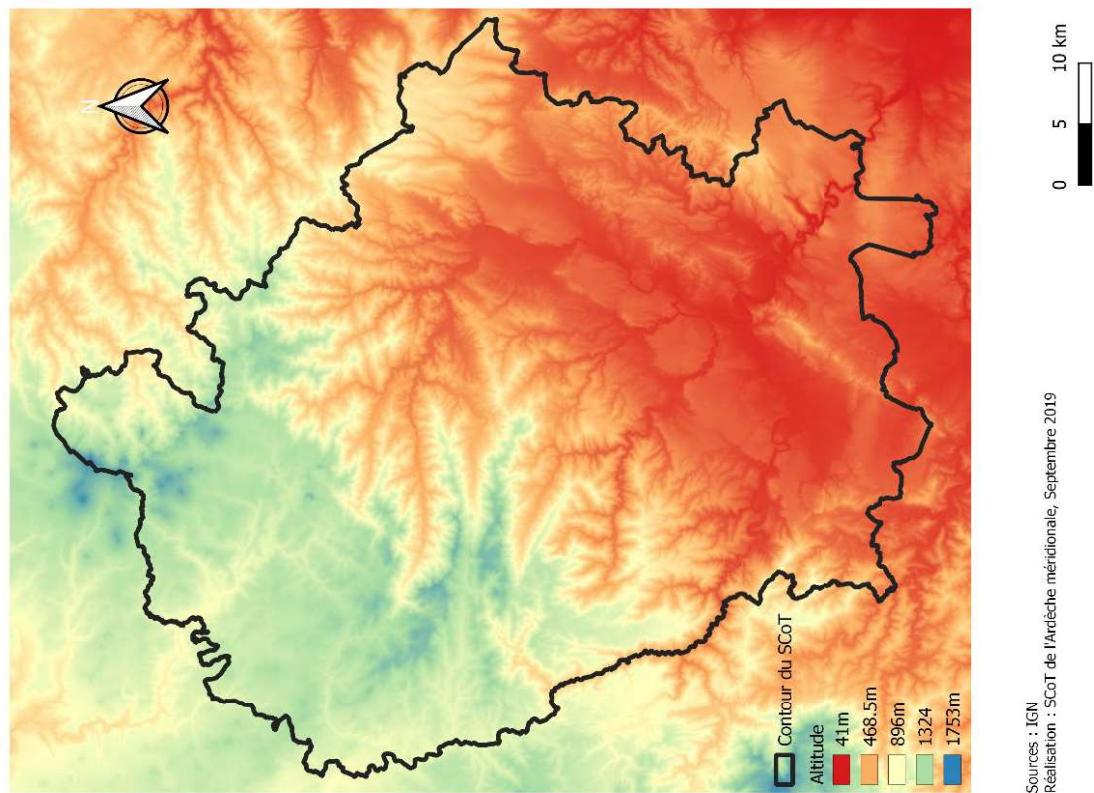
La Basse Ardèche se caractérise par une altitude faible de 300 à 400 mètres, des roches calcaires dominantes et un climat méditerranéen. Les précipitations moyennes annuelles sont de l'ordre de 900 mm et l'ensoleillement avoisine les 2 500 heures. Les chênaies vertes, landes et garrigues façonnent le paysage.

Sur la partie ardéchoise des Cévennes, le relief est accidenté avec des vallées où s'écoulent des rivières au régime torrentiel. Cette région reçoit les plus gros cumuls de pluie, proche des 2 000 mm/an. Le paysage caractéristique de cette région est majoritairement boisé avec des landes à genêts, des châtaigneraies et des champs en terrasses et le pin maritime qui les colonisent.

Le plateau ardéchois compte les altitudes les plus élevées du territoire du SCOT. Cinq micro-régions se distinguent :

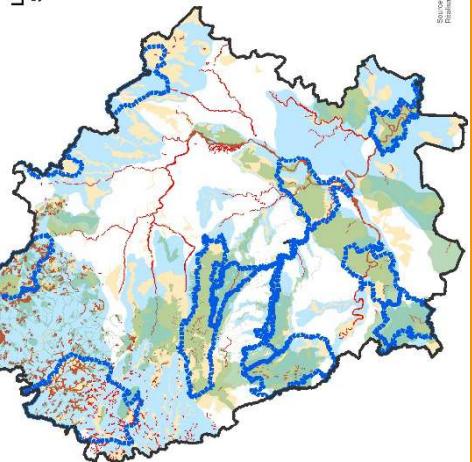
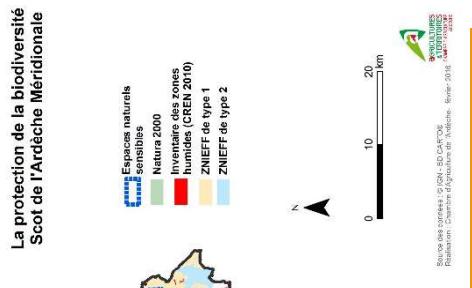
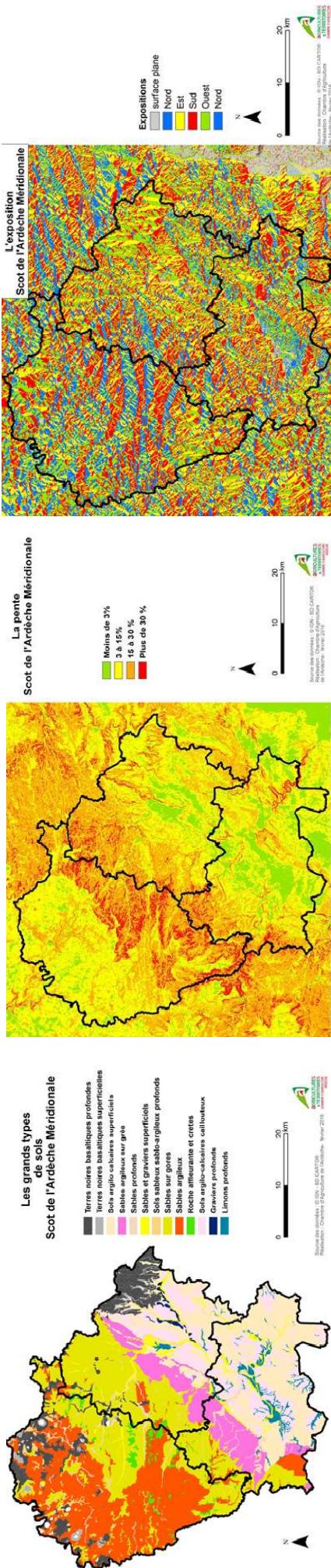
- 1- les Cévennes granitiques : sur la partie sud (secteur Laval d'Aurelle), les pentes sont fortes, la forêt est très présente et le système ovin-châtaigne y est encore dominant ;
- 2- la Margeride sous influence cévenole (secteur de Saint Etienne de Lugdarès) : les prairies permanentes, les landes et les parcours dominent l'espace ;

L'altitude sur le SCOT de l'Ardèche méridionale



Sources : IGN
Réalisation : SCOT de l'Ardèche méridionale, Septembre 2019

- 3- la coulée du Velay volcanique (secteur de Coucouron) : les sols basaltiques sont particulièrement intéressants d'un point de vue agronomique et permettent la culture de céréales. L'élevage laitier est dominant ;
- 4- le socle granitique (secteur de Saint-Cirgues-en-Montagne) : les élevages en bovin-allaitant dominent ;
- 5- la région des sucs (secteur de Sainte Eulalie - La Rochette) présente l'altitude la plus élevée du territoire. L'élevage bovin laitier et allaitant est en proportion à peu près équivalent. C'est dans cette zone que se trouve la majeure partie des exploitations en agriculture biologique de la montagne ardéchoise.

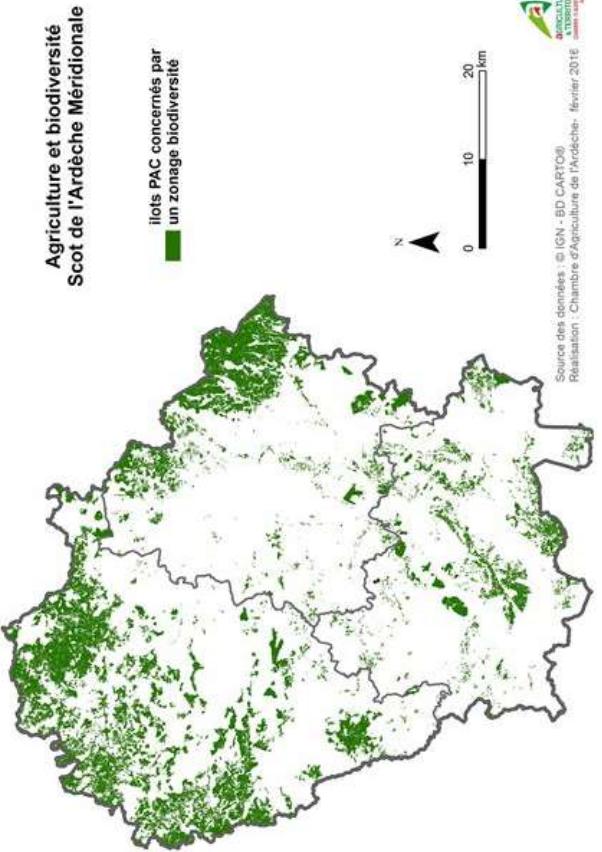


► Les paramètres environnementaux

BIODIVERSITÉ

Sur le territoire du SCOT, 87% des espaces agricoles déclarés à la PAC en 2014 sont concernés par au moins un zonage lié à l'identification ou à la protection de la biodiversité (ZNIEFF de type 1 et 2, espaces naturels sensibles, zones humides, NATURA 2000).

Dès le début des années 1990, des dispositifs de type MAE (mesures agro-environnementales) ont été mis en place sur le territoire (article 19 OLAE, CTE/CAD). Entre 2008 et 2014, sur les sites NATURA 2000, des **Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET)** ont été mises en œuvre sous forme de contrats entre l'Etat, l'Europe et les éleveurs. Ces contrats engageaient les agriculteurs volontaires à souscrire à des pratiques agricoles visant à maintenir ou améliorer la qualité environnementale des milieux qu'ils exploitaien : prairies naturelles, zones humides, landes et parcours, etc.



Depuis 2015, un nouveau dispositif, le **projet agro-environnemental et climatique (PAEC)**, a été mis en place. Son objectif est de promouvoir et de valoriser des pratiques agricoles permettant la préservation de la biodiversité et de la qualité de la ressource en eau du territoire. L'enjeu transversal de l'énergie et du climat est également pris en compte.

Sur le territoire du SCOT, un premier PAEC « pentes et montagne » (secteur qui englobe les périmètres du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (PNR) et la communauté de communes « Montagne d'Ardèche ») a permis, depuis 2015 :

- la contractualisation de 160 exploitations en MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) dont les deux estives collectives du département ;
- plus de 10 000 ha engagés ;
- environ 4 millions d'euros d'aides MAEC.

En 2016, un deuxième PAEC « sud Ardèche » (secteur allant du Coiron au nord, au piémont cévenol à l'ouest et à la frontière avec le département du Gard au sud et de celui de la Drôme à l'est) s'est mis en place. Des mesures « MAEC », essentiellement basées sur la gestion pastorale, permettent néanmoins de s'adapter à la diversité des exploitations et des productions agricoles locales. Environ 550 000 euros ont été mobilisés pour une vingtaine d'exploitations sur près de 1 650 ha, dont plus de la moitié sur le site Natura 2000 B5 « Moyenne vallée de l'Ardèche et de ses affluents et plateau des Gras ». Cela correspond à une moyenne d'environ 6 200 euros par an par exploitation.

RESSOURCE EN EAU ET IRRIGATION

L'irrigation est organisée par 35 associations sur le territoire. Elles regroupent agriculteurs et particuliers domestiques (arrosage des jardins potagers). La surface irriguée en Ardèche diminue depuis ces dix dernières années du fait des aspects réglementaires lourds et de la déprise agricole.

Bassin de l'Ardèche : 144 irrigants individuels et 11 associations.

La ressource en eau est sécurisée en aval de la confluence avec la Fontaulière grâce au soutien d'étiage depuis le stockage de Pont de Veyrières du 15 juin au 15 septembre. Même si cette période est la plus sollicitée, ce bassin versant offre de nombreuses possibilités d'irrigation en période estivale, soit par prélevement direct en rivière soit par pompage dans la nappe d'accompagnement de l'Ardèche. De plus, sur le secteur du Coiron, la plaine de Lussas est irriguée à partir du barrage de Darbres.

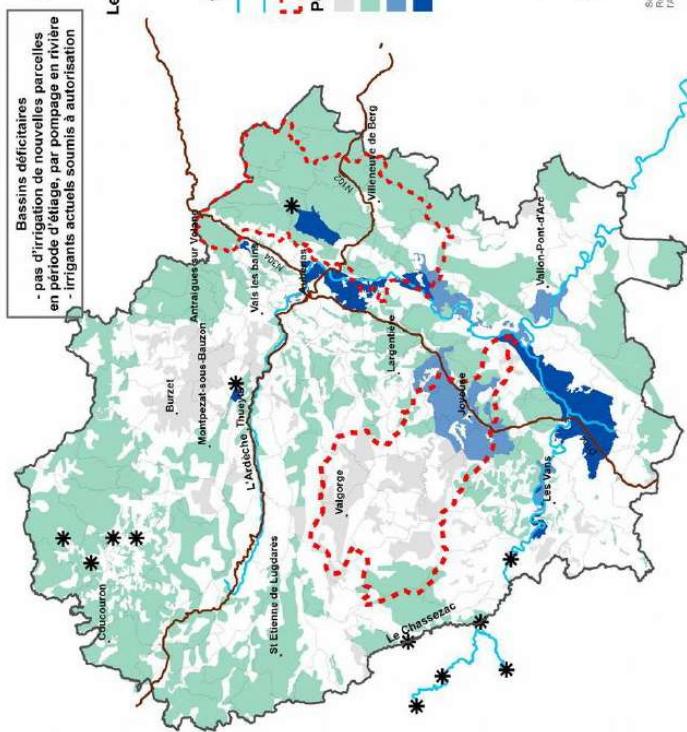
Bassin du Chassezac (côté Ardèche)

Haut Chassezac : 8 irrigants individuels et 5 associations.

Bas Chassezac : Ce bassin versant permet de nombreuses possibilités d'irrigation, notamment par le réseau de Cordadon à Casteljau (propriété du SDEA), comportant actuellement 59 agriculteurs (avec 642 bornes utilisables) pour l'arrosage de 2 000 ha. Ce réseau bénéficie du barrage de Puylaurent (Lozère) qui apporte 2 millions de m³/an (sur 12,8 millions m³) exclusivement pour l'usage irrigation agricole.

SCoT de l'Ardèche Méridionale

Les possibilités de mobilisation
de la ressource en eau



Malgré la quantité importante de ressource en eau mobilisable, le barrage a montré ses limites en 2015, où pour la première fois depuis sa création, la totalité de ce volume réservé a été pompée. Les conditions climatiques (sécheresse) et le développement de l'irrigation de la vigne sont, entre autres, des menaces potentielles pour la sécurisation de la ressource en eau sur ce secteur dans les années à venir.

Bassin versant de Beaume Drobie : 60 irrigants individuels et 5 associations.

Ce bassin ne bénéficie pas d'un soutien d'étiage : la ressource en eau n'est pas sécurisée en période d'étiage.

De plus, ce bassin a été classé en **zone de répartition des eaux (ZRE)**, reconnaissant ainsi une insuffisance des ressources par rapport aux besoins (arrêté du 27 novembre 2014). Par conséquent, les usagers de l'eau doivent réduire leur consommation en période estivale. Les projets d'irrigation agricole en cours se tournent plutôt vers de la modernisation des réseaux pour réduire les fuites par exemple, ou le passage d'un délevétement gravitaire à un pompage sous pression dans le but de réaliser des économies d'eau.

Au-delà de la ligne de partage des eaux sur le plateau ardéchois, les deux bassins versants **Loire** et **Allier (Naussac)** permettent d'irriguer le territoire de la montagne ardéchoise. Les besoins en eau d'irrigation sont moins importants que sur le reste du territoire (agriculture tournée vers l'élevage, et une pluviométrie importante...). Les agriculteurs irriquent principalement à partir des bâcleries existantes et de captages de sources.

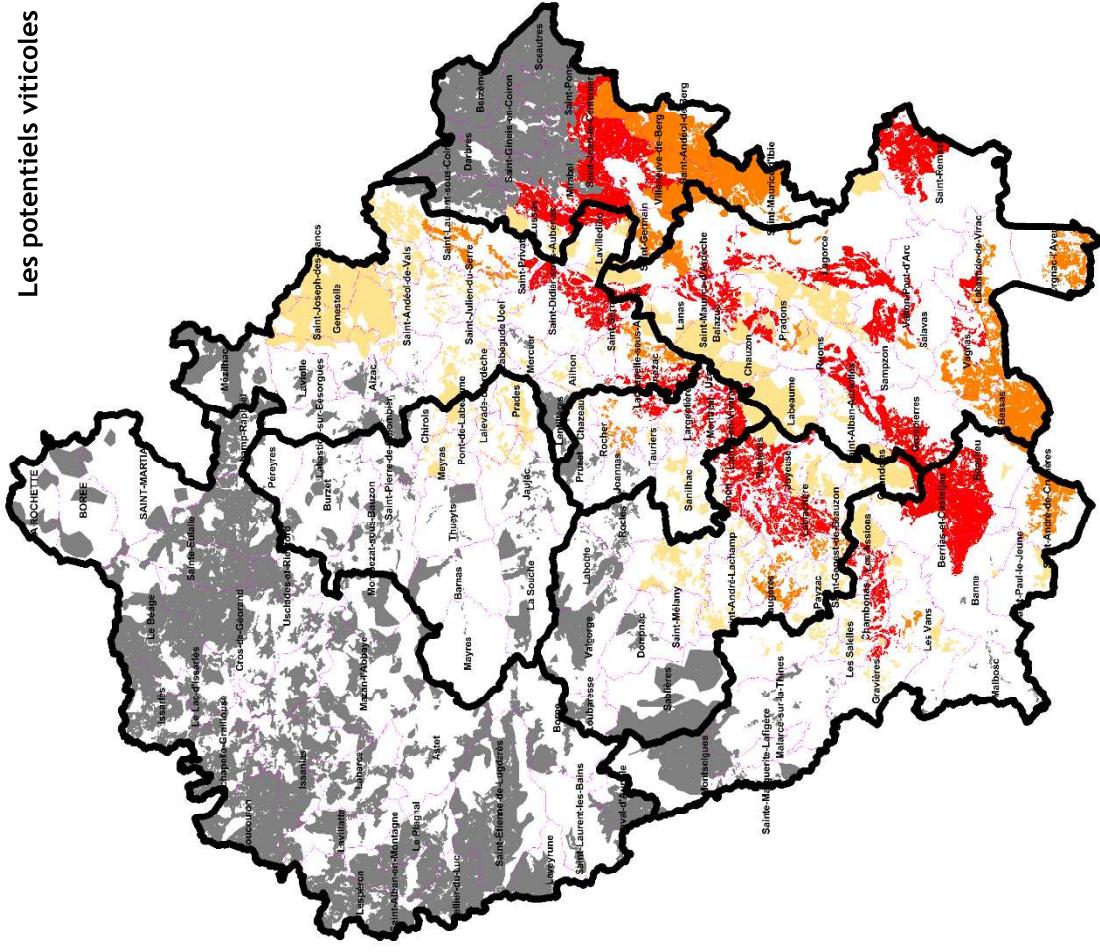
Cette carte et ce tableau exposent les potentiels de mobilisation de la ressource en eau (avertissement : les codes couleur entre la carte et le tableau diffèrent mais les variables concordent).

Résultats synthétiques des potentiels par filières présentés en 2017 par EPCL (en pages suivantes)

Pour chaque filière, le tableau des variables prises en compte ainsi que les résultats cartographiques et surfaciques à l'échelle du SCoT sont présentés. Les codes couleur représentent la légende de la carte.

	Ressource accessible à partir de la rivière soutenue ^a (ou retenue de l'ussas)	Ressource potentiellement accessible par des sources bâclières ou eaux profondes ou rivière non soutenue	Présence d'un outil collectif (ASA, ASL)	Espaces agricoles penté <15%	Potentiel
Résultats synthétiques des potentiels par filières présentés en 2017 par EPCL (en pages suivantes)	x	x	x	x	Très bon potentiel
Pour chaque filière, le tableau des variables prises en compte ainsi que les résultats cartographiques et surfaciques à l'échelle du SCoT sont présentés. Les codes couleur représentent la légende de la carte.	x	x	x	x	Bon potentiel
		x	x	x	Bon potentiel
		x	x	x	Potentiel moyen
		x	x	x	Potentiel moyen
		x	x	x	Faible potentiel

Les potentiels viticoles



La vigne est une espèce qui a la capacité de s'adapter à une multitude de terroirs (aussi bien sur des sols calcaires, acides, en coteaux, sols profonds, peu profonds...). C'est cette diversité qui fait la typicité de chaque vin. Les meilleurs secteurs à potentiel, pour la viticulture sont ceux qui combinent les paramètres permettant de répondre aux stratégies de la filière, à savoir :

- des sols moyennement profonds, en coteaux pour les vins de garde ;
 - des secteurs avec un potentiel de fort rendement, irrigables pour la production de volumes, en entrée de gamme.

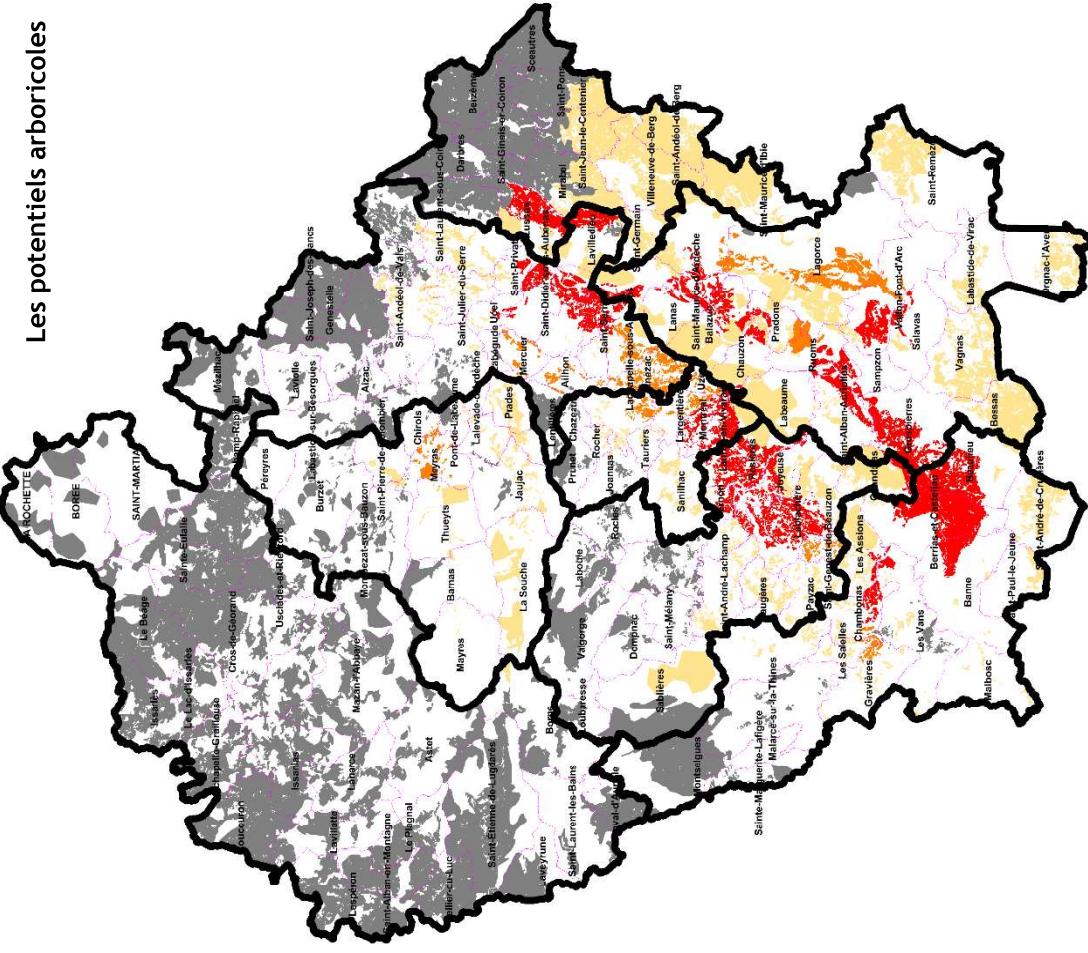
Combinaisons de critères	Critères physiques			Critères fonctionnels			Potentiel
	Pente <10%	Sols profonds	Possibilité d'irriguer	IGP vin d'Ardèche	AOP côte du vivarais		
1	x	x	indifférent	x			Très bon potentiel
2	x			x	x		Très bon potentiel
3	x	x		x	x		Bon potentiel
4	x		x	x			Bon potentiel
5		x		x			Bon potentiel
6		x		x			Bon potentiel
7	x			x			Potentiel moyen
8				x			Potentiel moyen
9							Potentiel limité

* avec une encre charte (charles nar example) ca rentreraient dans la combinaison n°1

Au total, le très bon, bon ou moyen potentiel viticole représente 33 771 ha de l'espace agricole de référence, soit 36%.

Filières dominantes en 2017	SCOT			TOTAL				
	Très bon potentiel	Bon potentiel	Moyen potentiel	Nb de zones	Nb de zones	Nb de zones		
	[ha.]	[ha.]	[ha.]	[ha.]	[ha.]	[ha.]		
Viticulture	13 874	23	9 545	14	15 352	45	33 771	82

Les potentiels arboricoles



L'arboriculture est préférentiellement implantée sur des sables argileux, des sables profonds et des limons profonds, en secteur de plaine irriguée, dans les vallées (même celles exiguës) sur des micro-secteurs favorables (notion de terroir) ; par exemple, le secteur d'Orgnac avec sa production de cerises-abricots, les hauteurs de Vesseaux, la plaine de Lussas (cerise). Une pente inférieure à 20% est recommandée, ainsi qu'une altitude inférieure à 900m. L'orientation a peu d'impact si le secteur est irrigué.

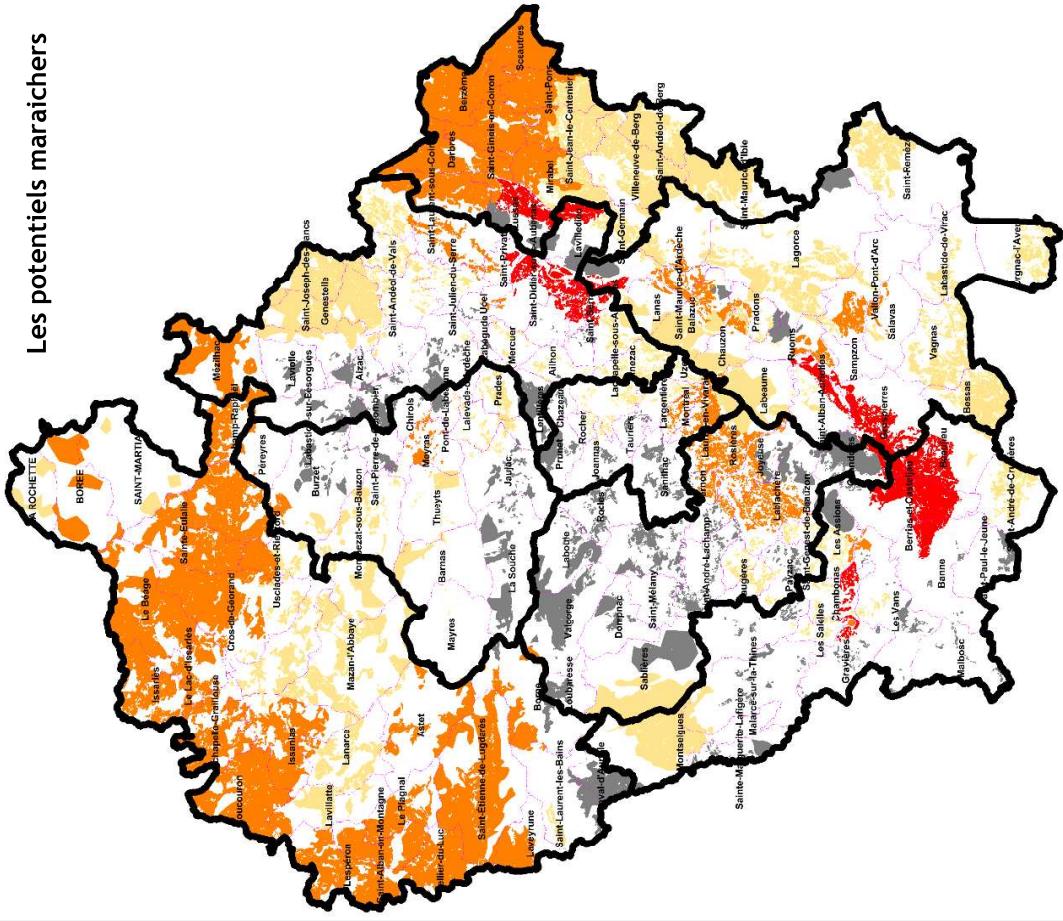
Critères de notation

Combinaisons de critères	Critères physiques			Critères fonctionnels			Potentiel
	Pente <10%	Sols profonds	Eau d'irrigation accessible et sécurisée	Possibilité d'irriguer			
1	X	X	X	X			Très bon potentiel
2	X			X			Bon potentiel
3	X		X		X		Bon potentiel
4					X		Potentiel moyen
5							Potentiel limité

Au total, le très bon, bon ou moyen potentiel arboricole représente 35 056 ha de l'espace agricole de référence, soit 37%. Le très bon potentiel ne représente que 9%.

Filières dominantes en 2017	Scot			TOTAL				
	Très bon potentiel (ha.)	Bon potentiel (ha.)	Moyen potentiel (ha.)	Nb de zones	Nb de zones	Nb de zones		
Arboriculture	8 656	14	2 481	14	23 919	56	35 056	84

Les potentiels maraîchers



Le maraîchage est pratiqué en de nombreux endroits sur le territoire du SCOT, recouvrant un large panel de sols (argilo calcaire caillouteux, sables sur gores, sables profonds...), avec des profils altimétriques variés. Le critère du sol n'est pas déterminant si la parcelle est irriguée. Comme l'arboriculture, le maraîchage est valorisé par les circuits courts existants. Elle est une activité économique à part entière sur des surfaces modestes, de 1,5 à 2 ha.

Grille de notation pour le maraîchage diversifié (altitude < 600mètres)

Combinaisons de critères	Critères physiques			Critères fonctionnels		Potentiel
	Pente <10%	Sols équilibrés (limon/ sable/ argile) assez profonds	Eau d'irrigation accessible et sécurisée	possibilité d'irriguer		
1	X	X	X	X		Très bon potentiel
2	X		X	X		Bon potentiel
3	X		X	X		Potentiel moyen
4	X		X	X		Potentiel moyen
5						Potentiel limité

Grille de notation pour les cultures légumières (altitude >600mètres)

Combinaisons de critères	Critères physiques			Critère fonctionnel		Note attribuée
	Pente <10%	Sols équilibrés (limons/ sables/ argiles) assez profonds	Eau d'irrigation accessible et sécurisée			
1	X	X	X	X		Très bon potentiel
2	X		X			Bon potentiel
3	X		X			Potentiel moyen
4						Potentiel limité

Filières dominantes en 2017	SCOT	Très bon potentiel	Bon potentiel	Moyen potentiel	TOTAL	
					Nb de zones	(ha.)
Maraîchage	5 280	6	40 807	22	34 133	51
					80 220	79

Au total, le très bon, bon ou moyen potentiel maraîcher représente 80 220 ha de l'espace agricole de référence, soit 86%.

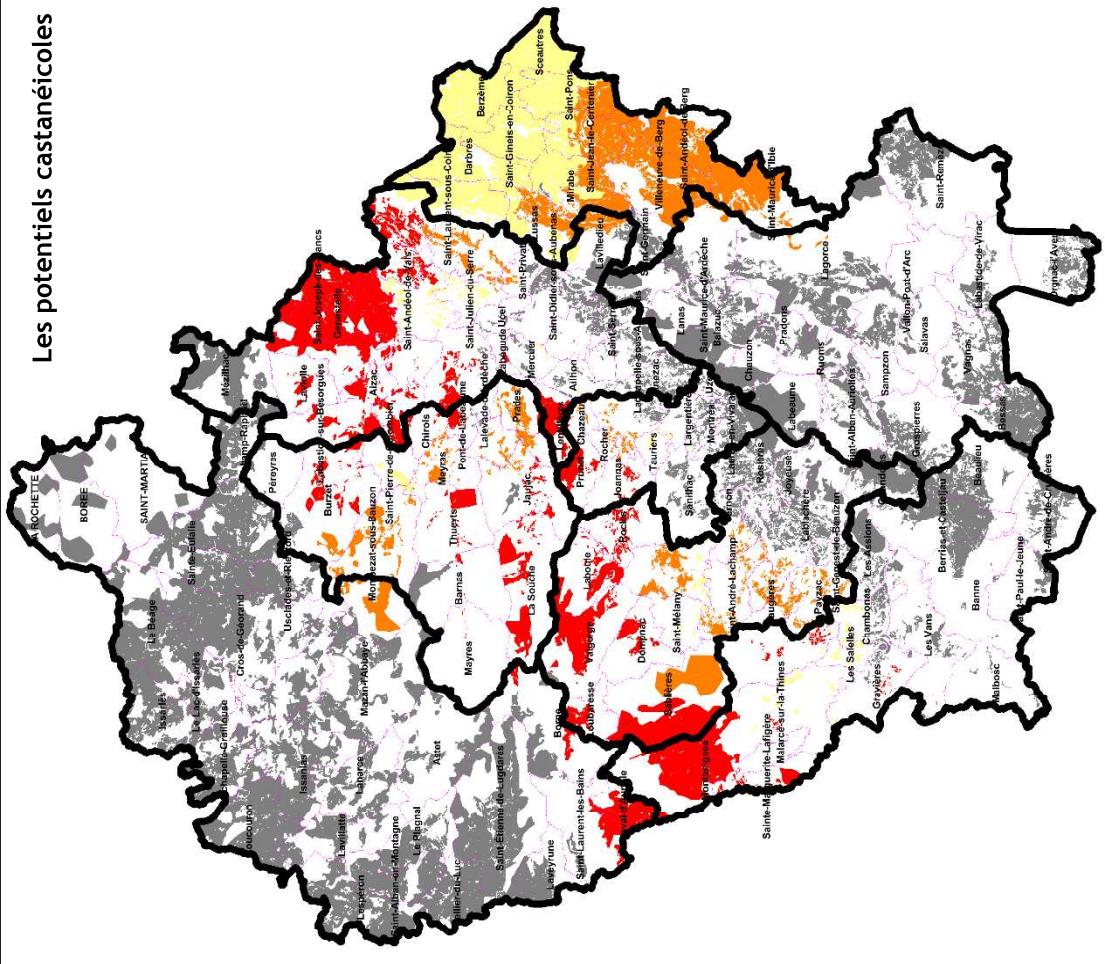
La châtaigne traditionnelle (châtaigneraies anciennes - variétés SATIVA), produite entre 400m et 800m d'altitude, tolère une pente inférieure à 30%. Les sols calcaires sont à proscrire et une orientation sud, sud-ouest, est plus sensible au développement de maladies telles que l'encre (septateurs de Thuyeyts, les Vans, Sablières notamment). Aujourd'hui, la filière a besoin de 1 000 tonnes supplémentaires, pour répondre à la demande des industriels et approvisionner les marchés en produits transformés.

Grille de notation

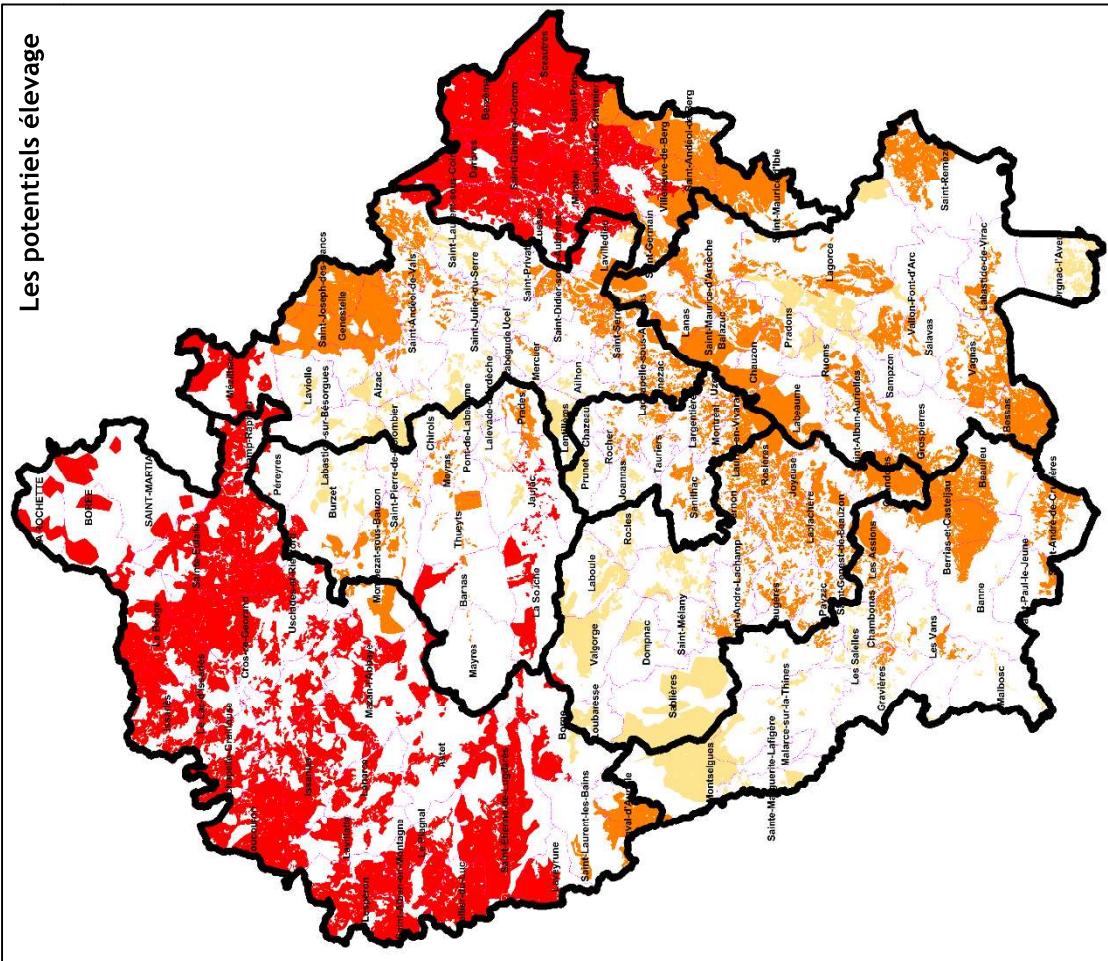
Combinaisons de critères	Critères physiques			Critères fonctionnels	Potentiel
	Pente <30%	Altitude entre 400m et 900m	Sol profond (non calcaire) + orientation propice (voir explication au-dessus)		
1	x	x	x	x	Très bon potentiel
2	x	x	x	x	Très bon potentiel
3	x	x	x	x	Bon potentiel
4	x	x	x	x	Bon potentiel
5	x	x	x	x	Potentiel moyen
6	x	x	x	x	Potentiel moyen
7	x	x	x	x	Potentiel moyen
8	x	x	x	x	Potentiel pour les plantations
9					Potentiel limité

Au total, le très bon, bon ou moyen potentiel arboricole représente 36 693 ha de l'espace agricole de référence, soit 39%, sachant que le très bon potentiel représente 15% et couvre les territoires emblématiques des Hautes Cévennes et Cévennes méridionales.

Filières dominantes en 2017	Nb de zones	Bon potentiel	Moyen potentiel	TOTAL				
				Nb de zones	(ha.)			
Castanéiculture	14 590	24	11 352	20	10 751	11	36 693	55



Les potentiels élevage



L'**élevage** (tous types confondus) concerne tout le territoire du SCOT. Il n'y a pas de potentiel limité (ou nul). Les zones de productions se concentrent plutôt sur la montagne ardéchoise et sur le Coiron. C'est là que l'on retrouve les plus grandes superficies en prairies, landes et pâtures, mais beaucoup d'éleveurs du plateau ardéchois ont également des terres en sud Ardèche, leur permettant d'assurer une ressource fourragère et céréalière nécessaire à leur autonomie.

Critères de notation

Combinations de critères	Critères fonctionnels						Potentiel
	Critère physique	Pente < 20%	Zone pastorale	Prairie	Présence de châtaigneraie	Proximité céréaliers	
							AOP fin Nézenc
1	x	x	x	x	x	x	Très bon potentiel
2	x	x	x	x	x	x	Très bon potentiel
3	x	x	x	x	x	x	Bon potentiel
4	x	x	x	x	x	x	Bon potentiel
5	x	x	x	x	x	x	Potentiel moyen
6	x	x	x	x	x	x	Potentiel moyen

Au total, le très bon, bon ou moyen potentiel arboricole représente 93 188 ha de l'espace agricole de référence, soit 100%, sachant que le très bon potentiel représente 50% de l'espace agricole de référence. Pour rappel, cette analyse considère qu'il n'y a pas de potentiel nul pour l'élevage dans le territoire du SCOT de l'Ardèche méridionale.

Filières dominantes en 2017	Nb de zones	Très bon potentiel (ha.)	Bon potentiel (ha.)	Moyen potentiel (ha.)	TOTAL	
					Nb de zones	(ha.)
SCOT						
Elevage	46 646	19	33 445	58	13 097	56
					93 188	133

Synthèse des potentiels agricoles déterminés sur l'espace agricole de référence du SCOT de l'Ardèche méridionale

Dans le sud Ardèche, l'agriculture est très présente et très diversifiée :

- la châtaigne est cultivée sur le secteur des pentes cévenoles où l'on retrouve également des espaces fourrages ;
- les vergers et la vigne occupent une large bande entre Joyeuse et Les Vans, et sur les deux secteurs à l'extrême sud-est du territoire (St Remèze et Orgnac l'Aven) ;
- un grand triangle en plaine (Les Vans, Beaujieu, Vallon-Pont-d'Arc) se caractérise par sa très grande diversité culturelle (vignes, vergers, maraîchage, fourrages...) ;
- des zones pastorales (parcours) sont exploitées sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, très peu d'espaces peuvent être qualifiés par un seul type de culture : on note une diversification croissante des exploitations agricoles. Une forte proportion des **espaces agricoles** est aujourd'hui menacée. Ceux situés à proximité immédiate des pôles touristiques (Joyeuse, Les Vans, Ruoms, Vallon-Pont-d'Arc, St Remèze et Orgnac l'Aven) subissent une **forte pression urbaine**.

Sur d'autres secteurs (plaine de Beaujeu, pentes cévenoles), l'agriculture est plus fragilisée par les réticences sur la **mise à disposition du foncier agricole**.



Sur le bassin Albenassien, incluant le Coiron, la vocation agricole se maintient assez bien hormis sur une partie ouest colonisée par le pin maritime.

On distingue :

- au nord d'Aubenas, un secteur de prédilection de la châtaigne, souvent combiné à l'élevage ovin, caprin, traditionnellement puis bovin désormais ;
- à l'est, l'entité Coiron vouée à l'élevage ;
- au sud, une diversité de productions avec une présence équivalente en vignes/terres fourragères, puis vergers/maraîchage ;
- à l'ouest, la présence de la châtaignerai mais en densité moindre car elle a été davantage abandonnée, tout comme l'élevage ;
- entre Jaujac et Vinezac, des espaces dominés par le pin maritime.



Sur la Montagne d'Ardèche, une première impression d'unité est liée par la vocation marquée pour l'élevage sur le plateau puis une similitude pour les communes de pente situées sur une diagonale depuis Péreyres jusqu'à Thines.

A l'intérieur du bassin, on distingue :

- le secteur à dominante laitière au nord, et de production laitière associée

à des céréales sur la partie centrale (Coucouron) ;

- un secteur ouest partagé entre vaches allaitantes et laitières. La particularité de la diagonale est/sud-ouest est avec la châtaignerai bien présente, associée à l'élevage où la succession des communes concernées subissent un isolement lié à la succession des vallées qui les séparent, malgré la similitude des communes.



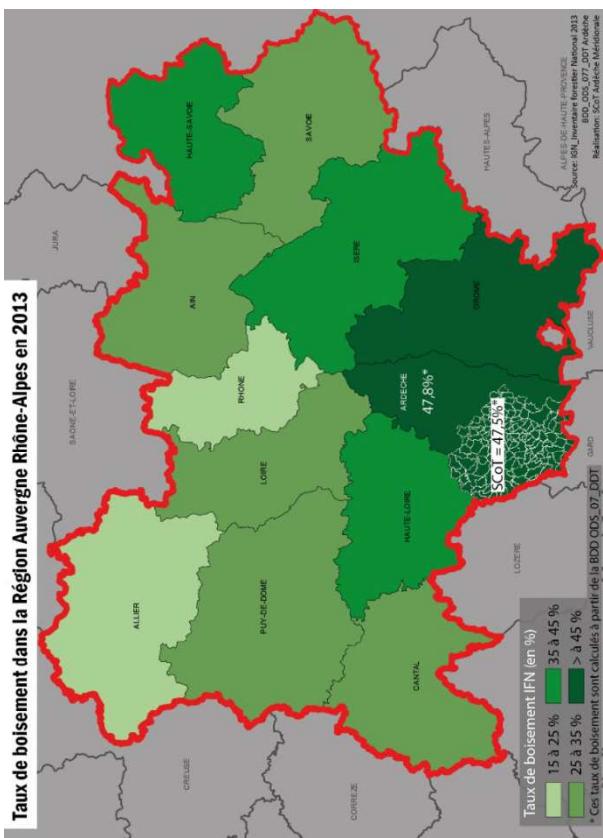
Un des objectifs communs aux trois bassins infra du SCOT sera ainsi de sécuriser ces potentiels et d'en déterminer les zones stratégiques.

III.2 Le patrimoine forestier

Dans cette partie également, faute de données actualisées disponibles, l'analyse fait référence à l'ancien périmètre SCOT à 149 communes. Néanmoins, l'ensemble des conclusions reste valable pour le périmètre actuel.

III.2.1 Un des territoires les plus boisés de la région

La couverture forestière actuelle du territoire est issue d'une histoire complexe et relativement récente. Au début du XX^e siècle, l'Ardèche, département agricole et industriel comptait 100 000 ha de forêt, soit un taux de boisement de 18%. Les campagnes d'inventaires 2008-2012 établissent la surface forestière à 310 000 ha¹, soit un taux de boisement de 56% pour le département. La surface de forêt en Ardèche a donc triplé en un siècle, en s'accroissant de 2 700 ha/an ces quarante dernières années (+ 100 000ha de 1972 à 2012). L'Ardèche est ainsi le cinquième département le plus boisé de France et le premier d'Auvergne Rhône-Alpes. La couverture forestière actuelle du territoire est de l'ordre de 53 %, avec plus de 134 000 ha de forêts².

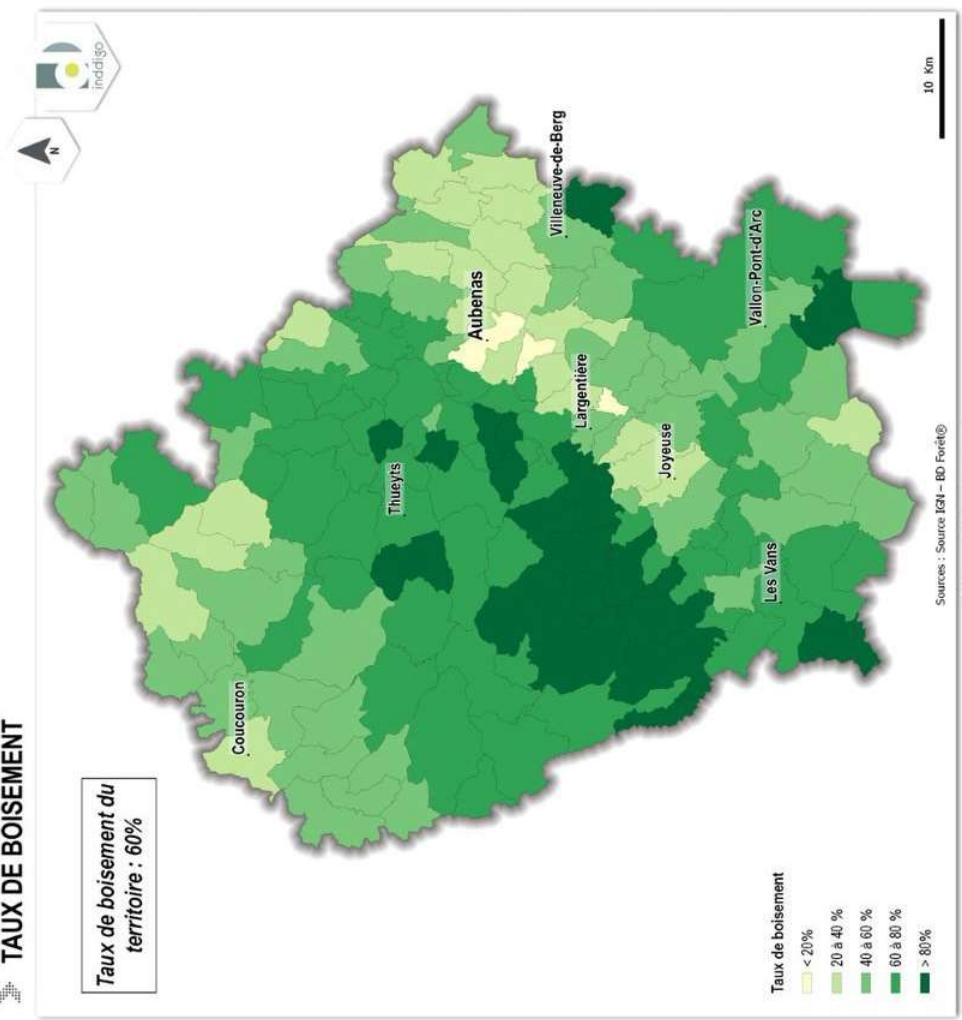


¹Source FIBRA, à partir de l'inventaire IGN 2008-2012

²Source : BD Forêt, 2019

TAUX DE BOISEMENT

Taux de boisement du territoire : 60%



Sources : Source IGN – BD Forêt®
Réalisation : Indigo - Janvier 2022

► Feuillus ou résineux ?

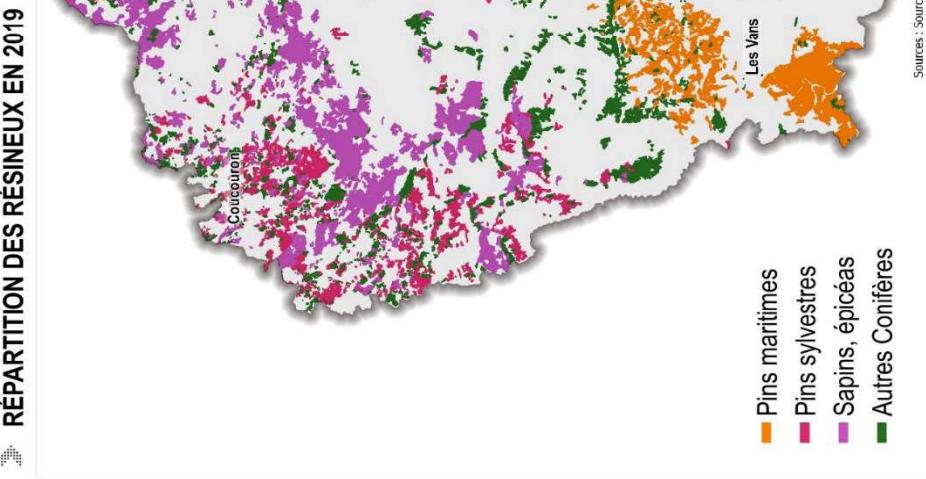
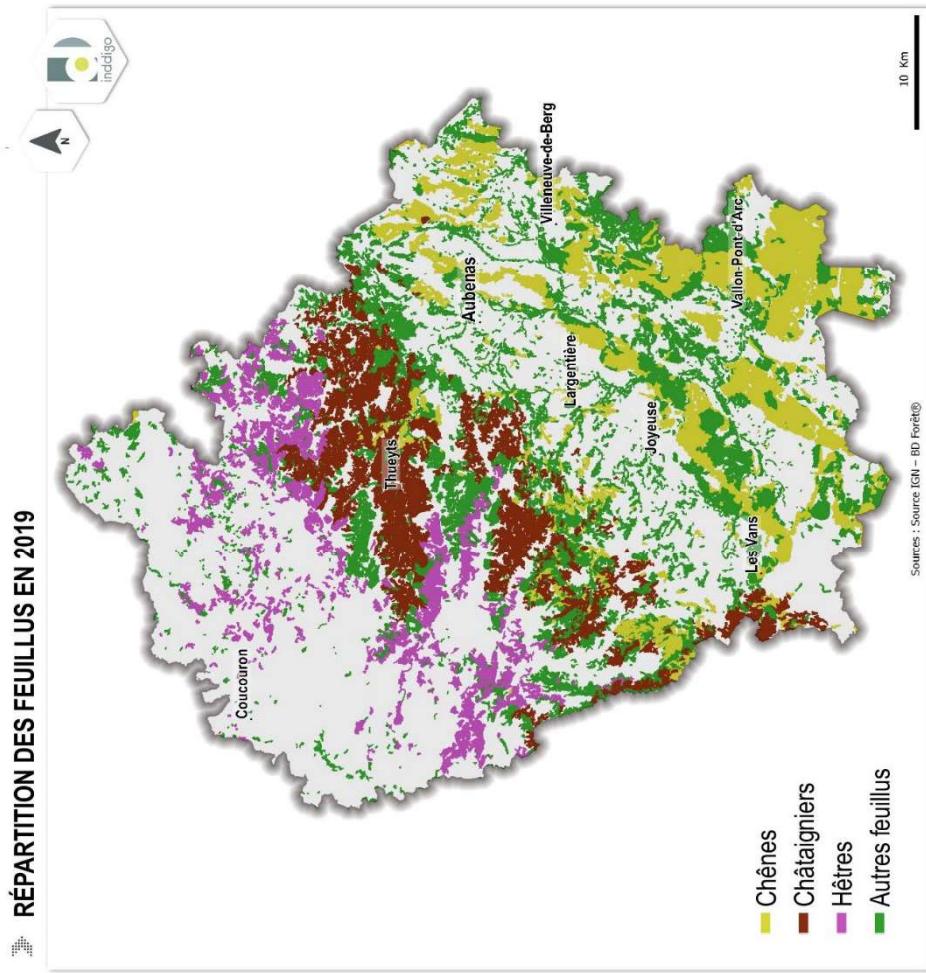
En Ardèche, les forêts sont composées à part égale de feuillus et de résineux. Par contre, sur le territoire d'étude, **les surfaces de feuillus sont deux fois plus importantes que les surfaces de résineux** (99 059 ha contre 43 386 ha). Une différence notable qui s'explique par la forte présence du châtaignier en Cévennes mais aussi par les grands espaces forestiers du Bas Vivarais composées essentiellement de chênes.

Les essences prépondérantes par leur surface sur le territoire sont : les chênes (28 841 ha), le châtaignier (20 782), suivis par le hêtre, le sapin épicea et le pin maritime (sur des surfaces similaires allant de 11 000 à 14 000 ha).

Des peuplements forestiers dominés par des essences spécifiques :

Le châtaignier et le pin maritime représentent les traces du passé industriel et agricole des Cévennes.

- Châtaignier : forte identité paysagère de l'ensemble des Cévennes, avec des forêts « vergers » ou anciens vergers plutôt tournées vers la production de châtaignes que de bois. Entre les désordres climatiques et les différentes maladies et parasites qui l'affaiblissent, son état sanitaire est inquiétant.
- Pin maritime : lié au passé industriel et minier des Cévennes, il se propage naturellement très rapidement sur les espaces agricoles en friche et prend le dessus sur les autres espèces présentes localement.
- Hêtraie sapinière : dans les massifs domaniaux localisés au-dessus de 1 000m d'altitude et, plus largement, sur l'ensemble de la montagne ardéchoise. Exploitées et valorisées, ces massifs présentent également une forte valeur écologique.
- Forêt méditerranéenne : constituée principalement de chênes, elle est un mélange de milieux (landes, pelouses, friches, rochers) en partie issus d'usages agricoles plus ou moins délaissés. En dehors du pastoralisme et de quelques coupes de bois de chauffage, les usages sont essentiellement récréatifs (chasse...).



III.2.2 Une forêt ardéchoise qui régresse depuis 2002

La base de données Occupation des Sols (OCS) de la DDT07 avance des chiffres différents par rapport à l'IFN (partie précédente). En effet, la couverture forestière IFN est de 134 000 ha en 2002, tandis que la base de données OCS estime la forêt à 121 731 ha à la même date, soit un différentiel de 12 270 ha.

Evolution de la superficie forestière entre 2002 et 2011 et observations des mutations³:

Entre 2002 et 2011, la surface totale des forêts a diminué de près de 390 ha, passant de 125 880 à 125 491 ha, soit un taux d'évolution de -0,31 %. Bien que la valeur absolue soit infime au regard de la superficie totale forestière en Ardèche méridionale, sa valeur relative semble montrer une tendance nouvelle : la superficie régresse depuis 2002. Sur les 389 ha de forêts perdus entre 2002 et 2011, ce sont 136 ha qui ont été urbanisés. Ces surfaces ne redeviendront plus perméables.	Milieu forestier (en ha) sur les 150 communes du SCOT	Sous-catégorie	Superficie en 2002	Superficie en 2011	Evolution 2002-2011 (en ha)
	Source : ocs_ddt07		96 464	96 339	- 125
		Forêts acidiphiles cévenoles	96 464	96 339	- 125
		Forêts basses sur calcaire	29 416	29 152	- 264
		Total	125 880	125 491	- 389

Il reste donc 253 ha de forêts qui ont changé de vocation, hors urbanisation. Les mutations sont nombreuses puisqu'il faut prendre à la fois en compte les transferts entre les gains et les pertes :

L'évolution des paysages forestiers sur le SCOT prend donc de multiples formes, mais ce sont surtout les dynamiques de reboisement ou déboisement qui sont les plus importantes.

En effet, près de 1 896 ha classés en végétation basse (landes ou garrigues) en 2002 sont devenus des forêts en 2011.

Au contraire, ce sont près de 2 149 ha de surfaces forestières, soit 2 055 ha, qui ont été déboisées pour avoir un usage naturel (végétation basse) ou un usage agricole, soit 94 ha. Au final, les phénomènes de déboisement sont légèrement supérieurs aux phénomènes d'enrichement.

³ En l'absence de données plus récentes

III.3 Les principaux enjeux d'avenir

Les forces et faiblesses des milieux agricoles et forestiers

Les espaces agricoles et forestiers représentent près de 83% du territoire SCOT, soit environ 2 186 79 ha (les espaces naturels de végétation basse ne sont pas pris en compte ici). L'espace agricole de référence déterminé par la Chambre d'Agriculture en 2011 représente 93 188 ha, tandis que le couvert forestier (acidophile et sur calcaire) représente 125 491 ha (source BDD OCS DDT).

Ces espaces dominent donc le paysage de l'Ardèche méridionale. Ces paysages agricoles et forestiers se complètent, donnant lieu à une mosaïque diversifiée. En effet, du Plateau ardéchois aux Gorges de l'Ardèche, en passant par le Plateau du Coiron ou la plaine de Barjac, les pratiques agricoles et forestières façonnent les paysages. Les vastes espaces de pâtures, les parcelles viticoles ou arboricoles parsemés le long des axes de communication et même parfois imbriqués dans l'enveloppe urbaine, ou bien encore les forêts de chênesverts ou pubescents, les pins sylvestres pour arriver en altitude sur des surfaces occupées par des hêtraies sapinières sont autant de composantes paysagères qui influencent les degrés de biodiversité.

Les nombreuses contractualisations de mesures agro-environnementales climatiques sur les parcelles agricoles montrent l'investissement des agriculteurs qui sont les garants de la biodiversité ainsi que de la sécurité alimentaire. Les milieux agricoles mais surtout les pratiques agricoles devront faire face à une diminution globale de la surface irriguée, particulièrement sur le Bas Chassezac, Beaume-Drobie ou le bassin Auzon-Cladouge, mais aussi s'adapter aux effets du changement climatique. Déjà confrontés à la déprise ou à la pression urbaine, l'agriculture est soumise à de profondes mutations.

Les milieux forestiers sont quant à eux valorisés à travers des collectifs de propriétaires qui se développent peu à peu afin d'exploiter durablement cette ressource. L'arrêté préfectoral du 16 juillet 2003 fixe à 4 ha le seuil de surface du massif boisé où se situe l'opération à partir duquel une autorisation est requise pour le défrichement de bois appartenant à des particuliers. Sachant que 80% de la forêt appartient à des propriétaires privés qui détiennent de petites surfaces, les coupes peuvent se multiplier et

avoir des conséquences sur le paysage. Bien que diversifiée, la forêt est morcelée, de qualité moyenne, et peu gérée.

Les enjeux du SCOT

La contribution de l'agriculture à l'entretien et à l'ouverture des paysages, notamment au travers du pastoralisme

La déprise agricole, par la perte de milieux ouverts qu'elle induit, a des conséquences sur la biodiversité. Les paysages en sont également marqués. L'enjeu relève avant tout de la viabilité économique et sociale d'une agriculture tournée vers des activités traditionnelles et peu concurren-tielles par rapport aux pratiques intensives qui se sont développées aussi bien en France qu'à l'étranger.

Le rôle de l'agriculture dans le maintien de la biodiversité

« La déprise agricole est également une cause d'érosion de la biodiversité. L'abandon des parcelles cultivées conduit à une augmentation de la biodiversité dans une première phase, de 0 à 20 ans. Après 20 ans, la biodiversité décroît à nouveau. L'abandon des prairies et pelouses conduit directement à une diminution de la biodiversité. L'intensification agricole est source de fragmentation, d'homogénéisation et de simplification des paysages.

Quand la biodiversité diminue, le milieu fournit moins de services agro-systémiques. Par exemple : → Les haies sont moins efficaces, elles filtrent moins les nitrates et les pesticides, empêchent moins l'érosion. → Il y a moins d'interactions biotiques. → La vie du sol décroît. Il fournit moins de ressources. » www.civam-bretagne.org

La qualité du paysage forestier

La qualité peut passer par le traitement paysager des lisières, par l'identифика-tion des points de vue remarquables, des terrasses emblématiques dans les châtaigneraies ou des massifs historiques, par la réglementation des défrichements ou par la structuration de la filière.

IV. Une qualité patrimoniale et paysagère menacée

Sauf mention contraire, les analyses, illustrations ou cartographies de ce chapitre émanent du Plan Paysage, étude menée conjointement avec le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et le SCOT Centre Ardèche en 2017-2018, et de l'étude sur les formes urbaines et villageoises réalisée par le CAUE de l'Ardèche en 2017.

IV.1 Des paysages diversifiés, témoins des identités locales

IV.1.1 De grands paysages majoritairement protégés

Le classement réglementaire permet la reconnaissance de ce patrimoine naturel, soit à travers le réseau Natura 2000, soit grâce à des protections spéciales comme la réserve naturelle régionale ou nationale, la réserve biologique intégrale, ou bien encore l'arrêté préfectoral de protection du biotope. A l'origine ces dispositifs sont utilisés pour protéger un habitat ou une espèce (faunistique ou floristique) particulière mais ils permettent aussi de reconnaître et protéger un état paysager.

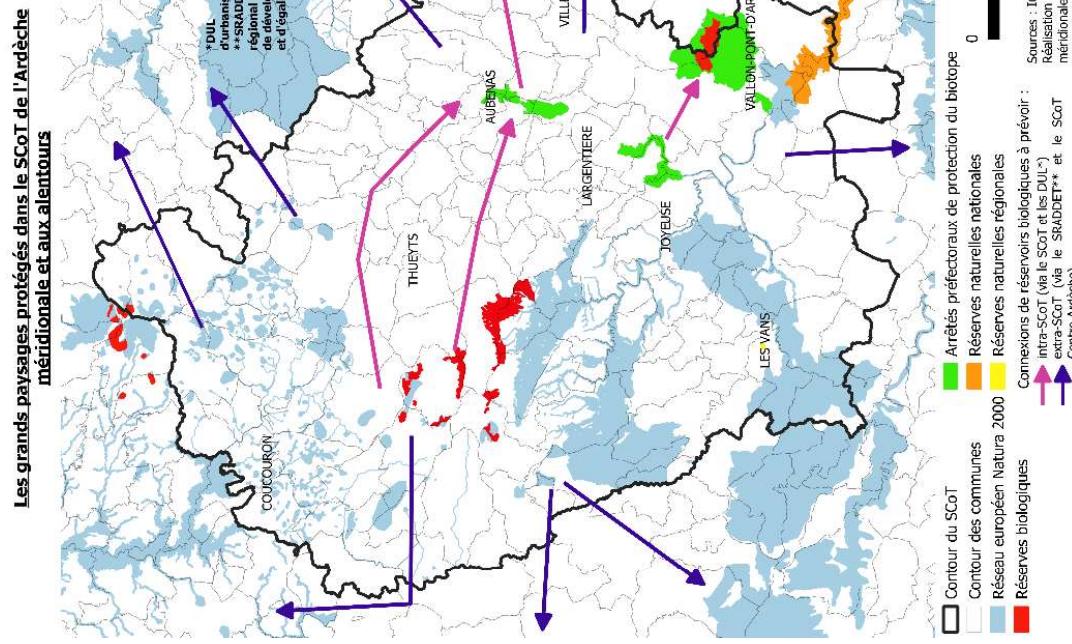
Les grands paysages reconnus sur le territoire du SCOT sont nombreux :

► **10 grands paysages reconnus dans le réseau européen Natura 2000**

- La Basse Ardèche
- Le Bois de Paiolive et la Basse Vallée du Chassezac
- Le Bois des Bartres
- Les Cévennes ardéchoises
- L'Allier et ses affluents
- La Loire et ses affluents
- La Moyenne Vallée de l'Ardèche et de ses affluents, pelouses du Plateau des Gras
- Le Plateau de Montselgues
- Le Secteur des Sucs
- Les Vallées de la Beaume et de la Drobie

► **7 paysages d'exception qui bénéficient d'une protection réglementaire forte**

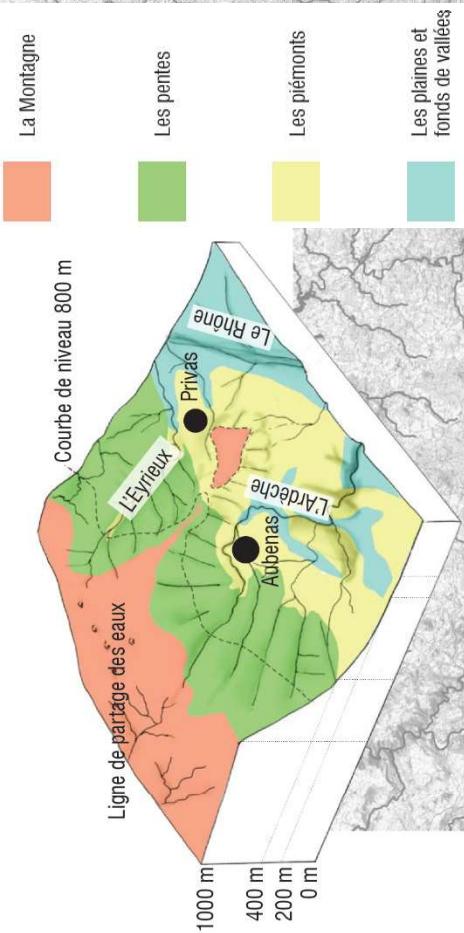
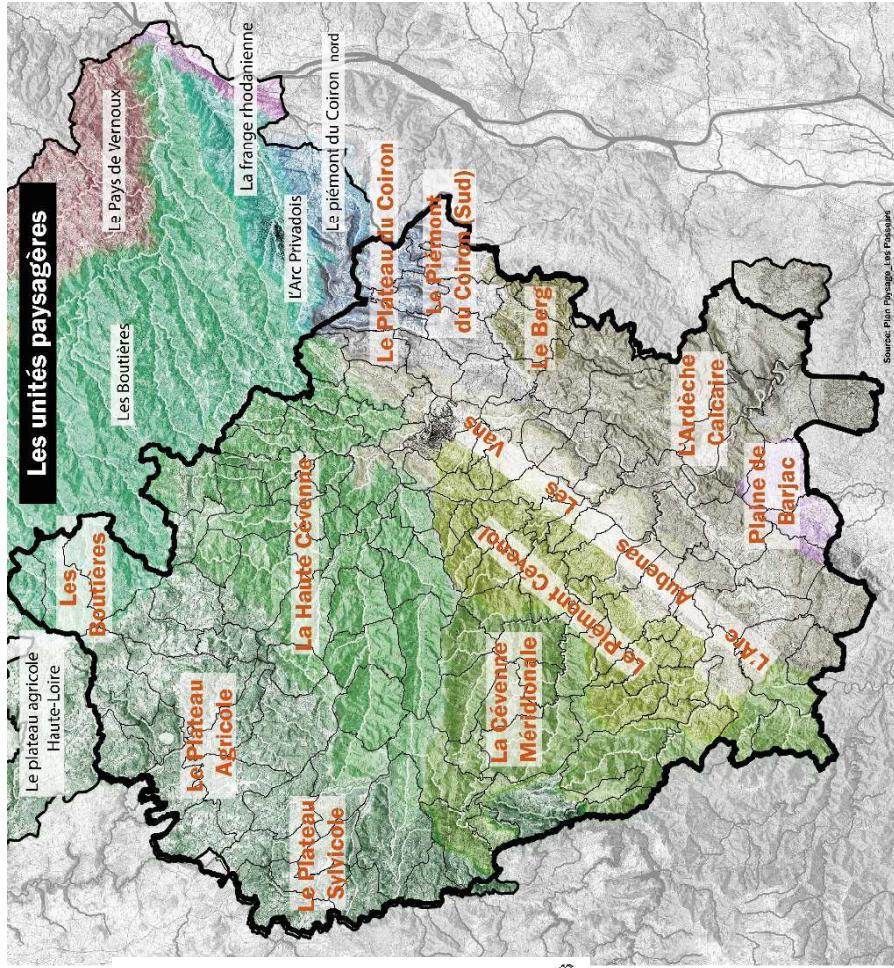
- Réserve naturelle nationale des Gorges de l'Ardèche
- Réserve naturelle régionale des Grands de Naves aux Vans
- Réserves biologiques intégrales de Bois Sauvage à Lagorce et Saint-Maurice-d'Ibie et des Sources de l'Ardèche (2) à Mayres, Astet et Barnas



- Arrêtés de Protection du Biotope Rivière de l'Ardèche, Basse Vallée de l'Ibie et Massif de la Dent de Rez
- Ces grands paysages sont identifiés comme réservoirs de biodiversité. Un réservoir de biodiversité ne signifie pas automatiquement une application stricte du principe d'inconstructibilité. Ces grands paysages sont habités et façonnés en partie par l'homme. Ils montrent des densités humaines variables, allant de l'absence humaine à une forte densité.

IV.1.2 Une palette paysagère remarquable

Polymorphe, le territoire du SCOT de l'Ardèche méridionale peut se lire à travers douze unités paysagères (présentées dans le détail dans le Plan Paysage) qui se rangent dans quatre grandes structures paysagères : les unités de montagnes, de pentes, de piémonts et les unités de plaines et fonds de vallées.



Du plateau d'altitude aux ambiances méditerranéennes, en passant par les vallées en peignes, les paysages de l'Ardèche méridionale offrent des images plurielles. Même si ces grands paysages montrent des faciès différents, ils peuvent avoir des problématiques communes.

Les principales caractéristiques paysagères de ces unités sont présentées ci-après dans une synthèse du diagnostic paysager réalisée dans le cadre du Plan Paysage et consultable en annexe.

► Les Boutières (appartiennent à la structure des pentes)

L'ensemble des Boutières correspond au bassin versant de l'Eyrieux. La vallée de l'Eyrieux, urbanisée le long de la D120, forme un axe de communication majeur pour le Haut-Vivarais. Elle draine un vaste territoire formé de petites vallées encaissées, boisées et habitées. Les paysages sont composés de vallées boisées ponctuées par des clairières agricoles (polyculture) ou résidentielles (bourg et hameaux), principalement sur les crêtes ainsi que sur les replats, à mi-pente. Les paysages des Boutières illustrent les modes d'habiter dans la pente et l'évolution de savoir-faire pour habiter, construire, cultiver, circuler dans la pente. L'activité agricole façonne les paysages et entretient des clairières ouvertes pour l'élevage et la polyculture. Cette unité paysagère ne concerne que les communes de Borée, La Rochette et Saint-Martial qui sont situées à l'extrême ouest de l'unité, limitrophes au plateau agricole des Sucs et des Monts.



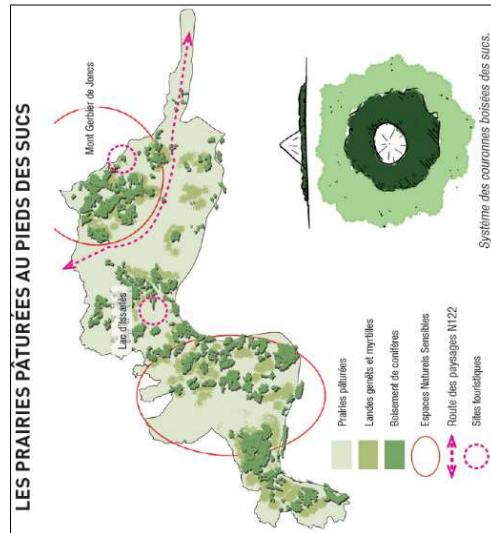
► Le Plateau agricole des Sucs et des Monts (appartient à la structure de la montagne)

Comme une marche d'escalier vers le massif central, la montagne ardéchoise est un plateau situé à 1200m d'altitude, surplombé ponctuellement par des suc, culminant à 1500m dans la partie nord-est, et des monts, s'élevant entre 1100 et 1300m au sud. Le plus haut et le plus connu étant le Mont Gerbier-de-Jonc.

Ce plateau offre une série de points de vue sur le grand paysage ardéchois, notamment au niveau des cols qui constituent des basculements payagers avec les pentes de la Haute-Cévenne. Des bourgs et hameaux traditionnellement implantés sur un plateau de prairies et landes. Aujourd'hui, le plateau agricole se reboise et les bourgs et hameaux se retrouvent au sein de clairières agricoles (présence principalement de prairies liées à un élevage bovin). À l'échelle du territoire des SCoT, la Montagne correspond à une petite région agricole qui s'est spécialisée dans l'élevage extensif : bovin (pour la viande, AOP Fin Gras) et de caprin (pour le fromage, AOP Picodon). Le paysage est majoritairement constitué de prairies pour le fourrage, ponctuées par quelques boisements de hêtre sapinière, notamment sur les espaces en pente, et proches des cours d'eau et sur les versants des suc. C'est sur les lisières de ces espaces boisés que se développent une lande de végétation basse (genêts et myrtilles).



LES PRAIRIES PÂTURÉES AU PIÈDS DES SUCS



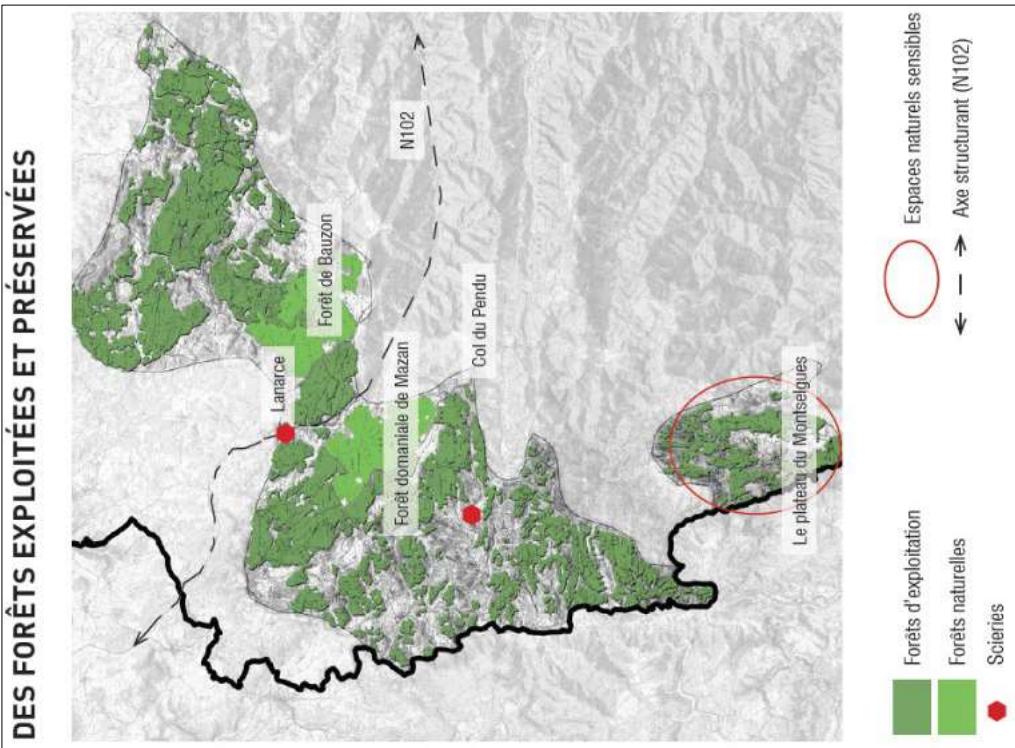
► Le Plateau sylvicole Monts (appartient à la structure de la montagne)

Au premier regard, le plateau sylvicole apparaît comme une vaste étendue de forêts propice à l'exploitation du bois. Le plateau, légèrement vallonné, est sillonné de cours d'eau auprès desquels l'homme s'est installé. Les bourgs, de petite taille, profitent des vallonnements pour s'abriter des vents forts et disposer de quelques terres de pâture, derrière les collines boisées. Mais le plateau sylvicole abrite également un patrimoine historique d'importance, entre l'abbaye de Mazan et les forêts naturelles de Mazan et Bauzon, réservoirs de biodiversité considérables.

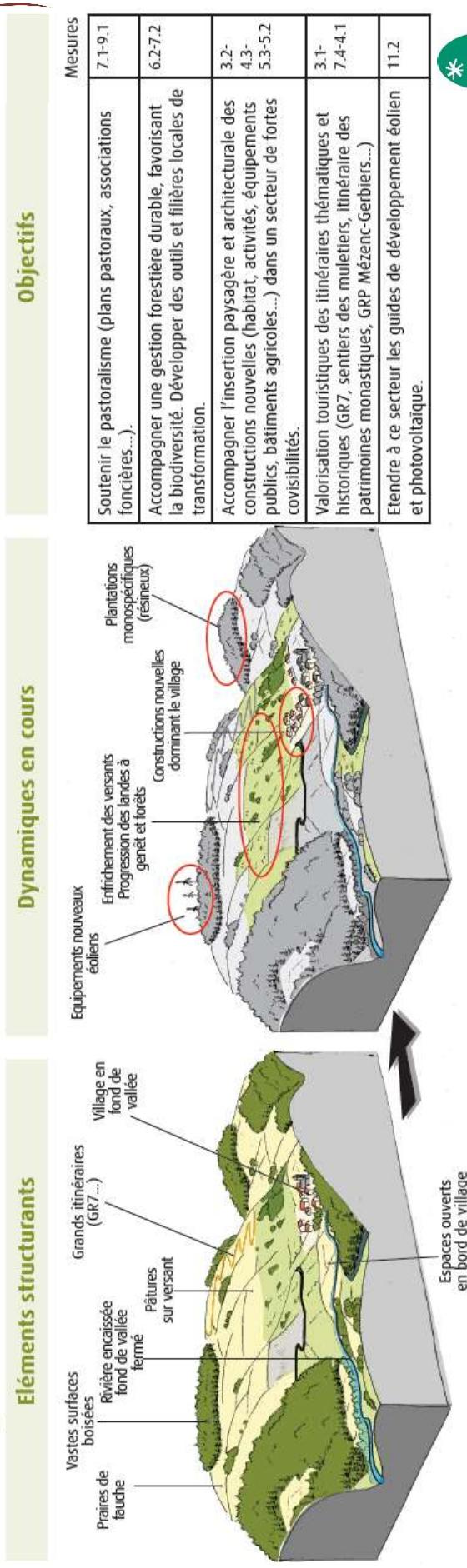
La présence de plusieurs éoliennes dans le paysage de cette unité illustre la deuxième activité économique du secteur. La situation de plateau, venté, peu peuplé, semble être stratégique à l'implantation de nouveaux projets d'énergies renouvelables (EnR) émergents. La forêt se compose de deux grands types :

- les forêts naturelles, de conservation, constituées de vieux sujets et plantées par les moines autour des abbayes : la forêt de Mazan et la forêt de Bauzon.
- les forêts d'exploitation, privées, souvent très morcelées.

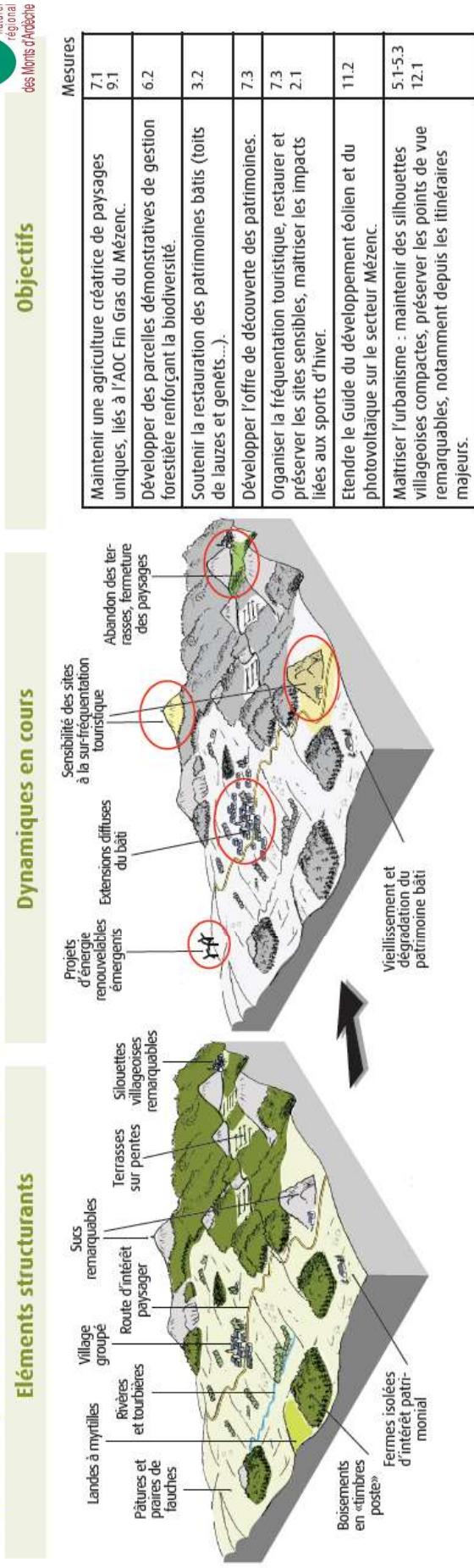
La présence de ces boisements explique l'installation de scieries (comme à Lanarce), de bois coupés le long des routes et de nombreux camions qui transportent les troncs, sur la RN102 notamment.



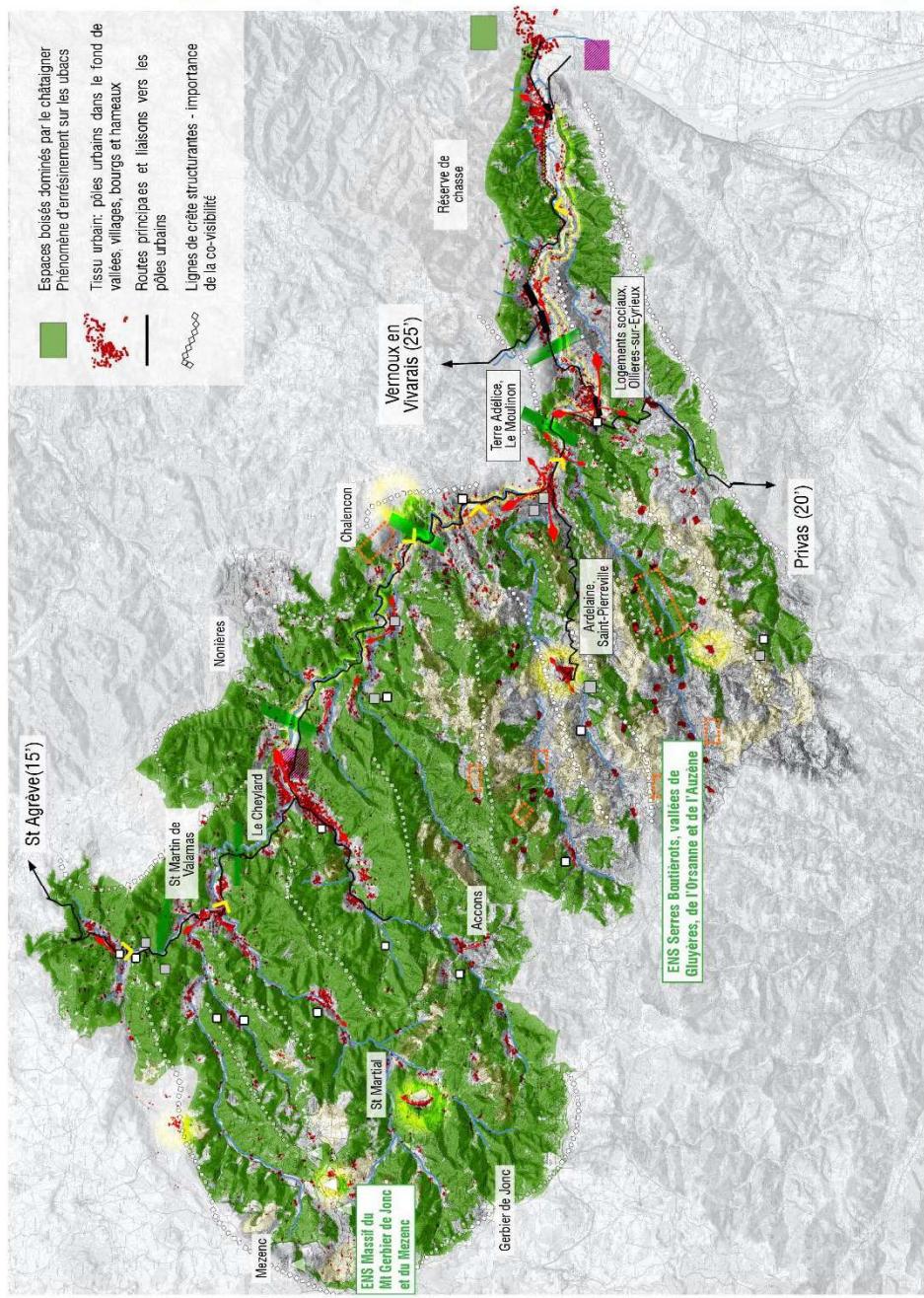
Entité paysagère «Sources du fleuve Loire»



Entité paysagère «Mézenc - Gerbier - Sucs»

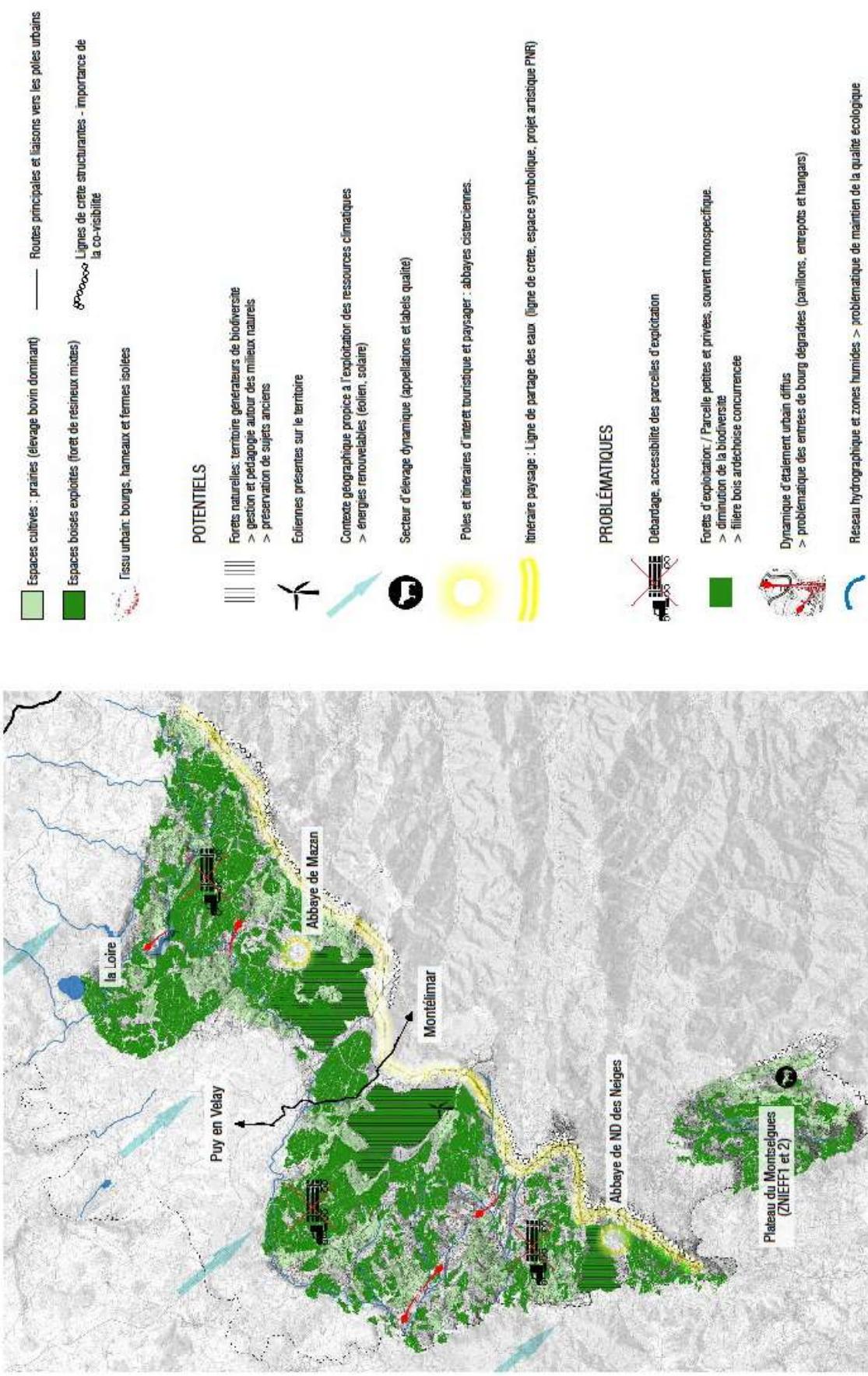


Carte de synthèse



* informations issues du PNR des Monts d'Ardèche

Carte de synthèse



LE PLATEAU AGRICOLE DES SUCS ET DES MONTS

Ardèche méridionale

La Montagne

Carte de synthèse

